

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

**APPUI A L'AMENAGEMENT PASTORAL ET A LA SECURISATION
DES SYSTEMES PASTORAUX**

NIGER

**CODE DGCD : NN 3006690
CODE NAVISION : NER 08 026 11**



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
ABRÉVIATIONS.....	4
RESUMÉ.....	7
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION.....	9
1. ANALYSE DE LA SITUATION.....	10
1.1 Analyse des politiques et stratégies sectorielles.....	10
1.2 Analyse de la situation de l'élevage dans les régions de Tahoua, Maradi et Dosso.....	11
1.3 Complémentarités possibles des interventions dans les trois régions.....	13
1.4 Analyse positionnement PTF.....	14
2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	16
2.1 Principes d'intervention / axes stratégiques.....	16
2.2 Bénéficiaires.....	20
2.3 Les partenaires de mise en oeuvre.....	20
2.4 Zone d'intervention.....	21
2.5 Complémentarités et synergies entre Les différentes interventions dans le secteur de l'élevage.....	22
3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE.....	24
3.1 Objectif global.....	24
3.2 Objectif spécifique.....	24
3.3 Résultats attendus.....	24
3.4 Sous -résultats et activités à mettre en oeuvre.....	24
3.5 Phasage du programme.....	41
3.6 Indicateurs et sources de vérification.....	42
3.7 Conditions préalables et hypothèses.....	43
3.8 Risques.....	43
4. RESSOURCES.....	46
4.1 Ressources financières.....	46
4.2 Ressources humaines.....	47
4.3 Ressources matérielles.....	49
5. MODALITÉS D'EXÉCUTION.....	50
5.1 Cadre légal et responsabilités administratives.....	50
5.2 Responsabilités techniques.....	50
5.3 Responsabilités financières.....	50
5.4 Structures d'exécution et de suivi.....	51
5.5 Description des processus à mettre en oeuvre.....	54

5.6	Mécanisme d'appropriation des adaptations au DTF	63
5.7	Clôture de la prestation.....	64
6.	THEMES TRANSVERSAUX.....	65
6.1	Environnement.....	65
6.2	Genre.....	66
6.3	Economie Sociale	68
6.4	Droits de l'Enfant.....	69
7.	ANNEXES.....	70
7.1	Annexe n°1 – Cadre logique	71
7.2	le budget par région, suivi par le budget par année	78
7.3	Calendrier d'exécution	82
7.4	TdR personnel long terme	83
7.5	Le dispositif du Code Rural dans les régions.....	87
7.6	La répartition des services vétérinaires privés de proximité dans les régions de Dosso, Maradi et Tahoua	88
7.7	L'historique de l'amélioration génétique	89
7.8	Les principaux projets en cours d'exécution	91

ABREVIATIONS

AE	Auxiliaire d'Élevage
AFELEN	Agence de Financement et d'Encouragement de la Libre Entreprise au Niger
ANEP	Association Nigérienne des Eleveurs Pasteurs
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
ANPME	Association Nigérienne pour la Promotion et la Modernisation de l'Élevage
APEB	Association Productivité Elevage de Bermo
APELDO	Projet d'Appui à l'Élevage dans la Région de Dosso (VSF)
AREN	Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger
ATn	Assistant Technique national
ATi	Assistant Technique international
CAPAN	Collectif des Associations Pastorales au Niger
CAPONG	Collectif des Associations Pastorales et des ONG du département de Dakoro
CAR	Centres d'Appui Ruraux mis en œuvre par le PROZOPAS
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CILSS	Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIP-SDR	Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural
CNCE	Centre Nigérien de Commerce Extérieur
COFOb	Commissions Foncières de base
COFOCOM	Commissions Foncières Communales
COFODEP	Commissions Foncières départementales
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRD	Comité Régional de Développement
CSRD	Comité Sous Régional de Développement
CVR	Clinique Vétérinaire Rurale
DED	Service allemand de développement
DEIA	Direction de l'Élevage et des Industries Animales
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
FA	Filière Animale
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FNEN	Fédération Nationale des Eleveurs du Niger
GIE	Groupement d'intérêt Economique
GMP	Groupement Mutualiste Pastoral
GVC	Groupement à Vocation Coopérative
MEIA	Ministère de l'Élevage et des Industries Animales

MRA	Ministère des Ressources Animales
OFEDES	Office des Eaux du Sous-Sol
OIE	Organisation Internationale des Epizooties
OLANI	Office du Lait du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes
OPel	Organisations d'éleveurs
OS	Objectif Spécifique
PAAPB	Programme d'Appui aux Associations Pastorales de Bermo
PAC	Programme d'Appui au développement Communautaire (Banque Mondiale)
PACE	Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties
PAR-SDR	Plan d'Action Régional de la SDR
PA-SDR	Plan d'Action de la SDR
PAD-SDR	Plan d'Action Départemental de la SDR
PDC	Plan de Développement Communal
PDD	Plan de Développement Départemental
PDR	Plan de Développement Régional
PASEL	Programme d'Appui au Secteur de l'Elevage (Coopération suisse)
PASEHA	Projet d'Appui au Secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (Coop. danoise)
PASP	Projet de développement Agro-Sylvo-Pastoral
PASR	Programme d'Appui au secteur rural du Niger (Coopération danoise)
PDRT	Projet de Développement Rural de Tahoua
PEI	Projet Elevage Intégré
PENCE	Projet d'Elevage Niger Centre Est
PEST	Projet Sud Tamesna
PGPE	Projet de gestion des Pâturages et d'Elevage
PNAI	Programme national d'Action Intégrée
PPCB	Péripneumonie Contagieuse Bovine
PPEAP	Programme de Promotion des Exportations Agricoles et Pastorales
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PROXEL	Projet Mise en Œuvre Réseau de santé animale et conseil de proximité en élevage (VSF)
PROZOPAS	Programme de Développement de la Zone Pastorale
PSSP	Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (AFD)
PTF	Partenaire Technique et Financier
PVS	Performance of Veterinary Services/ performance des services vétérinaires
RA	Résultat à atteindre
RGAC	Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
SAF	Schéma d'Aménagement Foncier (régional)

SAREL	Sécurité Alimentaire Renforcée par l'Élevage (VSF)
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie Accélérée de Développement et de Réduction de la Pauvreté
SGA	Secrétaire Général Adjoint (Gouvernorat)
SE-SDR	Secrétariat Exécutif de la SDR
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SNCP	Société Nigérienne de collecte et de commercialisation des Cuir et Peaux
SOLANI	Société Laitière du Niger
SONERAN	Société Nationale d'Exploitation des Ressources Animales du Niger
SONITAN	Société Nigérienne de Tannerie
SPR/Code Rural	Secrétariat Permanent Régional du Code Rural
SVPP	Services Vétérinaires Privé de Proximité
UEMOA	Unité Economique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME

Dans le cadre du Programme Indicatif de Coopération bilatérale pour la période 2009-2012 entre le Niger et la Belgique, le secteur de développement rural, et plus particulièrement le secteur de l'élevage et des actions spécifiques en matière de genre en milieu rural sont définis comme des priorités, partant de l'expérience acquise par la coopération belge dans ces domaines.

Avec l'adoption et la signature de la Déclaration de Paris, la Belgique s'engage à respecter les principes d'alignement, d'appropriation, d'harmonisation, de responsabilité mutuelle et de gestion axée sur les résultats et d'évoluer vers une approche programme. La SDR, cadre fédérateur de toutes les actions du secteur rural, offre aux PTF une opportunité par excellence de s'aligner sur la politique de développement rural du Niger et de s'engager davantage dans l'approche programme.

Dans le secteur de l'élevage, la Coopération belge interviendra d'une part avec l'intervention « Appui au Renforcement Institutionnel du ME/IA » qui vise le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles du ME/IA dans son rôle de maître d'ouvrage du programme 12 et d'autre part, avec un programme d'« Appui à la mise en oeuvre du programme 12 dans les régions de Tahoua, Dosso et Maradi », objet de ce DTF. Ces deux interventions sont complémentaires et travailleront en étroite collaboration.

Le programme 12 de la SDR a comme objectif global d'aménager l'espace pastoral et de sécuriser les systèmes pastoraux et vise à assurer une base durable à la productivité de l'élevage, à la gouvernance locale des ressources naturelles, à l'organisation des producteurs et à la protection de la production (formation, encadrement, recherche des débouchés commerciaux incitatifs).

Plus particulièrement, ce Programme 12 de la SDR a pour objectifs spécifiques:

- OS1 : Le développement local, et la sécurisation de l'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux ;
- OS2 : L'amélioration et la valorisation des productions des systèmes pastoraux.

Le cadre logique du programme 12 est détaillé dans le plan d'action de la SDR, et les objectifs et résultats y définis servent de base pour l'appui belge. L'intervention contribuera à la régionalisation de ce programme 12, et appuiera donc le processus de priorisation, planification, mise en œuvre et suivi des activités dans le cadre dudit programme. Une approche par la demande (et non par l'offre) sera donc appliquée, en appuyant dans chaque région le processus de planification concertée entre tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme 12, et en travaillant dans une logique de complémentarité avec les interventions d'autres PTFs.

Ainsi l'objectif spécifique et les résultats de l'intervention belge sont définis de manière suivante :

OS : Définir et mettre en œuvre une stratégie et des actions prioritaires d'aménagement pastoral et de sécurisation des systèmes pastoraux, en mobilisant les acteurs de l'élevage des régions de Dosso, Tahoua et Maradi

R1. Les capacités de planification, de suivi, de coordination et de partenariat sont renforcées chez les différents acteurs en charge de la mise en œuvre du programme 12 dans les trois régions concernées.

R2. L'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux est sécurisé et le développement local renforcé.

R3. Les productions des systèmes pastoraux. sont améliorées et mieux valorisées

L'intervention met l'accent sur: (i) la capitalisation collective des expériences dans les différents domaines concernés par le programme 12 (sécurisation foncière, appui aux organisations d'éleveurs, commercialisation du bétail, santé animale, amélioration génétique.); (ii) la consolidation des structures et organisations existantes issues de dynamiques endogènes ou d'appuis externes précédents (SVPP, COFO, organisations de gestion, communes, organisations

d'éleveurs) ; (iii) des processus progressifs de concertation pour favoriser des accords sociaux durables sur l'aménagement de l'espace pastoral et la sécurisation de l'accès aux ressources : (implication des acteurs du secteur foncier, des organisations officielles des agriculteurs et des éleveurs, des leaders des éleveurs transhumants, des collectivités territoriales et des services techniques...).

Le programme d'appui à la mise en œuvre du programme 12 de la SDR interviendra dans les régions de Maradi, Tahoua et Dosso. Les organisations des éleveurs et agro-pasteurs, hommes et femmes de ces régions sont les bénéficiaires.

Cela ne signifie pas que toutes les actions vont toucher l'ensemble du territoire régional. Les principes de complémentarité entre intervenants dans le domaine de l'élevage permettront de dégager des sous-ensembles de communes plus spécifiquement ciblées pour chacun des résultats.

L'intervention dispose d'un financement belge de 11 millions d' EURO et aura une durée de 4 ans.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

Numéro national DGCD	3006690		
Code Navision CTB	NER 08 026 11		
Institution partenaire	Ministère de l'Elevage et des Industries Animales		
Durée de la convention spécifique	60 mois (dont 48 mois d'exécution)		
Contribution du Niger	2.178.184 EUR		
Contribution de la Belgique	11.000.000 EUR		
Date estimée de démarrage	Janvier 2010		
Code sectoriel	31163		
Objectif général	La performance du secteur de l'élevage au Niger est améliorée et contribue à la réduction de la pauvreté rurale		
Objectif spécifique	Une stratégie et des actions prioritaires d'aménagement pastoral et de sécurisation des systèmes pastoraux sont définies et mises en œuvre dans les régions de Dosso, Tahoua et Maradi.		
Résultats	<p>R1. Les capacités de planification, de suivi, de coordination et de partenariat sont renforcées chez les différents acteurs en charge de la mise en œuvre du programme 12 dans les trois régions concernées.</p> <p>R2. L'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux est sécurisé et le développement local renforcé.</p> <p>R3. Les productions des systèmes pastoraux. sont améliorées et mieux valorisées</p>		

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 ANALYSE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES SECTORIELLES

La Stratégie de Développement Rural (SDR) constitue l'unique cadre de référence pour la mise en œuvre de toutes les interventions et activités qui concernent l'élevage au Niger. Cette stratégie s'inscrit dans la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté, qui englobe les actions de tous les secteurs. L'opérationnalisation, de la SDR se fait progressivement par l'installation de ses structures régionales et la mise en place de son dispositif de Suivi Evaluation en articulation avec la SDRP. Dans ce cadre, un guide d'orientation pour la régionalisation de la SDR a été élaboré par le Secrétariat Exécutif de la SDR. La mise en œuvre de la SDR est un processus irréversible, ce qui constitue un atout important pour l'appui belge au secteur de l'élevage. Un atout additionnel est le positionnement du Secrétaire Général du ME/IA comme président du Comité Technique Développement Rural ce qui permet au ministère d'être au cœur des débats et d'assurer les liens entre les niveaux opérationnels et politiques. Le ME/IA est un des ministères clés pour le développement socio-économique du pays, étant donné la contribution du secteur de l'élevage à l'économie nationale et aussi parce qu'une très grande partie de la population en dépend.

Les différents domaines et activités de l'élevage se retrouvent principalement au niveau du programme 12 « Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux » de la SDR, mais aussi au niveau d'autres programmes et sous programmes de la SDR, particulièrement le programme 7 intitulé « Renforcement des institutions publiques du secteur rural ». La mise en œuvre de ce dernier avec ces deux sous-programmes¹ revêt une grande importance dans le cadre de l'appui institutionnel, car il vise entre autres une amélioration des capacités des institutions publiques du secteur rural, dont aussi le ME/IA.

L'existence d'un cadre législatif et réglementaire dans le secteur d'élevage, qui se précise progressivement est considéré comme un atout assez important. C'est le cas du Code Rural et ses mécanismes de mise en œuvre, la Loi cadre relative à l'Élevage et la loi relative au pastoralisme en cours d'approbation. S'agissant de la privatisation de la profession vétérinaire qui demeure toujours une option nationale, des textes clarifieront les rôles et les responsabilités de chaque acteur, même si actuellement la réalité du terrain est tout autre, avec le double rôle que jouent certains agents des services techniques déconcentrés (notamment la mise en œuvre d'activités relevant du privé d'un côté et l'exercice de ses fonctions régaliennes d'un autre).

Au Niger la décentralisation est un processus engagé depuis quelques années, qui va certainement se renforcer avec : l'organisation des élections des Conseillers départementaux et régionaux prévue pour 2009 ; la mise en œuvre du mécanisme de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) ; et surtout l'intérêt que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) accordent au développement local et rural. Cependant, des contraintes existent, notamment par rapport aux flux financiers vers le niveau décentralisé. Actuellement, le budget pour la décentralisation reste partiellement décaissé et l'enjeu majeur demeure l'insuffisance de capacités locales de gestion.

L'état actuel de la fonction publique constitue un sujet de préoccupation car, ce n'est que très récemment que le gel total des recrutements a été partiellement levé. Le recours aux appelés de

¹ Sous-programme 7.1. "Restructuration des institutions publiques du secteur rural" et sous-programme 7.2. "Systèmes d'information et connaissance du secteur rural"

service civique national a eu l'effet d'une bouffée d'oxygène, sans toutefois donner une vraie alternative à un service public professionnel expérimenté. Une menace additionnelle est la politisation accrue de la fonction publique, qui ne respecte plus les dispositions et les principes des textes en vigueur, notamment l'ordonnance N 99-56 du 22 novembre 1999 déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses attributions et l'ordonnance classification ordonnance N 99-57 du 22 novembre 1999 déterminant la classification des emplois supérieurs de l'Etat et les conditions de nomination de leurs titulaires. Ces textes se basent surtout sur le principe de l'adéquation 'poste-profil' ainsi que sur un recrutement et une promotion basée sur le mérite. Cet aspect de politisation fausse tout le jeu et est une source de frustration et de démotivation au sein de l'administration. A cela, s'ajoutent les salaires peu compétitifs et peu motivants.

1.2 ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉLEVAGE DANS LES RÉGIONS DE TAHOUA, MARADI ET DOSSO

1.2.1 Des points communs aux trois régions

- Des contraintes foncières fortes sont partout mentionnées, autant dans les zones agricoles denses que dans les zones pastorales, la pression des champs étant partout perçue comme la première cause d'insécurité de l'élevage pastoral.
- Un élevage bien présent qui tente de s'adapter aux nombreuses contraintes: l'espace, l'accès à l'eau, les maladies, la multiplication des coûts de l'élevage.
- Des signes d'adaptation qui montrent que les éleveurs ne renoncent pas et continuent à s'adapter : la sécheresse de 2005 a été sévère, mais il y a eu beaucoup moins de pertes animales qu'en 1984 (adaptation des éleveurs : mobilité, achat d'aliment du bétail, ventes anticipées...).
- On voit également apparaître un certain nombre d'initiatives de petits éleveurs qui cherchent à se positionner sur la filière lait en milieu urbain.
- L'élevage intensif et modernisé demeure peu présent sur le terrain. La gestion des centres de multiplication du bétail, la construction d'infrastructures (laiterie ou usine d'aliment du bétail) développées dans ce sens n'ont pas encore débouché sur un véritable modèle performant économiquement.
- Une grande diversité de situations existe aussi dans le paysage des organisations d'éleveurs, entre celles qui sont naissantes, souvent suscitées par des projets, trop divisées dans certaines régions pour être reconnues dans leur légitimité et les services qu'elles rendent. Mais on observe aussi des signes intéressants de prise de conscience et de dynamiques de fédération des organisations de base à l'échelle départementale et nationale.
- Sur le plan de la santé animale, la situation se caractérise par la persistance de foyers de maladies contagieuses, de fortes incidences des parasitoses et une faible couverture vaccinale chez toutes les espèces, malgré une amélioration en 2009 avec la campagne gratuite de vaccination et de déparasitage des ruminants dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République. Dans les trois régions d'intervention du programme, on observe une nette évolution des mentalités des éleveurs et un recours plus fréquent aux services vétérinaires (privés et publics) pour le soin de leurs animaux. Cette évolution est en grande partie à mettre sur le compte des associations d'éleveurs. De même, on constate une plus grande réceptivité des services publics vis-à-vis de la

privatisation de la profession vétérinaire et une amélioration des relations entre les agents de l'Etat et les vétérinaires privés. Ceci est le fruit d'un travail de proximité à travers les expériences intéressantes et prometteuses d'installation de SVPP dans les trois régions.

- L'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles au niveau des services techniques alloués aux STD (régions, départements et communes/CIB), le délabrement des services expliquent certainement la démotivation des agents à tous les niveaux.

1.2.2 **Des contradictions fortes entre politiques nationales et pratiques des acteurs**

Ceci touche différents domaines : le droit foncier, la gestion des centres de multiplication du bétail, les vaccinations du cheptel. Ces contradictions sont un facteur important de démotivation des agents des STD et des autres promoteurs de l'élevage dans l'exécution de leurs missions sur le terrain :

- Moyens de fonctionnement très limités,
- Gestion au quotidien des services régionaux et déconcentrés, sans visibilité à moyen terme sur les évolutions de l'élevage et les choix stratégiques,
- Gratuité des vaccinations par les STD alors que l'on a promu l'installation de vétérinaires privés,
- Gestion des centres de multiplication qui est perturbée par des décisions prises au niveau national.

1.2.3 **Des expériences diverses dans les différents champs de préoccupation.**

Elles sont liées à la sécurisation et au développement de l'élevage qui constituent des références utiles à valoriser pour la définition du programme 12 dans les régions :

- Des expériences de **sécurisation du foncier pastoral** qui se sont multipliées et qui contribuent significativement à soutenir l'élevage mobile qui reste dominant dans la valorisation des ressources pastorales et dans la vente des produits de l'élevage. Ceci est à mettre en relation avec un dispositif du Code Rural qui s'est mis en place et avec des expériences concrètes de promotion d'accords sociaux sur la gestion des espaces pastoraux,
- **Des besoins en termes de réhabilitation des infrastructures et des espaces pastoraux dans les zones agricoles**, qui sont maintenant aussi ressentis par les agriculteurs éleveurs suite à une très forte saturation des espaces agricoles. Ces besoins mettent en évidence la nécessité de réhabiliter les espaces vitaux pour l'élevage. Cette nécessité de réhabiliter l'espace pastoral au cœur de la zone agricole semble maintenant être ressentie aussi par une partie des agriculteurs éleveurs touchés par la pénurie de pâturage et d'accès de circulation du bétail pour l'élevage intégré aux exploitations,
- **Des expériences dans le domaine de la commercialisation** qui ont tenté de développer plusieurs pistes en s'ancrant sur l'aménagement des marchés à bétail, mais qui ne permettent pas de dégager des modèles de gestion durable pilotés par les communes et impliquant plus fortement les éleveurs,

- **Des expériences dans le développement et la mise en œuvre de véritables Services Vétérinaires Privés de Proximité**, qui permettent de mieux voir les rôles respectifs et les complémentarités entre vétérinaires privés, organisations d'éleveurs, collectivités et services de l'état,
- **L'absence ou la présence encore timide d'organisations d'éleveurs reconnues** par leur base et par les autres partenaires du développement pastoral (STD, CTD). Les chambres régionales d'agriculture sont peu présentes et leur perception apparaît très externe aux organisations d'éleveurs existantes qui voient là une représentation limitée aux intérêts agricoles au niveau national.

1.3 COMPLÉMENTARITÉS POSSIBLES DES INTERVENTIONS DANS LES TROIS RÉGIONS

1.3.1 Maradi

Même si elle comporte une zone agricole fortement dense, la région est traversée par de nombreux flux d'éleveurs pasteurs, agro-pasteurs et commerçants de bétail. Ceux-ci jouent sur les complémentarités des parcours de saison des pluies en zone pastorale et des ressources pastorales de saison sèche en zone agricole.

Un certain déséquilibre existe entre la bande Ouest de la région et sa partie orientale. A titre indicatif, les départements de Dakoro et Guidan Roumji ont bénéficié d'investissements importants de la Coopération suisse (en matière d'aménagement pastorale et de sécurisation des espaces) et du PROXEL (en matière de développement de services vétérinaires privés de proximité). Ces actions ont également suscité la naissance d'une organisation d'éleveurs à l'échelle départementale qui tente de fédérer plusieurs organisations de base., Ce faisant, l'organisation prend part à la défense des intérêts des éleveurs, notamment en matière de prévention des conflits et de sécurisation foncière.

Le reste des départements de Mayahi, Aguié, Madarounfa a fait l'objet d'interventions plus étendues en matière de sécurisation de l'élevage au cours des dernières années alors que la saturation de l'espace rend la mobilité également très critique pour l'élevage transhumant et asphyxie aussi l'élevage intégré aux exploitations.

Le processus de régionalisation de la SDR n'est pas encore effectif, il devrait être soutenu par le système des Nations Unies chef de file géographique dans la mise en œuvre du dispositif institutionnel (internalisation de la SDR au niveau régional et départemental, mise en place des instances de pilotage) et l'élaboration des plans d'action départementaux et régionaux (PAD/PAR).

1.3.2 Tahoua

La région est l'une des plus importantes régions d'élevage du pays et elle a bénéficié récemment d'investissements pour le soutien à l'économie pastorale (PASEP, ASAPI), à la gestion des ressources pastorales (LUCOP), et la mise en place de services vétérinaires privés de proximité (PROXEL et PASEP).

De ce fait, les enjeux portent peut-être moins sur les investissements en infrastructures pastorales, équipement des services d'élevage et des services du Code Rural, que sur le renforcement des organisations existantes et la coordination des acteurs mobilisés dans la mise en œuvre du soutien à l'élevage. Ceci est d'autant plus important qu'après la succession de ces différentes interventions, le paysage des partenaires techniques et financiers dans le domaine de l'élevage est entrain de se

réduire fortement (recentrage de la Coopération nigéro- allemande sur le programme 4 de la SDR, recentrage de l'UE sur la coordination régionale et la régionalisation de la SDR).

C'est l'UE qui prendra en charge le soutien à la mise en place du dispositif de régionalisation de la SDR et l'élaboration du plan d'action dans cette région (dans le cadre du projet d'appui au démarrage de l'approche programme dans le secteur rural).

1.3.3 Dosso

La question de la pression sur les ressources pastorales est très cruciale dans cette région. Les expériences d'aménagement pastoral semblent avoir été moins importantes à Dosso que dans les deux régions précédentes et les tensions entre agriculteurs et éleveurs sont souvent considérées comme très tendues tout particulièrement dans le département du Boboye. Dans les domaines de la valorisation du bétail, comme dans le renforcement des organisations d'éleveurs, les expériences ont été nombreuses, mais ont soulevé de nombreux problèmes et enseignements qu'il faudrait analyser collectivement pour en dégager des orientations stratégiques et réalistes.

En attendant un tel processus, la démarche de lancement de la régionalisation de la SDR a commencé avec le soutien de la Coopération luxembourgeoise. En lien avec l'élaboration du Plan d'Action Régional, une première programmation a été élaborée pour le programme 12 « Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux ». Ce plan d'action s'inscrit dans le cadre logique du programme et en décline systématiquement les différentes activités. Plusieurs partenaires techniques et financiers contribuent ou sont susceptibles de contribuer au programme 12 dans la région : APELDO, Liptako Gourma, PASEL 6 ...

1.4 ANALYSE POSITIONNEMENT PTF

La SDR cadre fédérateur de toutes les actions du secteur rural, offre aux PTF plus d'opportunités de s'aligner sur la politique de développement rural du Niger et de s'engager davantage dans l'approche programme.

On observe de plus en plus une tendance à la convergence des PTF du secteur rural à travers le cadre de concertation Etat/Partenaires mis en place dans le cadre de la SDR. Du point de vue de la conceptualisation, l'application de la Déclaration de Paris, l'approche programme et l'alignement sur les politiques et les procédures nationales sont des points clés qui font l'unanimité. Cependant, chaque PTF a son propre rythme en fonction de son calendrier opérationnel.

Il y a une nécessité de relancer le débat entre le MEF et les PTF sur les modalités d'aide, en se basant sur des expériences concrètes et capitalisées. En général, les PTF estiment que dans les conditions actuelles, l'administration publique du Niger n'est pas capable de gérer leurs contributions par un appui budgétaire sectoriel. Ils considèrent que certaines conditions ne sont pas encore réunies et que le circuit de dépenses de l'Etat n'est pas suffisamment performant et efficace. D'autre part, les PTF sont conscients que ces préalables doivent être remplis par un effort commun et partagé. Aussi, l'établissement d'une telle base administrative et de gestion fait partie du processus de renforcement des capacités.

Pour réaliser les différentes réformes, des démarches pratiques sont mises en œuvre à travers le PEMFAR (Revue des Dépenses Publiques et de la Responsabilité Financière).

Diverses approches sont testées, à savoir celles de la Coopération danoise dans les régions de Diffa et Zinder, de l'AFD et de la GTZ à Tahoua, du système des Nations Unies à Maradi et de la Coopération luxembourgeoise dans la région de Dosso. L'assistance technique mise en place au SE/SDR par la France et le Danemark œuvre dans cette même logique et semble assez efficace et bien appréciée.

La décision de la Belgique de s'engager dans l'approche programme, en se positionnant comme chef de file du côté des PTF, pour la mise en œuvre du programme 12 est à saluer, compte tenu de son expertise dans le sous-secteur de l'élevage.

2. **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

2.1 **PRINCIPES D'INTERVENTION / AXES STRATÉGIQUES**

2.1.1 **Principes généraux.**

Un certain nombre de principes généraux sont à la base de l'intervention :

2.1.1.1 **Adoption de l'approche programme**

Le passage de l'approche projet vers l'approche programme sera favorisé.

La SDRP, la SDR et les réformes institutionnelles se sont fixées comme objectif de s'engager sur une voie qui permettra de passer graduellement d'une logique de projet à une approche programme dont le cadre fédérateur est la SDR et son Plan d'Action de type Budget Programme.

L'approche programme implique, entre autres, les principes suivants :

- L'intervention sera alignée sur la stratégie de développement rural, et plus particulièrement sur le programme 12 qui vise l'aménagement de l'espace pastoral et une sécurisation des systèmes pastoraux et partiellement sur le programme 7 qui vise un renforcement des institutions publiques du secteur rural. Ces programmes disposent déjà d'un cadre logique, détaillé dans le plan d'action de la SDR, et les objectifs et résultats de ces cadres logiques serviront de base pour l'appui belge.
- L'intervention contribuera à la régionalisation de la SDR pour le programme 12, donc à appuyer le processus de priorisation, planification, mise en œuvre et suivi des activités dans le cadre dudit programme. Une approche par la demande (et non par l'offre) sera appliquée, en appuyant dans chaque région le processus de planification concertée entre tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme 12, et en travaillant dans une logique de synergie et complémentarité avec les interventions d'autres PTFs (PASEL 6 sur Maradi et Dosso, LUX Développement Dosso, SAREL Tahoua-Maradi, UE, LUCOP et AFD/GTZ sur Tahoua...).
- Le programme s'ouvrira à d'autres partenariats stratégiques dans les régions ce qui le conduira à s'adapter si des nouvelles opportunités se présentent, et à redéployer les appuis, si nécessaire. En effet, lorsqu'un partenaire interviendra sur un résultat ou une zone, le programme pourra diminuer, annuler, voire réaffecter ses ressources sur un autre résultat.
- La bonne gouvernance dans le secteur de l'élevage sera stimulée et les acteurs rechercheront les opportunités et potentialités de la gestion publique.

2.1.1.2 Flexibilité et adaptation aux évolutions de la régionalisation de la SDR et de la décentralisation:

Une telle approche programme requiert une flexibilité importante qui se résume comme suit :

- Les activités ciblées à mettre en œuvre et le budget y afférent ne seront définis qu'après le processus de planification annuelle concerté entre tous les acteurs par région. Par conséquent, les données actuelles ne peuvent être qu'indicatives.
- Les dispositifs financiers et de mise en œuvre des activités seront intégrés le plus tôt que possible aux dispositifs mis en place dans chaque région dans le cadre de la régionalisation de la SDR. Ces dispositifs ne sont pas encore tous en place et donc la flexibilité pour pouvoir s'harmoniser entre PTFs et s'aligner aux procédures nationales en fonction des capacités développées par les partenaires nationaux est un principe fondamental.

Il est particulièrement important de maintenir le principe de flexibilité tout au long de l'intervention pour :

- tenir compte de la phase de transition qui s'opère entre l'approche projet et l'approche programme,
- s'adapter à la mise en place de la régionalisation de la SDR dont les instances ne sont pas encore toutes constituées dans les trois régions concernées et
- intégrer les évolutions dans le paysage de la décentralisation prévues notamment au niveau départemental et régional.

2.1.1.3 Promotion de la décentralisation

Le programme doit s'intégrer dans la démarche de la décentralisation. Ceci passe par :

- un rapprochement de l'intervention aux niveaux communal et départemental² pour mieux intégrer les thématiques du secteur de l'élevage dans les plans de développement locaux, et mieux cibler l'impact sur la pauvreté,
- le choix de considérer les communes comme maître d'ouvrage de leurs activités ; ces dernières verront leurs responsabilités et leurs capacités renforcées,
- la mise en pratique de la subsidiarité et du respect des rôles des différents acteurs,
- la diversification des appuis destinés aux organisations de la société civile,
- le renforcement de l'apprentissage de l'interface entre la déconcentration des services techniques et les instances de la décentralisation.

2.1.1.4 Soutien direct à la mise en œuvre du Plan d'action de la SDR, et particulièrement du programme 12

Le programme 12 de la SDR : « Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes Pastoraux » est un des programmes prioritaires de la SDR.

² Même si cet échelon ne bénéficie pas encore d'une reconnaissance de CTD, il devrait le devenir en 2010, et dans tous les cas il facilite l'élaboration et le suivi de stratégies d'aménagement intercommunales indispensables à la prise en compte de la mobilité pastorale.

Il a comme objectif global d'aménager l'espace pastoral et de sécuriser les systèmes pastoraux et vise à assurer une base durable à la productivité de l'élevage, à la gouvernance locale des ressources naturelles, à l'organisation des producteurs et à la protection de la production (formation, encadrement, recherche des débouchés commerciaux incitatifs).

Plus particulièrement, ce Programme 12 de la SDR a pour objectifs spécifiques - OS principaux³ :

- **OS1 : Le développement local, et la sécurisation de l'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux ;**
- **OS2 : L'amélioration et la valorisation des productions des systèmes pastoraux.**

Le Ministère de l'Elevage et des Industries Animales est le maître d'ouvrage de ce programme. A ce titre, il doit assurer la concertation et la coordination entre les différents acteurs du programme et mettre en place, s'il y a lieu les accords de partenariat ou de prestation nécessaires à la pleine et satisfaisante mise en œuvre des actions prévues.

De par son champ assez large allant de la gestion des ressources pastorales à la commercialisation des produits animaux, en passant par la santé animale et l'amélioration génétique, ce programme doit être exécuté en partenariat avec pratiquement toutes les structures décentralisées et nécessairement impliquer tous les acteurs du développement local et de la société civile.

Il faut noter également que du fait de la nature même des ressources pastorales (parcours naturels, points d'eau de surface et points d'eau publics) qui regroupent l'essentiel des ressources communes, le premier objectif spécifique du programme 12 présente une forte connexion avec l'objectif spécifique 3 du programme 2 « Gouvernance locale des ressources naturelles » (OS3 Amélioration des connaissances et mise en valeur des ressources pastorales au niveau local et régional). C'est pour cette raison que le ME/IA est désigné comme maître d'œuvre de cet objectif dans un programme dont la maîtrise d'ouvrage relève du ME/LCD.

2.1.1.5 La promotion de la maîtrise d'ouvrage nationale, en adoptant une approche progressive

Cette promotion de la maîtrise d'ouvrage se fera à plusieurs niveaux :

- Au niveau national et régional, par l'alignement sur le Plan d'Action de la SDR – programme 12 et la responsabilisation des maîtres d'ouvrages tel que défini dans ce plan
- Au niveau des communes, en leur affectant directement des ressources pour mettre en œuvre leur plan de développement et renforcer leurs capacités
- Au niveau des producteurs, productrices et des OP, en leur permettant d'accéder à des ressources (subventions) dont elles auront la responsabilité de la gestion

2.1.2 Axes stratégiques de l'appui proposé.

Au vu du contexte de l'approche programme et les principes mentionnés ci-dessus, la formulation a privilégié une définition des processus à engager suivant les différents objectifs spécifiques en

³

Le ME/IA a commencé à reformuler les deux OS dans un seul, à savoir « *Le développement local, la sécurisation de l'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux, l'amélioration et la valorisation des productions des systèmes pastoraux* ». Cette proposition n'était pas encore officialisée pendant la mission d'analyse institutionnelle, elle n'est pas encore validée par le secrétariat de la SDR qui préfère que le cadre logique du programme 12 soit maintenu jusqu'à une reformulation plus globale du cadre logique de la SDR.

s'appuyant sur les différents acteurs concernés par l'aménagement pastoral et le développement de l'élevage. Elle met l'accent dans ce sens sur:

- **La capitalisation collective des expériences dans les différents domaines concernés par le programme 12** : sécurisation foncière, appui aux organisations d'éleveurs, commercialisation du bétail, santé animale, amélioration génétique,
- **La consolidation des structures et organisations existantes issues de dynamiques endogènes ou d'appuis externes précédents** : SVPP, COFO, organisations de gestion, communes, organisations d'éleveurs,
- **Des processus progressifs de concertation pour favoriser des accords sociaux durables sur l'aménagement de l'espace pastoral et la sécurisation de l'accès aux ressources** : implication des acteurs du secteur foncier, des organisations officielles des agriculteurs et des éleveurs, des leaders des éleveurs transhumants, des collectivités territoriales et des services techniques...

En regard avec le cadre du programme 12, un certain nombre d'orientations stratégiques sont proposées pour les principaux résultats à atteindre qui relèvent véritablement du niveau régional. Néanmoins, un premier élément de résultat supplémentaire semble devoir être considéré en préalable pour favoriser une véritable intégration-implication des acteurs institutionnels. Ceux-ci doivent nécessairement contribuer à la définition d'une stratégie d'aménagement pastoral et de sécurisation des systèmes pastoraux à l'échelle régionale et au suivi de sa mise en œuvre. Les deux autres axes stratégiques reprennent quant à eux directement des résultats du cadre logique du programme 12 du plan d'action de la SDR.

La stratégie proposée est donc construite autour des trois axes suivants :

1. **Intégration des acteurs de l'aménagement pastoral et de la sécurisation des systèmes pastoraux dans la planification et le suivi du programme 12 dans les régions**, (renforcement des capacités d'animation de la mise en œuvre du programme au niveau régional) contribution également aux sous-programme 7.1 (OS2 et OS3) et 7.2 (OS2).
2. **Développement local et sécurisation de l'accès aux ressources naturelles (OS1-PA programme 12)**
 - **Intégration et renforcement des organisations d'éleveurs dans la mise en œuvre du programme 12.** (se référant au résultat 1.1 : les associations d'éleveurs sont promues au sein des collectivités territoriales),
 - **Appui aux initiatives d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies d'aménagement et de gestion de l'espace pastoral à l'échelle communale et intercommunale.** Cet axe se réfère particulièrement aux résultats :
 - 1.4 : des plans de gestion des ressources pastorales avec une approche holistique sont réalisés au niveau communal,
 - 1.5. la gestion des ressources pastorales est mise en œuvre,
 - 1.6. la transhumance transfrontalière est sécurisée.
 - **Sécurisation foncière de l'accès aux ressources pastorales et des aménagements réalisés au niveau communal et intercommunal** (se référant au résultat 1.3 « les textes législatifs et réglementaires sont vulgarisés et appliqués par les communautés rurales »).

3. Amélioration et valorisation des productions des systèmes pastoraux (OS2)

- la santé animale est améliorée (le résultat 2.2),
- les productions animales sont valorisées (le résultat 2.5),
- le potentiel génétique des races est préservé et amélioré (le résultat 2.3)

2.2 BÉNÉFICIAIRES

Pour l'ensemble de l'appui belge les organisations des éleveurs et agro-pasteurs, hommes et femmes, sont les bénéficiaires.

On distinguera deux grands types de bénéficiaires de ce programme.

Les bénéficiaires finaux seront différents types d'éleveurs (H/F) et leurs familles dont le programme cherchera à améliorer la condition de vie. En fonction de chacun des trois axes stratégiques, on peut préciser des groupes cibles plus spécifiques à l'intérieur de la grande diversité des bénéficiaires des actions du programme 12.

Axes stratégiques	Bénéficiaires intermédiaires	Bénéficiaires finaux
1. intégration des acteurs dans la planification et le suivi du programme 12	Les leaders des éleveurs (H/F) participants au processus, Les responsables (H/F) des organisations d'éleveurs et des agriculteurs, Les élus membres des conseils communaux, Les membres des commissions foncières, Les services techniques déconcentrés de l'élevage, de l'agriculture, de l'environnement et de l'hydraulique.	Les éleveurs sédentaires et transhumants et leurs familles bénéficiant de l'intégration des problématiques pastorales dans l'aménagement communal, départemental et régional.
2. développement local et sécurisation de l'accès aux ressources naturelles	Les leaders des éleveurs (H/F) participants au processus, Les responsables (H/F) des organisations d'éleveurs et des agriculteurs, La CRA Les élus membres des conseils communaux, Les membres des commissions foncières, Les services techniques déconcentrés de l'élevage, de l'agriculture, de l'environnement et de l'hydraulique.	Les usagers des ressources communes, autant éleveurs qu'agriculteurs, participant à la négociation d'accords sociaux et à la gestion concertée des ressources communes : aires de pâturage, points d'eau, axes de transhumance
3. amélioration et valorisation des productions des systèmes pastoraux	Les responsables (H/F) des organisations d'éleveurs et des agriculteurs, La CRA Les intervenants techniques des ONG d'appui Les services techniques déconcentrés de l'élevage,	Les éleveurs et leur famille sécurisés par un meilleur accès aux soins de leur troupeau, un meilleur accès au marché, Les opérateurs privés vétérinaires et les professionnels des filières animales

2.3 LES PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE

Le partenaire principal de mise en œuvre de ce programme est la direction régionale de l'élevage, qui jouera un rôle central dans la mise en œuvre de ce programme. Mais, dans le cadre de la promotion de la décentralisation et la promotion de privatisation de certains services, et dans le respect des mandats et rôles des différents acteurs, la Direction régionale de l'élevage s'appuiera

sur un large réseau de partenaires de mise en œuvre qui se recoupent avec les bénéficiaires directs du programme car, leurs capacités seront renforcées:

- Les collectivités décentralisées, communes puis progressivement départements et régions, une fois leur conseil élu mis en place,
- Le dispositif du Code Rural, responsable de tout le travail d'appui à l'élaboration des accords sociaux de sécurisation des espaces et aussi du suivi de mise en valeur des espaces versés au domaine public des communes ou de l'Etat,
- Les associations d'éleveurs chargées d'informer et de soutenir les intérêts de la mobilité pastorale,
- Les chambres régionales d'agriculture,
- Les intervenants techniques, ONG participant à l'appui et à l'animation des actions de santé animale (mise en place des SVPP),
- Les autres services techniques déconcentrés ayant des responsabilités dans le domaine des ressources partagées et les infrastructures pastorales ou commerciales,
- Le secteur privé (services vétérinaires privés).

2.4 ZONE D'INTERVENTION

Le programme d'appui à la mise en œuvre du programme 12 de la SDR interviendra dans les régions de Maradi, Tahoua et Dosso.

Cela ne signifie pas que les actions vont toucher l'ensemble du territoire régional. Les principes de complémentarité entre intervenants dans le domaine de l'élevage permettront de dégager des sous-ensembles de communes plus spécifiquement ciblées pour chacun des résultats.

- Seul le résultat 1.3 est nécessairement intégrateur et concernera l'ensemble du territoire régional pour mobiliser un large processus de concertation nécessaire à la construction du plan d'action du programme 12 (partie intégrante du Plan d'Action Régional de la SDR).
- Le résultat 2, développement local et sécurisation de l'espace pastoral, se concentrera sur un sous-ensemble intra-régional à définir en fonction des complémentarités avec les autres interventions dans ce domaine et en lien avec la cohérence intercommunale à rechercher pour l'aménagement (aménagement de l'espace pastoral à l'échelle intercommunale, en lien avec les principaux axes de déplacement des troupeaux pour privilégier des aménagements complémentaires et agissant en synergie),
- Le résultat 3, amélioration et valorisation des productions des systèmes pastoraux, se concentrera aussi sur des sous espaces pertinents et propices à une action réalisable en quatre ans, qui tiendra compte des autres interventions en cours ou prévues dans la région.

2.5 COMPLÉMENTARITÉS ET SYNERGIES ENTRE LES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

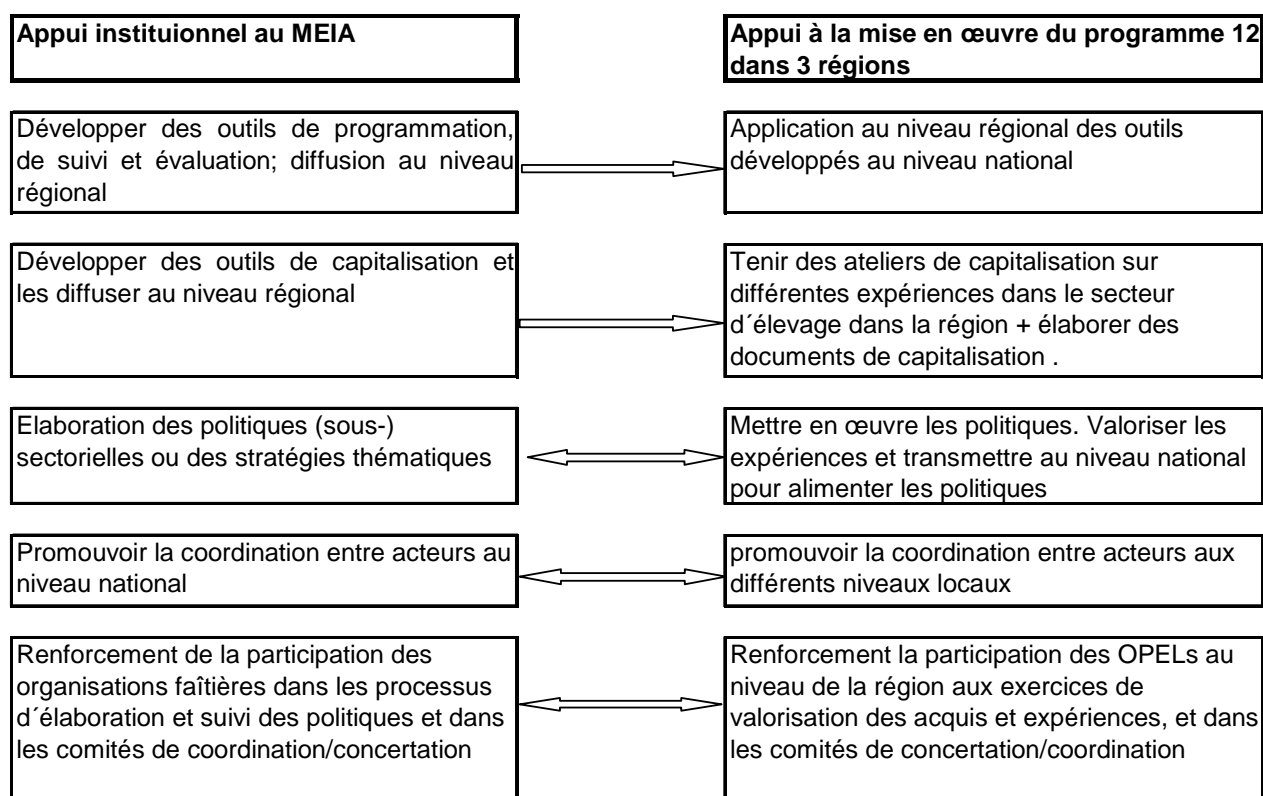
2.5.1 Entre les interventions de la coopération belge dans le secteur de l'élevage /le secteur rural

La coopération bilatérale belge intervient dans le secteur de l'élevage à travers deux (2) projets. Pour les deux interventions, le point de départ est l'appui à la mise en œuvre de la SDR, plus spécifiquement le programme 12 :

L'intervention «Appui au Renforcement Institutionnel du ME/IA – ARI/ME/IA» vise le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles du ME/IA dans son rôle de maître d'ouvrage du programme 12. D'une part, l'intervention aidera le ME/IA à créer les conditions de base pour pouvoir fonctionner. Il s'agit essentiellement d'améliorer l'organisation, le fonctionnement interne du ME/IA et la gestion des ressources humaines. D'autre part l'intervention contribuera à la réalisation de certains produits institutionnels, considérés comme intermédiaires et toujours des préalables pour démarrer la mise en œuvre des programmes opérationnels de la SDR. Concrètement, il s'agit de trois résultats /produits, à savoir: l'amélioration des capacités de programmation et du suivi-évaluation; la définition et l'application des politiques et des stratégies sous-sectorielles; et l'amélioration de la coordination entre les acteurs du sous-secteur de l'élevage. L'intervention renforcera et interagira directement avec le ME/IA, principalement au niveau central, mais aussi au niveau déconcentré ciblant toutes les régions du Niger.

Dans le programme «Appui à la mise en oeuvre du programme 12 dans les régions de Tahoua, Dosso et Maradi», objet de ce DTF, le premier résultat vise un renforcement des capacités de planification, de coordination, de suivi et de partenariat des différents acteurs au niveau régional, départemental et communal. Ce résultat est essentiel au pilotage du programme 12 dans les régions et à sa pleine intégration dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR. Il s'agit d'assurer que les multiples acteurs (services déconcentrés du ME/IA, services déconcentrés de l'agriculture, de l'environnement et de l'hydraulique, les structures du Code rural, les communes, les organisations d'éleveurs...) soient mobilisés pour mettre en évidence les différents enjeux à l'échelle de la région, du département et de la commune dans sa diversité et pour une mise en œuvre cohérente du programme 12. Vu la multiplicité des acteurs ciblés, et le lien étroit de ce résultat avec les deux autres résultats (qui visent directement la mise en œuvre des activités du programme 12), il a été choisi d'inclure ce résultat dans cette intervention, plutôt que de l'intégrer dans l'intervention d'Appui Institutionnel au ME/IA.

Quelques interactions et complémentarités importantes entre les deux interventions sont indiquées dans la figure ci-dessous.



La coopération belge finance aussi à travers le Fonds belge de Survie le « projet de mise en œuvre d'un réseau de santé animale de proximité (PROXEL) », qui est mis en œuvre par Vétérinaires sans Frontières Belgique dans les départements de Dakoro et d'Abalak, dont une seconde phase sera initiée. Les expériences de ce projet ont été valorisées et seront à la base de l'activité d'appui à l'installation de nouveaux SVPP dans les trois régions. Le programme travaillera donc en complémentarité sur le plan géographique et en cohérence sur le plan méthodologique avec PROXEL, en prenant en compte le modèle développé par PROXEL.

2.5.2 Entre les interventions d'autres PTFs dans le secteur de l'élevage

En se positionnant en appui à un programme (sous-)sectoriel, ce programme d'appui vient s'arrimer au dispositif régional de pilotage et de mise en oeuvre de la SDR. Suivant les régions, en fonction des interventions en cours ou en préparation, des complémentarités géographiques et thématiques sont valorisées (PASEL 6 sur Maradi et Dosso, LUX Développement Dosso, SAREL Tahoua-Maradi, UE, LUCOP et AFD/GTZ sur Tahoua...).

En plus de valoriser les expériences de ces interventions et d'intervenir dans une approche de complémentarité géographique et thématique, le programme interviendra dans la consolidation et le prolongement de certaines de ces interventions. Ce sera notamment le cas du soutien à l'installation et du renforcement des SVPP dans la région de Tahoua, ce sera aussi le cas pour le soutien aux actions de gestion concertée des ressources pastorales engagées par le LUCOP Tahoua au cours de sa première phase.

Des synergies et complémentarités avec des interventions d'autres PTFs sont indiquées dans les différentes activités et résultats dans le chapitre 3 de planification opérationnelle. Un travail important de recherche de synergies et de complémentarités sera également fait dans le cadre de la planification et suivi & évaluation des actions du programme 12 dans chaque région avec les acteurs clés du secteur, y inclus les représentants des interventions des autres PTFs.

3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1 OBJECTIF GLOBAL

Il se réfère à l'objectif de la SDR.

L'objectif global du programme d'appui est de «La performance du secteur de l'élevage au Niger est améliorée et contribue à la réduction de la pauvreté rurale ».

3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE

L'objectif spécifique de l'intervention, basé sur l'objectif global du programme 12 de la SDR⁴, est de « Une stratégie et des actions prioritaires d'aménagement pastoral et de sécurisation des systèmes pastoraux sont définies et mises en œuvre dans les régions de Dosso, Tahoua et Maradi ».

3.3 RÉSULTATS ATTENDUS

Ils sont au nombre de trois, et sont basés sur des Objectifs spécifiques des différents programmes du plan d'action de la SDR :

1. Les capacités de planification, de suivi, de coordination et de partenariat sont renforcées chez les différents acteurs en charge de la mise en œuvre du programme 12 dans les trois régions concernées⁵.
2. L'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux est sécurisé et le développement local renforcé; (*OS1 du programme 12 du PA-SDR*)
3. Les productions des systèmes pastoraux sont améliorées et mieux valorisées (*OS2 du programme 12 du PA-SDR*).

3.4 SOUS -RÉSULTATS ET ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE

Pour chacun des résultats un certain nombre de sous-résultats à atteindre est défini. Ils sont d'une manière succincte présentés dans les trois tableaux suivants (avec chaque fois dans la dernière colonne le renvoi au plan d'action de la SDR), pour développer ensuite la stratégie propre à la mise en œuvre projetée pour chacun de ces résultats.

3.4.1 Développement des principaux sous-résultats

⁴ Obj. global programme 12: "aménager l'espace pastoral et de sécuriser les systèmes pastoraux »

⁵ Ce résultat est essentiel au pilotage du programme 12 qui s'appuie sur un large processus de concertation pour l'aménagement des espaces pastoraux et de sécurisation de l'élevage dans la région. Il apporte aussi une contribution directe aux sous programme 7.1 restructuration des institutions publiques du secteur rural (notamment son OS2 renforcement de la coordination entre acteurs), et 7.2 système d'information et connaissance du secteur rural (notamment dans son OS2 production et diffusion de l'information sur l'élevage).

Appui belge		PA-SDR
R 1	<u>Les capacités de planification, de suivi, de coordination et de partenariat sont renforcées chez les différents acteurs en charge de la mise en œuvre du programme 12 dans les trois régions concernées</u>	
RA.1.1	Un diagnostic et une planification du programme 12 sont élaborés par les acteurs régionaux à l'échelle communale, départementale et régionale	
RA.1.2	L'évaluation planification annuelle du programme 12 est réalisée par les acteurs régionaux chaque année.	
RA.1.3	Les acteurs régionaux sont impliqués dans le suivi évaluation de la mise en œuvre du programme 12 en lien avec la SDR au niveau régional.	

R 2	<u>L'accès aux ressources naturelles est sécurisé et le développement local renforcé</u>	Prog 12 OS1
RA.2.1	Des organisations d'éleveurs sont intégrés et renforcés dans la mise en œuvre du programme 12 « les associations d'éleveurs sont promues au sein des collectivités territoriales »,	RA 1.1
RA.2.2	Les initiatives d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies d'aménagement et de gestion de l'espace pastoral à l'échelle communale et intercommunale sont appuyées « plans de gestion pastorale à l'échelle communale, transhumance transfrontalière »	RA 1.4. RA 1.5. RA 1.6.
RA.2.3	Sécurisation foncière de l'accès aux ressources pastorales et des aménagements réalisés au niveau communal et intercommunal « les textes législatifs et réglementaires sont vulgarisés et appliqués par les communautés rurales »	RA 1.3.

R 3	<u>Des productions des systèmes pastoraux sont améliorées et valorisées</u>	Prog 12 OS 2
RA.3.1	La santé animale est améliorée	RA 2.2.
RA.3.2	Les productions animales sont valorisées	RA 2.5.
RA.3.3	Le potentiel génétique des races est préservé et amélioré	RA 2.3.

3.4.2 Stratégie et principales activités pour le Résultat 1

R 1. Les capacités de planification, de suivi, de coordination et de partenariat sont renforcées chez les différents acteurs en charge de la mise en œuvre du programme 12 dans les trois régions concernées.

RA.1.1. Un diagnostic et une planification du programme 12, qui tient compte des aspects genre et environnement, sont élaborés par les acteurs régionaux à l'échelle communale, départementale et régionale

RA.1.2. L'évaluation planification annuelle du programme 12 est réalisée par les acteurs régionaux et communaux chaque année.

RA.1.3. Les acteurs régionaux sont impliqués dans le suivi évaluation de la mise en œuvre du programme 12 en lien avec la SDR au niveau régional.

Ce résultat est essentiel au pilotage du programme 12 dans la région et à sa pleine intégration dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR. Il faut souligner qu'il constitue une contribution importante aux sous-programmes 7.1 et 7.2 de la SDR:

- Sous programme 7.1. restructuration des institutions publiques du secteur rural: en particulier à l'OS2 « Renforcement de la coordination des différents acteurs de développement intervenant dans la mise en œuvre de la SDR » et l'OS3 « Le plan d'action de la SDR est régionalisé ».
- Sous programme 7.2. systèmes d'information et connaissance du secteur rural: en particulier à l'OS2, « production et diffusion de l'information sur l'élevage ».

Les activités liées à ce résultat se planifieront en tenant compte d'autres interventions en appui au programme 7 et particulièrement à la régionalisation de la SDR, et en bonne coordination avec l'intervention « Appui au Renforcement Institutionnel du ME/IA » financée par la Coopération belge. Les premiers six mois de l'intervention seront utilisés pour faire une planification plus détaillée dans chaque région, et en fonction des actions déjà prévues par d'autres intervenants dans chaque région, le budget pourrait être adapté et approuvé par le comité de pilotage. Ce résultat doit surtout assurer l'implication réelle de tous les acteurs d'élevage dans le programme 12 au niveau des trois régions. Ce résultat offre aussi une bonne opportunité de sensibiliser tous les acteurs impliqués sur l'importance des aspects liés au genre et à l'environnement. Ces thèmes seront inclus dans les formations et dans les exercices de planification, suivi et évaluation.

Enjeux et orientation générale : Ces acteurs sont multiples et doivent être mobilisés pour mettre en évidence les différents enjeux à l'échelle de la région dans sa diversité. Pour ce faire, différents acteurs institutionnels particulièrement stratégiques doivent se mobiliser pour une mise en œuvre cohérente du programme 12 :

- Ce sont **les services déconcentrés du ME/IA (DRE/IA)** chargées de la concertation et coordination entre les différents acteurs du programme 12 dans la région,
- Ce sont **les communes** chargées de la maîtrise d'ouvrage d'un certain nombre d'infrastructures pastorales (puits pastoraux, aires de pâturage, parcs de vaccination, marchés à bétail...), programmées dans leur plan de développement communal,
- Ce sont aussi **les organisations d'éleveurs/éleveuses** dans leur diversité, qui ont pour mission première de représenter les intérêts des pasteurs et agro pasteurs dans l'aménagement de l'espace rural et la sécurisation du foncier pastoral,

- Ce sont **les structures du Code Rural** aux différents niveaux, chargées d'enregistrer les ressources communales et faisant références aux servitudes pastorales reconnues pour des aménagements à vocation non pastorale,
- Ce sont enfin **les autres services déconcentrés du secteur rural**, en particulier l'agriculture, l'environnement et l'hydraulique qui sont également concernés par l'aménagement des espaces ruraux utilisés par l'élevage.

Il faut souligner que ce processus d'élaboration d'une vision stratégique entre bien dans la conception de la régionalisation de la SDR. Il doit faciliter l'élaboration concertée du plan d'action régional pour ce qui concerne le programme 12.

Les produits attendus :

- Un plan d'action régional pour le programme 12 construit sur la base d'une réelle implication des partenaires (hommes et femmes) au niveau local, départemental et régional, et prenant en compte les planifications existantes PDC, PAD et PAR, et qui prend en compte les aspects liés au genre et à l'environnement,
- Une direction régionale impliquée et reconnue dans le processus de régionalisation de la SDR, partie prenante du dispositif de pilotage régional de la SDR,
- Un plan d'action annuel réajusté chaque année au terme d'une phase d'évaluation programmation, et intégrant l'ensemble des financements consacrés aux actions du programme 12 (Etat, PTF, projets, ONG...),
- Des actions d'aménagement pastoral et de développement de l'élevage mises en œuvre en jouant le jeu de la décentralisation.

Démarche et principales activités : les appuis proposés à ce niveau sont de différentes natures :

RA.3.1. Un diagnostic et une planification du programme 12, qui tient compte des aspects genre et environnement, sont élaborés par les acteurs régionaux à l'échelle communale, départementale et régionale

A.1. organisation de la démarche de planification communale et régionale pour l'élaboration du programme, et qui tient compte des aspects liés au genre et environnement (méthodes et logistique),

A.2. formation pour le renforcement des capacités de pilotage et d'animation du programme 12 par les directions régionales de l'élevage, (formations et apprentissage dans l'action),

A.3. organisation d'ateliers locaux et régionaux pour l'élaboration du plan d'action du programme 12 dans les régions,

A.4. renforcement des DRE/IA dans leurs capacités à identifier, construire et entretenir des partenariats avec tous les partenaires susceptibles de soutenir des actions prioritaires dans le programme 12,

A.5. fourniture des équipements nécessaires à l'animation et au suivi de la mise en œuvre du programme 12 dans la région et à sa pleine imbrication avec le PAR. (véhicules, vidéo projecteurs, etc.)

RA.3.2. L'évaluation - planification annuelle du programme 12 est réalisée par les acteurs régionaux et communaux chaque année

A.1. organisation d'ateliers communaux et régionaux d'évaluation – planification du programme de travail annuel pour la mise en œuvre du programme 12 dans les régions,

A.2. participation et soutien aux comités de pilotage du PAR de la SDR,

A.3. organisation de séances d'information et de concertation au niveau régional avec les différents intervenants et PTF concernés par le programme 12.

RA.3.3. Les acteurs régionaux sont impliqués dans le suivi évaluation de la mise en œuvre du programme 12 en rapport avec la SDR au niveau régional.

A.1. réalisation d'une enquête initiale et de contrôle de situation de l'économie pastorale par type de système par région (revenus et vulnérabilité des ménages) qui est genre spécifique et prend en compte les aspects environnementaux,

A.2. renforcement des capacités des équipes régionales dans l'évaluation, la capitalisation et l'élaboration de stratégies opérationnelles,

A.3. suivi coordination inter-régionale par la DEP du ME/IA, à travers des missions de suivi régulières dans chaque région et l'analyse des documents transmis par ces directions régionales.

A.4. organisation d'ateliers thématiques de capitalisation des actions menées dans le cadre du programme 12

Responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle de cet axe essentiel de la stratégie : Elle incombera aux DRE/IA.

3.4.3 **Stratégie et principales activités pour le Résultat 2**

R 2 : L'accès aux ressources naturelles est sécurisé et le développement local renforcé

RA.2.1. Des organisations d'éleveurs et d'éleveuses sont intégrés et renforcés dans la mise en œuvre du programme 12.

RA.2.2. Les initiatives locales d'aménagement et de gestion de l'espace pastoral à l'échelle communale et intercommunale sont appuyées.

RA.2.3. Sécurisation foncière de l'accès aux ressources pastorales et des aménagements réalisés au niveau communal et intercommunal

RA2.1. Des organisations d'éleveurs et éleveuses sont intégrés et renforcés dans la mise en œuvre du programme 12. (résultat 1.1. du PA-Programme 12)

Ces organisations d'éleveurs et éleveuses ont vocation à s'impliquer plus largement dans les débats sur les priorités du programme 12 dans la région et à défendre les intérêts de leurs membres. (Cet axe stratégique peut être situé dans le Résultat RA.1.1 du programme 12).

Enjeu et orientation générale : Il s'agit de promouvoir une démarche d'intégration des organisations de base d'éleveurs et éleveuses dans les différents débats organisés pour la mise en œuvre du programme 12 au niveau communal, départemental et régional. On entend ici par organisations d'éleveurs et éleveuses, non seulement les organisations formalisées souvent sous l'impulsion des projets, mais aussi les représentants de l'organisation sociale propre aux éleveurs transhumants. Ces organisations sont souvent peu représentées au sein des structures officielles d'origine étatiques, alors qu'elles jouent un rôle essentiel dans la gestion de la transhumance, la médiation des conflits et la diffusion de l'information. Elles sont de surcroît les mieux placées pour connaître les problèmes rencontrés par les éleveurs et éleveuses dans la mobilité, puisqu'elles en assurent la responsabilité dans leur communauté.

Les produits attendus :

- Un positionnement consensuel des organisations d'éleveurs et éleveuses sur leurs priorités d'action au niveau départemental et régional, et des organisations d'éleveurs et éleveuses mieux reconnues par les acteurs de la région et aussi par les éleveurs et éleveuses eux-mêmes.
- Un mécanisme de représentation qui fédère les organisations de la région pour s'impliquer dans le pilotage du programme 12,
- Des initiatives d'information, formation, défense des droits des éleveurs, d'échanges, de prévention des conflits, des actions concrètes de soutien aux éleveurs et éleveuses réalisées par les organisations d'éleveurs et éleveuses.
- Une meilleure articulation et des relations fonctionnelles entre OPEL et CRA.

Démarche et principales activités : Ce processus d'intégration des organisations d'éleveurs et éleveuses passera par une démarche d'identification via une plate-forme de représentants qui devrait disposer d'une base suffisamment large et d'une expérience minimum dans l'appui aux éleveurs et éleveuses.

A.1. Organisation d'ateliers annuels inter-OP d'éleveurs et éleveuses et mise sur pied d'une plate-forme régionale ou départementale des organisations d'éleveurs. Suivant les régions, la configuration sera différente et il s'agira donc de définir une stratégie adaptée aux réalités :

- Maradi avec une dynamique d'intégration à renforcer sur le département de Dakoro et à construire dans les autres départements,
- Tahoua avec un cadre de concertation des acteurs de l'élevage déjà suscité par le PASEP qui sera à évaluer et renforcer dans sa représentativité des organisations d'éleveurs très nombreuses et dispersées dans les départements d'Abalak et de Tchintabaraden,
- Dosso, avec des structures reconnues au niveau national comme AREN et FNEN Daddo qui ne couvrent pas tous les départements et qui ne font pas nécessairement l'unanimité, mais qui pourraient s'associer à d'autres organisations pour renforcer la dynamique.

A.2. Renforcement et soutien à l'organisation des Chambres Régionales d'Agriculture et à leur mise en service des organisations d'éleveurs et éleveuses. Les Chambres Régionales d'Agriculture apparaissent très peu articulées aux organisations d'éleveurs existantes et l'enjeu sera donc double : faciliter leur reconnaissance mutuelle en participant aux différentes concertations et les aider à développer des services pour ces organisations d'éleveurs.

Le programme prévoira donc des moyens pour favoriser le dialogue entre les organisations d'éleveurs au niveau départemental, dialogue sur les grands enjeux et les priorités en préalable à la participation de représentants des éleveurs dans les cadres de concertation thématiques au niveau régional puis dans l'évaluation et la programmation des plans d'action annuels du programme 12.

A.3. Mise en place d'un système de gestion du fonds d'initiatives en faveur du renforcement des organisations des éleveurs au niveau régional et de la défense des intérêts des éleveurs et éleveuses :

- Information, formation des éleveurs et éleveuses sur différents thèmes possibles : la décentralisation et le rôle des communes, la mise en place des SVPP, les textes du Code Rural et les droits des éleveurs,
- Organisation de forum de prévention des conflits, de foires pastorales et agro-pastorales,
- Participation à la construction d'accords sociaux dans la gestion des ressources pastorales,
- Voyages d'échanges dans d'autres régions du pays ou dans les pays voisins pour aider à l'organisation ou à la construction de stratégies,

- Montage de dossiers de financement pour des infrastructures pastorales via les communes,

Le dispositif et les modalités d'octroi et de gestion du fonds sera conçu lors du démarrage du programme et à partir de l'expérience PASR. La gestion des fonds pourrait être prise en charge par les CRA mais ceci sera analysé plus en détail au début de l'intervention dans chaque région.

A.4. Pré-qualification des organisations fédératives des organisations d'éleveurs éligibles au fonds.

Il s'agira d'identifier les structures susceptibles d'être éligibles à un tel fond vu l'émission qui existe dans certaines régions. Pour cela, un audit des organisations pourrait être réalisé, mais il serait lourd à conduire dans chaque région. On pourrait préférer un mécanisme de pré-qualification des organisations sur la base de critères préalablement discutés de manière à identifier les organisations les plus viables et d'inciter aux regroupements.

4.5. Appui au montage de projet et suivi de leur mise en œuvre par les Opel.

Un appel à initiatives sera organisé à destination des organisations d'éleveurs et éleveuses. Il devrait répondre à un certain nombre de critères en relation avec les initiatives que ces organisations soumettent (cohérence avec les planifications existantes aux échelles communales, départementales et régionale, personnel d'animation minimum, personnel de gestion, reconnaissance sociale dans la zone concernée). On favorisera aussi les initiatives émanant de regroupements et d'alliances d'organisations existantes.

A.6. Organisation de sessions trimestrielles des comités d'octroi. Une commission d'analyse des initiatives sera constituée au niveau régional pour examiner et sélectionner les bénéficiaires des subventions du fonds. Cette commission, placée en principe sous la responsabilité du responsable régional de l'élevage, mobilisera les représentants des organisations au niveau régional et le responsable de la chambre régionale de l'agriculture.

A.7. Organisation des comités d'évaluation des initiatives des Opel soutenues. Pour chaque subvention octroyée aux OP éligibles un comité de suivi-évaluation sera désigné et rendra compte de la mise en œuvre des initiatives, des résultats et effets observés.

Responsabilité de mise en œuvre opérationnelle: le dispositif de représentation des organisations d'éleveurs au niveau régional est encore insuffisamment reconnu pour être responsabilisé dans la gestion des fonds liés à ce résultat. Le réseau des chambres d'agriculture fait l'objet d'un appui de la coopération danoise dans le cadre du PASR au niveau national et dans les régions de Zinder et Diffa. Il est proposé, en synergie avec ce programme, de renforcer la CRA dans les trois régions et de les responsabiliser dans la gestion du résultat en question. Des moyens complémentaires seront intégrés dans l'intervention d'appui institutionnel pour renforcer le niveau national avec un conseiller au niveau national assurant un soutien, le suivi des trois régions et une prise en compte plus large de ce qu'on pourrait appeler « la branche pastorale de l'agriculture ».

Le pilotage des CRA associerait dès le démarrage les principales structures de représentation des éleveurs de taille minimum dans les régions.

Dispositif de financement : deux types d'appuis financiers sont envisagés.

- Un budget d'animation permettant de soutenir les processus de concertation entre organisations d'éleveurs au niveau communal, départemental et régional pour l'élaboration des plans d'action et l'évaluation – programmation annuelle.
- Un fonds d'initiatives soutenant des actions spécifiques montées par les organisations en question en vue d'améliorer l'information et la formation des éleveurs, la défense de leurs droits, la prévention des conflits tout en renforçant les alliances entre associations...

RA.2.2 Des initiatives locales d'aménagement et de gestion de l'espace pastoral à l'échelle communale et intercommunale sont appuyées (résultat 1.4, 1.5., 1.6. du PA-Programme 12)

Enjeux et orientation générale : Tel que le définit le plan d'action du programme 12, il s'agit de promouvoir l'élaboration de plans de gestion des ressources pastorales à l'échelle communale en facilitant leur mise en cohérence avec les logiques intercommunales. Trois résultats sont particulièrement attendus dans ce cadre :

1. Des plans de gestion des ressources pastorales avec une approche holistique sont réalisés au niveau communal (RA1.4.)
2. La gestion holistique des ressources pastorales est mise en œuvre (RA1.5.)
3. La transhumance transfrontalière est sécurisée (RA1.6.)

On doit souligner que les termes « d'approche et de gestion holistiques » mériteraient d'être clarifiés. Dans l'histoire du développement de l'élevage au Niger, ces termes ont en effet marqué une expérience particulière, celle des périmètres pastoraux pilotes. Cette expérience a été abandonnée par les projets depuis plus de dix ans et sur le terrain certains des sites pilotes n'ont pas échappé aux dérives d'appropriation exclusive relativement prévisibles dans le contexte social et environnemental des zones pastorales. Il s'agira donc de prendre de la distance avec ces approches qui ont montré de sérieuses limites. La volonté affichée dans le programme 12 est bien l'intégration des acteurs dans la gestion des ressources communes. C'est donc dans cette voie que les expériences devront être menées pour mettre sur pied des systèmes de gestion soucieux d'équité et de respect des usagers multiples des ressources pastorales.

Pour cela, en premier lieu un débat sera favorisé sur les contraintes d'accès et de gestion des ressources pastorales sur le territoire communal : pâturage, points d'eau de surface et puits pastoraux, infrastructures pastorales dédiées à la mobilité... L'élaboration de cette stratégie communale est conçue comme une contribution directe à la réalisation du dossier rural et fera donc intervenir les structures du Code Rural dans l'élaboration de la stratégie communale et intercommunale.

Les produits attendus :

- Une carte des ressources naturelles communes et des ressources pastorales de la commune,
- Une planification communale et intercommunale des ressources, espaces et infrastructures existantes et en projet, (approfondissement des PDC dans le domaine de la gestion des ressources pastorales, intégration dans les PAD),
- Un processus de planification des aménagements, respectueux de l'environnement, à réaliser qui associe pleinement l'ensemble usagers, dont les éleveurs transhumants,
- Des projets d'aménagement et de gestion réalistes construits, inscrits dans les PDC et les budgets des communes,
- Des aménagements, respectueux de l'environnement, mis en œuvre : aires de pâturages redéfinies, reconnues et aménagées, des points d'eau pastoraux réhabilités ou créés en liaison avec les axes de transhumance, des couloirs de passage réhabilités ou créés, des pare-feu réalisés,
- Des conventions locales de gestion des espaces pastoraux sécurisés et des infrastructures aménagées élaborées.

Démarche et activités principales :

A.1. Planification de l'aménagement des ressources pastorale à l'échelle communale et intercommunale. L'obtention d'un tel résultat suppose une démarche progressive et largement

concertée qui facilite la négociation des principaux acteurs (hommes et femmes) concernés par les ressources pastorales à l'échelle communale et locale : les élus des communes, les organisations détentrices des maîtrises foncières locales, les leaders des éleveurs transhumants, les organisations d'éleveurs/éleveuses et d'agriculteurs/agricultrices intervenant sur l'espace communal. Outre ces acteurs locaux sont également partie prenantes les services techniques déconcentrés, les structures du code rural du niveau communal et départemental. Une fois le consensus atteint entre ces acteurs sur une vision commune d'aménagement de l'espace pastoral, respectueux de l'environnement, il s'agira dans un second temps, de faciliter une mise en cohérence départementale de ces initiatives au travers de rencontres intercommunales.

A.2. Evaluation capitalisation des expériences d'aménagement et de gestion des aires de pâturages (y compris méthodes de lutte contre envahissement par *Sida cordifolia*). Il s'agira d'évaluer par l'intermédiaire d'une consultation nationale, les différentes expériences déjà mises en œuvre dans la région pour ce qui est de l'aménagement et la régénération des aires de pâturage. Précisément cette étude devrait permettre un débat informé avec les partenaires régionaux sur les options techniques et financières d'aménagement de ces espaces, respectueux de l'environnement.

A.3. Faisabilité sociale, technique et environnemental des aménagements projetés. Une fois les priorités définies au niveau intercommunal, on favorisera un second niveau d'analyse plus fine, elle aussi concertée avec les différents usagers des espaces considérés. Elle permettra d'établir la faisabilité sociale, technique et environnementale des aménagements à réaliser.

A.4. Mise sur pieds du dispositif de décision et de gestion de ces subventions à l'aménagement communal. Ces modalités seront précisées lors de l'élaboration du manuel de procédures au démarrage du programme. Un appui à l'apprentissage de la mise en œuvre de ces procédures sera nécessaire au cours des deux premières années du programme.

A.5. Financement, mise en œuvre et suivi des aménagements et de la gestion d'aires de pâturage dégradées, aménagements de mares de zones de plateaux, puits pastoraux en lien avec les axes de transhumance, sécurisation de stations de pompage en zone pastorale grâce à l'aménagement de contre-puits... Un système de fonds de soutien aux initiatives des communes et organisations d'éleveurs permettra de financer la mise en œuvre des aménagements négociés en relation avec les plans de développement communaux : aménagement de points d'eau de surface ou des puits, régénération des pâturages... Des éventuels besoins spécifiques des hommes et des femmes seront pris en compte.

A.6. Organisation d'un système de suivi de la mise en œuvre et de la gestion des aménagements. Pour chaque aménagement financé un comité de suivi-évaluation sera désigné et rendra compte de la mise en œuvre des initiatives, des résultats et effets observés, y inclus l'impact sur l'environnement. Ce comité impliquera trois acteurs clés au niveau local : les communes, les COFOcom et les représentants des éleveurs utilisateurs de ces aménagements.

Ciblage géographique : La mise en œuvre de cette stratégie ne devra pas être disséminée sur l'ensemble des communes de la région, mais au contraire intégrée dans une stratégie régionale cohérente à définir dans le cadre spécifique de chaque région au vu des enjeux, des interventions existantes et des initiatives des communes :

1. **Maradi :** l'action pourrait se concentrer sur l'espace intercommunal d'un axe de transhumance transfrontalier de l'Est de la région, complétant ainsi le travail du PASEL qui s'est concentré sur les départements du nord et de l'ouest (Dakoro et Guidan Roumji),
2. **Tahoua :** une action de consolidation des travaux d'aménagement réalisée avec l'appui du PASEP dans la zone agricole et agro-pastorale. On visera à mieux intégrer les aires de pâturage et de repos, les points d'eau et les couloirs secondaires aux axes transfrontalier déjà réhabilités. Dans la zone pastorale, on poursuivra le travail engagé dans la sécurisation

de quelques stations de pompes par contre-puits où l'accès à l'eau est crucial en saison sèche (département de Tchintabaraden),

3. **Dosso** : la stratégie est à définir en complémentarités avec les interventions prévues par le PASEL, en synergie avec les appuis prévus dans l'aménagement communal par LUX développement.

La responsabilité de la mise en œuvre de cet axe stratégique relèvera de la maîtrise d'ouvrage communale. L'animation de la planification dans les espaces intercommunaux ciblés sera placée sous la responsabilité de la DRE/IA qui s'appuiera sur les cadres départementaux formés dans ce sens. Au vu de l'évolution de la décentralisation et notamment de la mise en place des assemblées départementales, le programme devra intégrer ces nouvelles instances quand celles-ci verront le jour.

Dispositif de financement : deux fonds distincts seront nécessaires.

- Un budget d'appui à l'animation communale pour l'élaboration des plans d'aménagement communaux et départementaux mis en œuvre par la Direction Régionale de l'Élevage et des Industries Animales
- **Un fonds d'investissement** pour l'aménagement et la gestion des ressources pastorales par les communes. Sa mise en œuvre devra donc se référer aux mécanismes de gestion des communes existantes. Les procédures de décision et de gestion de ces subventions à l'aménagement communal seront définies et précisées lors de l'élaboration du manuel de procédure au démarrage du programme. On s'appuiera sur les mécanismes de financement en place suivant les régions et utilisés par les autres PTFs : ANFICT, Fonds d'investissements communaux, etc. Ce système de financement pourra également évoluer au fur et à mesure de l'opérationnalisation du dispositif de financement décentralisé.

RA.2.3. Sécurisation foncière de l'accès aux ressources pastorales et des aménagements réalisés au niveau communal et intercommunal (résultat 1.3 du PA-Programme 12)

On se réfère directement ici au résultat 1.3 du programme 12 : « Les textes législatifs et réglementaires sont vulgarisés et appliqués par les communautés rurales ».

Enjeux et orientation générale. Il s'agira ici de renforcer les capacités des structures du Code Rural au niveau régional⁶, départemental, communal et local à remplir leur rôle central pour la gestion durable des ressources pastorales. De manière plus opérationnelle, il s'agira à travers leur action, de sécuriser les aménagements et les systèmes de gestion des ressources pastorales réalisés par les communes dans le cadre du résultat précédent. Cette sécurisation interviendra en amont de la réalisation des aménagements en accompagnant l'élaboration des accords sociaux de délimitation, de gestion des espaces et des ressources pastorales. Elle interviendra aussi en aval de ces réalisations, la sécurisation foncière passant par le bornage des espaces sur lesquels des accords sociaux ont été obtenus, puis par le versement au dossier rural et enfin le contrôle de mise en valeur des espaces et aménagements enregistrés au titre du Code Rural.

D'une manière générale, on cherchera à favoriser une meilleure mise en pratique du droit par les différents acteurs institutionnels de la région.

Produits attendus :

- Des structures du Code Rural formées, équipées et fonctionnelles dans les zones cibles au niveau régional ; information et sensibilisation relative à la gestion durable des ressources naturelles sont intégrés dans les formations,

⁶ On trouvera en annexe, un tableau récapitulatif du dispositif en présence dans chacune des trois régions.

- Des accords sociaux négociés pour la sécurisation des espaces pastoraux et la gestion des espaces et infrastructures,
- Les dossiers communaux à jour pour les ressources pastorales et leur intégration au SAF,
- Des aménagements et des espaces pastoraux délimités et enregistrés,
- Un contrôle de mise en valeur des ressources pastorales effectif.

Principales activités soutenues:

A.1. Identification des espaces intercommunaux stratégiques qui seront accompagnés en vue de l'aménagement et de la gestion des ressources pastorales en concertation avec les autres intervenants et sous la responsabilité du SPR-CR.

A.2. Renforcement du réseau des structures du Code Rural dans les communes d'intervention (formation et équipement),

A.3. Appui méthodologique et logistique à la préparation des plans d'aménagement et de gestion des ressources pastorales, avec une attention particulière à la gestion durable des ressources naturelles, au niveau communal et intercommunal,

A.4. Facilitation des processus de sécurisation des espaces pastoraux dans la construction des accords sociaux sur l'affectation, la gestion des espaces et les aménagements pastoraux : points d'eau pastoraux, délimitation des couloirs de passage,

A.5. Appui à la maîtrise d'ouvrage par les COFODEP des travaux de balisage des espaces sécurisés, et suivi des mécanismes de passation des marchés de travaux de balisage,

A.6. Enregistrement et versement des aménagements et espaces sécurisés par les accords sociaux acquis dans le dossier rural,

A.7. Intégration de ces éléments dans le schéma d'aménagement foncier à l'échelle régionale,

A.8. Suivi et contrôle de mise en valeur des espaces et des aménagements sécurisés,

A.9. Audit et équipement complémentaire des COFODEP en année 1.

Ciblage géographique en lien avec le résultat précédent. Les structures régionales du code rural de la région de Maradi bénéficient de l'appui de la coopération suisse alors que celles de Dosso sont appuyées par la coopération luxembourgeoise. Avec la fin du PASEP, celles de Tahoua se retrouvent actuellement sans assistance alors qu'elles ont engagé un important travail d'identification, de matérialisation des ressources pastorales communales et de cartographie.

D'une manière générale, le travail se concentrera dans les espaces intercommunaux stratégiques qui seront accompagnés en vue de l'aménagement et de la gestion des ressources pastorales, mais on pourra aussi consolider et poursuivre le renforcement engagé dans quelques autres communes. Une contribution à la finalisation du SAF sera également possible si d'autres PTF n'y apportent pas déjà leur soutien.

Responsabilité de mise en œuvre : Ce sont les structures du Code Rural qui seront responsabilisées dans la mise en œuvre de cet axe au niveau Régional, en lien avec le niveau central du SP-CR.

Les modalités de financement : Les appuis financiers devraient couvrir deux champs de financement suivant les besoins des régions :

- Le renforcement des institutions du Code Rural :
 - La constitution et l'équipement de COFOB et COFOCOM,
 - Le renforcement de ces structures (formation et équipements de base),

- Le renforcement des COFODEP concernées par les communes appuyées, logistique matériel,
- Le soutien à la réalisation d'actions concrètes de sécurisation foncière des espaces et infrastructures pastorales:
 - Le financement de l'animation nécessaire à la construction des accords sociaux de sécurisation des espaces (couloirs, puits pastoraux, aires de pâturage, accès aux mares),
 - Les fonds nécessaires aux investissements en matière de sécurisation foncière (accompagnement des accords sociaux, travaux de balisage provisoires et définitifs),
 - Le financement nécessaire à l'enregistrement des espaces et aménagements sécurisés.

3.4.4 **Stratégie et principales activités pour le Résultat 3**

R3 Les productions des systèmes pastoraux sont améliorées et mieux valorisées

RA.3.1. La santé animale est améliorée,

RA.3.2. Les productions animales sont valorisées

RA.3.3. Le potentiel génétique des races est préservé et amélioré

RA.3.1. La santé animale est améliorée (résultat 2.2 du PA-Programme 12)

Enjeux et orientation générale

Dans les trois régions, le cheptel continue d'être exposé au risque d'éclatement de foyers de maladies infectieuses comme la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), les charbons bactérien et symptomatique, la pasteurellose, la clavelée, en plus de l'incidence d'un polyparasitisme interne et externe qui sévit de manière endémique. Pour sa part, le cheptel aviaire enregistre de nombreuses mortalités du fait de la persistance de la maladie de Newcastle et de parasitoses diverses.

Par ailleurs, depuis l'éclatement en 2006 du foyer d'influenza aviaire (communément appelée grippe aviaire) lié au virus H5N1 dans le département de Madarounfa (région de Maradi), cette région est en alerte permanente, d'autant plus que la situation n'est pas totalement maîtrisée de l'autre côté de la frontière sud.

La stratégie d'intervention de l'appui au programme 12 de la SDR en matière de santé animale peut se décrire comme suit :

- S'inscrire résolument dans la promotion d'un service vétérinaire privé de proximité,
- S'inscrire en complément/synergie avec les opérations en cours ou en préparation,
- Analyser et évaluer toutes les expériences passées (Intervention des services de l'Etat, mandats sanitaires, SVPP) ,
- Consolider les acquis (PASEP-Tahoua),
- Elargir les réseaux de SVPP,
- Assurer une meilleure implication des communes dans le processus de mise en place des SVPP et de leur financement,
- Renforcer la collaboration entre les vétérinaires privés et les services publics,
- Renforcer les services de l'Etat dans leurs missions/fonctions régaliennes.

De manière opérationnelle, l'appui au programme 12 SDR interviendra dans trois directions :

- Capitalisation et échange d'expériences en matière de santé animale au niveau des régions
- Consolidation du réseau de services vétérinaires privés de proximité dans la région de Tahoua et extension de ceux de Maradi et Dosso,
- Appui aux Services vétérinaires publics.

Capitalisation et échange d'expériences en matière de santé animale, comme contribution à l'élaboration d'une politique nationale qui sera élaborée dans le cadre de l'intervention « Appui institutionnel au MEIA ».

A l'issue de l'évaluation des Services Vétérinaire du Niger effectuée en juillet 2008 en utilisant l'outil de l'OIE pour l'évaluation des Performances des Services Vétérinaires, l'équipe d'évaluateurs fait remarquer que : « La capacité actuelle des Services Vétérinaires du Niger à appliquer et à gérer des politiques à long terme sur des bases scientifiquement justifiées reste très limitée » et d'ajouter « L'appréciation des ressources nécessaires aux Services Vétérinaires pour accomplir leurs missions dépend des politiques qui restent à définir en matière de contrôle durable des maladies et en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale ». Après ces constats sans appel, les évaluateurs concluent ainsi : « Il est donc urgent pour le MRA de lancer un cycle de concertation entre les acteurs concernés en vue de *définir une politique durable de Santé Animale conforme aux standards internationaux en matière de Services Vétérinaires*, en prolongation de la stratégie générale de développement rural (SDR) et du Plan d'action qui en est issu. ».

Consolidation du réseau de services vétérinaires privés de proximité dans la région de Tahoua et extension de ceux de Maradi et Dosso

Pour faire face à l'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers des services publics de santé animale, le Ministère chargé de l'élevage a favorisé l'installation de services vétérinaires privés de proximité (SVPP) et l'ouverture de Cliniques Vétérinaires Rurales (CVR). Ces infrastructures sont appuyées par des réseaux d'auxiliaires d'élevage issus des communautés d'éleveurs, directement approvisionnées en médicaments et supervisées par les professionnels et agissant sous leur responsabilité. La situation est très hétérogène entre les trois régions ; elle est présentée à travers le tableau placé en annexe 7.5.

L'enjeu est de fournir aux éleveurs et agro éleveurs des trois régions des services vétérinaires de proximité, de qualité et à un coût raisonnable. Compte tenu des orientations nationales en matière de santé animale et de privatisation de la médecine vétérinaire, le programme devra inscrire ses interventions dans la promotion d'un service vétérinaire privé de proximité. Cette orientation devra être mise en œuvre avec pragmatisme et de manière progressive et évolutive. Ceci implique d'accepter pour une période de transition, la coexistence des privés et des services publics, ces derniers cédant le terrain chaque fois qu'un privé s'installe avec son réseau d'auxiliaires d'élevage dans un département. Dans le cadre de cette privatisation des services vétérinaires de base, l'enjeu se trouve également dans le renforcement effectif des capacités des services publics dans leur mandat spécifique de surveillance et de contrôle de la santé animale.

Cela suppose donc une nécessaire synergie et collaboration entre les services publics, les vétérinaires privés, les associations d'éleveurs et les autorités communales, que la démarche proposée par ce programme devra faciliter.

En fonction des situations, les priorités diffèrent dans les trois régions ce qui oriente le projet vers des stratégies spécifiques :

- Pour les régions de Dosso et de Maradi, il s'agira de renforcer les réseaux existants avec respectivement 1 SVPP et 2 SVPP.

- Pour la région de Tahoua, il s'agira de compléter l'accompagnement prévu par SAREL pour les SVPP installés par le PASEP en prenant en charge la composante animation et sensibilisation qui est d'une grande importance dans le démarrage des SVPP.

Appui aux Services vétérinaires publics

Confrontés à une insuffisance de moyens humains, matériels et financiers, les services publics de santé animale des trois régions ne sont plus à même de répondre aux sollicitations des éleveurs. Ces carences se traduisent entre autres, par une baisse considérable des taux de couverture vaccinale pour les principales maladies infectieuses malgré la campagne de vaccination et de déparasitage gratuite organisée en 2008 dans le cadre du programme spécial du Président de la République. L'Etat de dénuement des services publics est tel que même les fonctions régaliennes ne peuvent plus être assurées avec efficacité.

Aussi, concomitamment au processus d'élaboration d'une politique de santé animale et au renforcement des réseaux de SVPP, un appui sera apporté aux services de santé animale des trois régions. Ce support leur permettra de répondre plus efficacement aux sollicitations des éleveurs là où les SVPP ne sont pas encore installés et de faire face à leurs fonctions régaliennes en matière notamment de :

- Supervision et contrôle de la qualité des prestations fournies par les privés, les AE et du respect de la déontologie,
- Lutte contre la prolifération des « pharmacies par terre » et des « médicaments de la rue »,
- Inspection sanitaire et contrôle de la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale,
- Epidémiologie surveillance (active et passive).

Les produits attendus :

- Toutes les expériences, genre spécifique, en matière de santé animale (Intervention des services de l'Etat, mandats sanitaires, SVPP) dans la zone d'intervention sont analysées et évaluées en vue de leur capitalisation.
- Les programmes de formation des auxiliaires d'élevage (AE) sont harmonisés.
- Les services et les dispositifs publics et privés de santé animale sont audités par rapport à leur fonctionnement.
- Le réseau de SVPP installés par le PASEP dans la région de Tahoua est consolidé.
- Les réseaux de SVPP des régions de Dosso et Maradi sont renforcés et élargis : 2 SVPP à Maradi et 1 à Dosso.
- Les services vétérinaires publics sont renforcés dans leurs missions/fonctions régaliennes de:
 - Supervision et contrôle de la qualité des prestations fournies par les privés, les AE et du respect de la déontologie.
 - Lutte contre la prolifération des « pharmacies par terre » et des « médicaments de la rue ».
 - Inspection sanitaire et contrôle de la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale.
 - Epidémiologie surveillance (active et passive).

Démarche et principales activités : plusieurs types d'appuis sont proposés pour la mise en œuvre de ces résultats:

A.1. Organisation d'ateliers de capitalisation et d'échanges, genre spécifique, en matière de santé animale (Intervention des services de l'Etat, mandats sanitaires, SVPP) dans les régions, comme input à la formulation d'une politique nationale en matière de santé animale et l'atelier national, qui se feront dans le cadre de l'intervention « Appui au Renforcement Institutionnel du ME/IA »;

- A.2. Soutien aux services publics de santé animale dans leurs fonctions régaliennes,
- A.3. Sélection et contractualisation avec un opérateur national pour l'accompagnement des SVPP dans les régions,
- A.4. Appui-renforcement des communes et du secteur privé pour le suivi et le développement des services vétérinaires privés de proximité existants,
- A.5. Appui à l'installation de nouveaux SVPP,
- A.6. Soutien à l'investissement communal (réalisation de quelques parcs à vaccination après évaluation des infrastructures existantes et de leur utilisation),
- A.7. Appui logistique et formation pour les services publics de santé animale en vue d'offrir des services de qualité dans les zones non couvertes par les SVPP.

La responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle de cet axe de la stratégie incombera aux communes et aux DRE/IA. En complément de cela, le processus d'animation et d'appui à l'installation et à la gestion des SVPP devrait être confié à une ONG nationale expérimentée dans ce domaine bien précis dans lequel les DRE/IA ne disposent pas d'expérience ni de mandat.

Dispositif de financement : pour mener à bien cet axe, il est prévu un financement des réalisations et de fonctionnement. Un contrat spécifique sera signé avec une ONG nationale expérimentée dans le domaine qui assurera le suivi et l'appui à l'installation des SVPP.

RA.3.2. Valorisation des productions animales (résultat 2.5 du PA-Programme 12)

Enjeux et orientation générale :

Des expériences nombreuses ont été tentées dans les régions par différents intervenants dans le domaine de la gestion des marchés à bétail (PASEP, SNV, PPEAP...), dans l'appui à l'exportation (PPEAP, AREN...), la collecte et la transformation du lait... Les discussions lors des ateliers régionaux organisés au cours de cette formulation montrent que sur chacun de ces thèmes essentiels pour une meilleure valorisation des produits animaux, on dispose de peu de références ou de modèles fiables à développer à grande échelle.

Partant de ce fait, le programme soutiendra prioritairement une approche prudente de capitalisation et d'appui à la faisabilité et à la mise en œuvre de quelques expériences dans une démarche de recherche action impliquant les partenaires concernés et intéressés par ce domaine de la valorisation.

Produits attendus :

- Une capitalisation collective des expériences conduites dans la région dans le domaine de la gestion des marchés à bétail, l'appui à la filière lait, l'appui à l'exportation du bétail, l'approvisionnement des éleveurs en céréales et aliments de bétail,
- Des initiatives d'action dans les domaines précédents qui tiennent compte des enseignements et qui sont expérimentés par les organisations d'éleveurs ou d'éleveurs indépendants.

Démarche et principales activités :

- A.1. Mener une réflexion et capitalisation, en intégrant les aspects genre et environnement, avec les organisations d'éleveurs, les communes, les partenaires sur les expériences d'appui à :
 - La commercialisation du bétail,
 - L'aménagement des marchés à bétail et leur gestion,

- La collecte et la transformation du lait,
- Traitement et commercialisation des cuirs et peaux,
- Transformation des viandes.

A.2. Recenser les financements prévus sur la région par les différents intervenants (SNV, PRODEX, Programme Conjoint Nations Unies, FIDA...).

A.3. Apporter un appui conseil et renforcer les structures de gestion mises en place après avoir établi un bilan conjoint avec ces dernières.

A.4. Organiser des voyages d'échanges avec des OP et des collectivités ayant mis en place des mécanismes de gestion pertinents dans la région

A.5. Réaliser une étude de faisabilité des initiatives dans une démarche de recherche action sur au moins deux sites par région (filière lait, bétail, aménagement gestion de marché à bétail, stockage de céréales et d'aliment du bétail sur les marchés, cuirs et peaux...)

A.6. Financer et suivre la mise en œuvre d'initiatives recherche –action en associant organisations d'éleveurs et communes, et en intégrant les aspects genre et environnement ; des initiatives qui contribuent à l'augmentation des revenus des femmes seront prioritaires.

Responsabilités de mise en œuvre :

La direction régionale de l'élevage en relation avec les partenaires expérimentés dans le domaine.

Modalités de financement :

Un budget pour financer l'animation, la coordination et les prestations d'évaluation capitalisation par des consultants nationaux,

Un fonds d'expérimentation de quelques initiatives impliquant les communes et les organisations d'éleveurs.

RA.2.3. Le potentiel génétique des races bovines, caprines et ovines locales est préservé et amélioré (résultat 2.3 du PA-Programme 12)

L'ensemble des structures (stations et centres de multiplication⁷) sont actuellement regroupées au sein d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) jouissant de l'autonomie financière. Cependant, elles subissent de fréquentes interférences qui compromettent les résultats techniques et leur équilibre financier.

C'est dans un tel contexte de dégradation de la plupart des infrastructures spécialisées et de déficit de ressources humaines spécialisées (généticiens, biologistes, statisticiens, informaticiens, économistes...) et d'équipements techniques, que le ME/IA s'est lancé dans un programme d'amélioration génétique des bovins et d'insémination artificielle avec des semences de races exotiques. Dans le même temps, on observe des initiatives privées non contrôlées d'introduction de races exotiques et de croisement avec des races locales. A l'évidence, tout ceci comporte des risques importants pour la préservation du potentiel et de la pureté génétique des races locales. Il est donc urgent d'agir, afin de mieux encadrer ces initiatives, aussi bien celles émanant des pouvoirs publics que celles des particuliers.

Dans le souci de consolider les acquis des projets Azawak et Chèvre Rousse, l'intervention « Appui au renforcement institutionnel du ME/IA », également financé par la coopération belge, permettra au ME/IA de formuler de manière participative une politique nationale cohérente d'amélioration génétique des bovins et des petits ruminants, en commençant par une analyse critique des

⁷ On se référera à l'historique de la politique d'amélioration génétique présenté en annexe 7.6

expériences passées et du dispositif actuel. L'un des points forts de cette politique sera l'élaboration d'un plan de formation à long terme fondé sur une analyse fine des besoins en ressources humaines. Ceci afin de combler le déficit existant en personnel scientifique et technique et de mettre en place un système de formation continue adapté. Elle devra par ailleurs évaluer les coûts d'investissement et de fonctionnement de la mise à niveau (infrastructures et équipements) à court, moyen et long termes.

Enjeux et orientation générale : l'enjeu principal est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie d'amélioration génétique des races bovines locales et une stratégie nationale d'amélioration génétique et de diffusion de petits ruminants en vue d'améliorer la productivité des élevages traditionnels. Ceci sera fait dans le cadre de l'intervention « Appui Institutionnel au ME/IA ».

Le dispositif d'amélioration génétique devra prendre en compte et articuler l'action de plusieurs catégories d'acteurs dont :

- Les gestionnaires des stations et centres d'élevage/centre de caprins pour la fourniture de géniteurs d'élite,
- Les éleveurs sélectionneurs pour la production de géniteurs destinés à la diffusion,
- Les petits promoteurs privés porteurs de projets de valorisation des produits animaux (pour l'intensification laitière et la production de viande). Ils sont demandeurs d'animaux de qualité répondant bien aux rations alimentaires qu'ils sont en mesure de leur fournir. Ils sont donc intéressés par l'amélioration génétique,
- Les petits éleveurs de bovins qui s'inscrivent dans leur propre schéma de sélection empirique mais qui peuvent s'intéresser à une diffusion plus large des produits de la sélection.,
- Les groupements féminins d'éleveuses de chèvre rousse et les éleveurs individuels.

Les produits attendus :

- Des promoteurs privés péri-urbains (Niamey, Tahoua, Maradi) sont identifiés et mis en relation avec les centres et les éleveurs sélectionneurs.
- Un appui est fourni aux centres de Toukounous, Fako, Maradi et Ibécétène pour l'élaboration de leurs plans d'action à moyen terme (gestion des troupeaux et évolution des effectifs, équilibre financier).
- Le concept de gestion concertée est testé à Fako : accueil des reproductrices par le centre en période de soudure et/ou en années de déficit fourrager ; formation des femmes pour la fabrication de fromage et appui à la mise en marché ; participation des riverains à la protection du centre ...
- Les capacités de la station de Toukounous, du centre de Fako, du centre d'élevage caprin et du centre d'Ibécétène sont renforcées (formation des agents, infrastructures hydrauliques, moyens de déplacement et fonctionnement).

Démarche et principales activités: plusieurs types d'appuis sont proposés à ce niveau:

A.1. Financement d'activités prioritaires en vue de préserver les acquis du projet Azawak dans l'esprit de l'approche programme, (six premiers mois de suivi des troupeaux).

A.2. Appui aux centres de Toukounous, de Fako, d'Ibécétène et au centre caprin de Maradi pour l'élaboration d'un plan d'action à moyen terme, intégrant la gestion des troupeaux, l'évolution des effectifs, l'équilibre financier, les investissements et les ressources humaines nécessaires. Ce plan devra tenir compte de la mission de service public qui est assignée aux centres et de leur contribution à la mise en œuvre de la politique d'amélioration génétique.

A.3. Elargissement et soutien au réseau d'éleveurs sélectionneurs en vue d'une participation durable à la sélection et à la diffusion du zébu Azawak.

A.4. Mise en œuvre à titre pilote du concept de gestion concertée pour le centre de Fako avec une meilleure implication des éleveurs riverains (accueil de reproductrices par le centre en période de soudure et en années de déficit fourrager, formation des femmes pour la fabrication de fromage et appui à la mise en marché ; participation des riverains à la protection du centre ...).

A.5. Identification des petits éleveurs et des promoteurs privés péri-urbains véritablement engagés et concernés par les résultats de l'amélioration génétique pour les mettre en relation avec les centres d'élevage et les éleveurs sélectionneurs

A.6. Soutien aux petits éleveurs et promoteurs privés porteurs de projet de valorisation de la race Azawak et chèvre rousse (viande, lait, fromage).

A.7. Renforcement des capacités des centres CMB en fonction de leur plan de gestion établi et des résultats précis à atteindre (la station de Toukounous, du centre de Fako, du centre caprin de Maradi et du centre d'Ibécétène).

La responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle de cet axe de la stratégie incombera à la Direction Générale de la Production et des Industries Animales (DGP/IA) et à la DG/CMB, aux communes et aux directeurs des centres d'élevage de Toukounous, Ibécétène, Maradi et Fako et aux DRE/IA de Tahoua, Maradi et Niamey.

Dispositif de financement : pour mener à bien cet axe, on prévoit un budget d'investissement et de fonctionnement pour les centres d'élevage de Toukounous, d'Ibécétène de Fako et de Maradi, et les DRE/IA. Suivant la stratégie nationale qui sera effectivement définie et validée dans le cadre de l'intervention ARI ME/IA, des financements complémentaires devront être recherchés en complément des financements prévus dans le budget de ce programme.

3.5 PHASAGE DU PROGRAMME

La mise en œuvre de ce programme d'appui au programme 12 dans les régions de Maradi, Tahoua et Dosso devrait suivre un calendrier progressif.

Au démarrage de l'intervention, le système de suivi et évaluation, y compris l'adaptation et approbation des indicateurs sera mise en place (étude baseline : voir le chapitre sur les modalités de mise en œuvre). En synergie avec les dispositifs mis en place dans le cadre de la régionalisation de la SDR par les PTFs chef de file dans chaque région, les dispositifs de financement seront définis et un manuel de procédures élaboré. Si ne pas déjà disponible, un diagnostic détaillé des compétences en gestion administrative et financière des partenaires de l'exécution du programme sera réalisé (responsables administratifs et financiers au niveau de la région, du département et des communes (trésorier-payeurs, comptables des communes,...). L'objectif est de définir les renforcements de capacités qui leur seront nécessaire afin de pouvoir faire un transfert de plus de responsabilité aux partenaires. Les codes de financements pour les éventuels fonds à mettre en place seront également définis (p.e. Fonds des organisations d'éleveurs, fonds de recherche-action) en tenant compte de procédures mis en place par les autre interventions CTB ou d'autres PTFs.

La première année verra en plus la réalisation d'un audit institutionnel des DRE/IA, la formation des équipes, les investissements et aménagements éventuels.

Les années 2 et 3 permettront la montée en puissance des travaux d'animation des différents résultats décrits précédemment. Les investissements, comme les infrastructures communales, seront réalisés en année 2 et 3 pourront être réceptionnés avant la fin de l'année 4.

Dans ce processus d'approche programme, il sera important « de ne pas forcer le pas », de se montrer patient en ce qui concerne la consommation des crédits alloués au programme, notamment au cours des premières années, faute de quoi la durabilité des résultats pourrait être mise en péril.

3.6 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION

Ils sont intégrés au cadre logique présenté en annexe, en distinguant les indicateurs informant directement la mise en œuvre du plan d'action du programme 12 (soulignés dans le cadre logique) et les indicateurs complémentaires pour chacun des résultats développés. On développera plus loin (point 5.5.1.1.) l'architecture du système de suivi-évaluation qui devra être mis en place.

Les cibles à atteindre doivent être définies lors de l'étude baseline sur base des , et seront soumis à la SMCL.

La conception du système de suivi devrait articuler trois niveaux de suivi :

- **Le suivi des réalisations et résultats** : il se fera dans le cadre des activités de suivi des prestataires et des activités des partenaires mobilisés par le programme d'appui. Suivant les résultats dont il a la responsabilité chaque partenaire fournira ses données : SPR-CR, CRA, Communes, opérateur SVPP...
- **Le suivi de l'utilisation des différentes prestations par les bénéficiaires.** Il se fera par sondages réguliers auprès des concernés de manière à situer les différents indicateurs permettant d'apprécier l'appropriation par les bénéficiaires des appuis apportés par le programme.
- **Le suivi d'impact s'appuiera sur un dispositif d'enquêtes initiales centrées sur l'économie des ménages d'éleveurs.** Cette enquête sera réalisée en année 1 sur la base d'un échantillon représentatif de la diversité des systèmes d'élevage dans la région. **Le même type d'entretien** sera conduit avec les différents types d'éleveurs **en début d'année 4**. Il permettra de mesurer les différentes évolutions observées chez ses éleveurs en lien ou non avec les actions du programme. Outre l'économie des ménages, l'évolution de la vulnérabilité des ménages, on s'intéressera aussi aux impacts sociaux grâce aux actions du programme (évolution des relations sociales, grâce au processus de concertation, l'évolution des conflits...).

Les différentes données recueillies seront agrégées pour informer des différents indicateurs retenus dans le cadre logique de l'intervention. Mais l'intervention fournira aussi les éléments à l'échelle communale pour aider les communes dans le suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités programmées dans leur plan de développement communal. La DEP devra produire régulièrement des rapports d'activités, intégrant les éléments fournis par chacune des DRE/IA.

L'intervention cherchera ainsi à renforcer les capacités de pilotage des communes en permettant un examen large des résultats obtenus avec l'implication des bénéficiaires et partenaires du programme 12, en particulier dans le cadre d'un bilan annuel de la stratégie et des résultats.

3.7 CONDITIONS PRÉALABLES ET HYPOTHÈSES

La condition préalable concerne surtout la disposition du personnel des DRE/IA dans les trois régions.

Les principales hypothèses sont :

- La stabilité politique et économique au Niger et des pays importateurs, en gardant particulièrement à l'esprit les incertitudes du calendrier électoral de ce second semestre 2009,
- Des conditions climatiques favorables, dans le sens où une année extrême sur les quatre ans du programme focaliserait l'action du ministère de l'élevage vers l'assistance aux éleveurs en difficulté et induirait une dynamique de reconstitution des troupeaux post crise sur plusieurs années,
- Une organisation et un travail de fond de la part des associations professionnelles qui doivent être renforcées dans les actions qui s'inscrivent bien dans leur vocation, c'est à dire l'information des éleveurs, la défense de leurs intérêts et de leurs droits
- Disposition d'un personnel de DRE/IA avec des cadres compétents, capables de s'engager véritablement sur les résultats attendus, soucieux de travailler en équipe et mobilisés dans le développement des partenariats avec les institutions locales nombreuses à être parties prenantes de la mise en œuvre du programme 12,
- La disponibilité des fonds nécessaires et notamment ceux de la contrepartie nationale puisqu'elle sera essentielle pour la mobilisation du personnel et d'une partie conséquente du fonctionnement des équipes régionales du ME/IA.

3.8 RISQUES

3.8.1 Risques d'efficacité

Les risques politiques

Une instabilité politique au Niger et dans les pays limitrophes est un des risques majeurs pour la réussite du programme. Le contexte actuel de préparation d'un référendum pour la modification de la constitution fait l'objet de débats soutenus dans le pays. Cette première consultation devrait être suivie par toute une série d'élections d'ici fin 2009 : législatives, présidentielles, communales, départementales et régionales.

Les risques climatiques

Une portion importante de l'alimentation animale provient des fourrages naturels et des résidus de cultures. Lors des sécheresses récurrentes que subit le Niger, le programme encourt le risque d'être ralenti car les opérateurs vont se focaliser sur la gestion de la crise, en particulier l'alimentation de leurs animaux.

Pour l'aviculture, les fortes chaleurs qui durent sont sources de stress et donc de baisse de productivité et même de mortalité. Les actions de développement de cette production peuvent être ralenties, voire remises en cause.

Les risques économiques

L'instabilité politique et les événements économiques majeurs se déroulant dans les pays d'exportation (Nigeria entre autres) seront sources d'une baisse de l'activité économique de la filière élevage. Les plus touchées seraient la filière bétail sur pied et la filière cuirs et peaux.

3.8.2 Risques de mise en oeuvre

Les risques de mise en oeuvre sont en partie liés à la mise en place de l'approche programme et de la décentralisation :

- L'appropriation de la régionalisation de la SDR va prendre du temps, on est actuellement dans la phase dite d'internalisation de l'approche programme dans les régions, beaucoup d'éléments de procédures seront à définir et à expérimenter avant de parvenir ;
- Des démarches complexes mobilisant des acteurs multiples et devant intégrer les perspectives nouvelles (renouvellement des conseils communaux en début 2010, élections départementales, élections régionales...);
- Beaucoup de domaines d'action affichés par les acteurs semblent pertinents au regard des problèmes du développement de l'élevage. Mais la plupart du temps, ils ne reposent pas sur des références d'expériences positives avérées. En particulier dans le domaine des organisations d'éleveurs, de la sécurité alimentaire des pasteurs, de la commercialisation, on ne peut pas s'appuyer sur des modèles véritablement reconnus à étendre à large échelle ;
- Des procédures de gestion des programmes qui ne sont pas encore clarifiées du fait de la transition en cours entre approche projet, montage opérateur vers l'approche programme. En l'occurrence il est prévu des appuis en première année pour définir et adapter les procédures de gestion de ce futur programme ;
- La durée relativement limitée du projet puisque sur quatre années de financement de l'appui, l'année 1 sera une année de renforcement préalable des capacités, définition des procédures et de démarrage progressif.

Ces éléments de risques peuvent être atténués par les appuis prévus dès le démarrage du programme et les renforcements prévus en année 1 (audit institutionnel, appui à la clarification des procédures, formation du personnel).

Les mouvements réguliers des cadres de l'Administration apportent une autre forme d'instabilité possible au programme dans son exécution dans les régions.

Le poids de la tradition et le poids des relations familiales peuvent aussi devenir des risques pour la réussite de certaines activités comme la vente du bétail, la réussite durable de petites unités d'élevage, etc.

3.8.3 Risques de durabilité

La question de la durabilité est recentrée sur l'approche programme et la mise en oeuvre par les structures pérennes que sont les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales décentralisées, les organisations d'éleveurs. Normalement, cette question ne devrait pas se poser si chacun de ces acteurs remplit pleinement sa mission.

En revanche de nombreuses actions ou projets d'action devront faire l'objet d'une vraie étude de faisabilité pour éviter de reproduire des organisations et dispositifs qui se sont montrés peu convaincants. Il s'agira de mettre l'accent sur la capitalisation des expériences dans chacun des axes retenus de manière à bien identifier les actions qui sont à développer, de celles qui sont encore à expérimenter pour en valider les résultats ou les exclure si elles n'ont pas la portée et les résultats souhaités.

3.8.4 Risques fiduciaires

Ils portent sur la capacité de l'Administration à mobiliser à temps sa contrepartie au financement du programme d'appui. Cette mobilisation se concentre sur les salaires des équipes régionales, ce qui peut être un facteur de blocage de l'action si le gouvernement venait à rencontrer des difficultés de trésorerie, ce qui n'est pas le cas pour le paiement des salaires ces dernières années.

Le dispositif de financement sera défini durant la première année du programme, en tenant compte des dispositifs mis en place par les autres PTFs dans le cadre de la régionalisation de la SDR. Ceci serait fait sur base d'un diagnostic détaillé des compétences en gestion administrative et financière des partenaires de l'exécution du programme (responsables administratifs et financiers au niveau de la région, du département et des communes (trésorier-payeurs, comptables des communes,...)). L'objectif est de définir les renforcements de capacités qui leur seront nécessaire afin de pouvoir faire un transfert de plus de responsabilité aux partenaires avec un minimum de risques.

4. RESSOURCES

4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES

L'exercice de planification budgétaire pour ce type de programme est particulièrement délicat, puisque le principe de l'approche programme est de s'appuyer sur les travaux de planification conduits au niveau communal, départemental et régional. Le principe est donc ici d'évaluer les grandes lignes de ce budget qui fera l'objet ensuite d'une programmation annuelle glissante. Les réaffectations des fonds entre résultats devraient également être possibles pour tenir compte des autres interventions dans les régions et de la lecture des expériences qui sera faite en année 1.

Le coût estimatif du programme pour une durée de quatre ans est estimé à 13,514 millions d'euros (8,864 milliards Fcfa). La ventilation de ce budget en fonction des objectifs et résultats est présentée au tableau ci-dessus. Il comprend les contributions respectives suivantes qui se répartissent de la manière suivante⁸ :

- La contribution de l'Etat du Niger est estimée à 2,178 millions d'euros (1,428 milliards de Fcfa) estimée sur la base de l'évaluation sommaire des coûts suivants :
 - Salaires des cadres et agents mobilisés dans les trois services régionaux de l'élevage et des industries animales,
 - Eau et électricité,
 - Communications téléphone et Internet,
 - Exonération des taxes et frais de douane
 - Mise à disposition des bureaux dans les 3 régions
- La coopération belge financera pour 11 millions d'euros, soit 81% des coûts,
- La part d'autofinancement des collectivités et populations dans les investissements est globalement estimée 220 millions de FCFA soit 336.098 euros.

EVALUATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ETAT DU NIGER	en euros	en FCFA	en %
TOTAL PROGRAMME	13 514 282	8 864 787 878	
Coopération Belge	11 000 000	7 215 527 000	81%
Etat du Niger	2 178 184	1 428 795 042	16%
Collectivités locales et populations	336 098	220 465 836	2%

Afin de faciliter le démarrage du projet, des engagements seront contractés et des dépenses effectuées avant la signature de la CMO. Ceux-ci concernent la logistique et le personnel. Il s'agit des dépenses et des montants estimés suivants :

Logistique :3 voitures = 90.000 EUR

TOTAL : 90.000 EUR

⁸ Voir en annexe l'évaluation du budget détaillé du programme.

4.2 RESSOURCES HUMAINES

Le dispositif de mise en œuvre de ce programme d'appui au programme 12 dans les régions de Maradi, Tahoua et Dosso sera ancré dans les DRE/IA et s'appuiera sur les services techniques déconcentrés au niveau des départements et des communes.

a. Renforcement des DRE/IA. Dans le cadre de l'intervention « Appui institutionnel au ME/IA », aussi financé par la coopération belge, et dans le cadre de la réforme actuelle du ME/IA, les besoins en personnel au niveau central et déconcentré du ME/IA seront analysés en fonction des nouvelles attributions et de la programmation du ME/IA. Ceci est programmé pour l'année 1. Le ME/IA s'engage à mettre en place le personnel compétent dans les trois régions, selon les résultats de cette analyse des besoins. La mobilisation d'un responsable administratif et financier s'il n'est pas pourvu dans les trois régions concernées semble déjà essentielle.

Le renforcement des capacités envisagé par le programme portera sur deux axes :

- Le renforcement des ressources humaines en place dans les DRE/IA par des formations dans le domaine de l'animation des processus de concertation, de planification locale et de suivi-évaluation,
- L'innovation dans les démarches de partenariat et de faire-faire respectant les mandats des différents acteurs de la déconcentration, de la décentralisation et de la privatisation des services de santé animale.

b. Assistance technique longue durée (nationale + internationale). Vu les enjeux institutionnels, méthodologiques et techniques d'un tel programme, deux assistants techniques internationaux, experts dans le secteur d'élevage avec des compétences complémentaires et une assistance technique nationale par région, expert en gestion et planification, sont prévus pour les 4 ans.

- Un assistant technique international (ATi), recruté par la CTB en accord avec le MEIA, expert en gestion décentralisée des ressources pastorales, interviendrait pour les quatre années en appui à l'organisation, à la planification et à la mise en œuvre du programme et plus spécifiquement du résultat 2 (l'accès aux ressources naturelles sécurisé et le développement local renforcé) pour les trois directions régionales. Il serait basé à Tahoua de manière à pouvoir aussi répartir son appui aux trois DRE/IA. Il/elle travaillera en étroite coordination avec les autres assistants techniques mis à disposition par le programme et par d'autres PTFs dans le cadre de la SDR. Les Termes de référence se trouvent en annexe 3.
- Un assistant technique international co-responsable (ATiC), recruté par la CTB en accord avec le ME/IA, expert en développement de filières animales avec de fortes compétences méthodologiques, de suivi et évaluation et de facilitation, interviendrait pour les quatre années en appui à l'organisation, à la planification et la mise en œuvre du programme et plus spécifiquement du résultat 3 (des productions des systèmes pastoraux sont améliorées et mieux valorisées) pour les trois directions régionales. Comme coresponsable, il fera aussi la liaison avec le ME/IA central pour la gestion, l'administration et le suivi-évaluation et il sera coresponsable avec le DEP ME/IA pour la coordination et consolidation des activités des 3 régions. Il serait basé à Tahoua à pouvoir aussi répartir son appui aux trois DRE/IA. Il/elle travaillera en étroite coordination avec les autres assistants techniques mis à disposition par le programme et par d'autres PTFs dans le cadre de la SDR. Les Termes de référence se trouvent en annexe 3.
- Trois assistants techniques nationaux (ATn), recrutés par la CTB en accord avec le ME/IA, interviendront pour les quatre années du programme en appui à la gestion, la planification,

le suivi et l'évaluation du programme dans la région. Ils seront des spécialistes en gestion administrative et financière, avec de fortes compétences en facilitation, planification, suivi et évaluation. Après deux ans, et en fonction du développement des capacités des partenaires nationaux, le type d'assistance technique nationale nécessaire dans les trois régions sera réévalué pendant l'évaluation à mi-parcours et les tâches peuvent être adaptées, après approbation de la SMCL. Le temps que le programme fonctionne en co-gestion, l'ATiC délèguera la coresponsabilité pour la gestion financière des activités mises en œuvre au niveau des régions aux ATn. Les ATn recevront une formation à la CTB.

c. Comptable national au niveau du ME/IA . Un comptable national sera recruté par la CTB en accord avec le ME/IA, pour les 4 années du programme pour consolider la comptabilité des 3 régions. Si l'ARI ME/IA, également financé par la coopération belge, démarrera au même temps que ce programme, un comptable pourrait être recruté pour les deux interventions.

Au cas que les DREI/IA ne disposeront pas de staff avec des compétences minimum en gestion de finances, et le recrutement du staff financier additionnel semble être nécessaire, une révision du budget sera faite.

d. Appui d'expertise de courte durée nationale et internationale. De nombreuses actions à soutenir dans la mise en œuvre de ce programme font référence à : l'animation, la capitalisation, la conception d'actions novatrices dans des domaines très étendus en lien avec l'élevage, la gestion des ressources communes, l'organisation des éleveurs, la santé animale, la sélection animale et la commercialisation. Il importe donc que le programme en question puisse s'appuyer aussi souvent que nécessaire sur des experts, conseillers et formateurs qui permettront aux équipes régionales de progresser vers les résultats attendus.

La mission de formulation a pointé un certain nombre d'activités qui devrait mobiliser de l'expertise court terme. Elles sont récapitulées ici telles qu'elles sont intégrées dans la budgétisation prévisionnelle. Ce sont ensuite les équipes régionales (les directeurs régionaux DRE/IA, avec l'appui des ATi) qui devront définir avec plus de précision les experts à mobiliser au vue de leurs besoins et des difficultés rencontrées.

Expertise nationale et internationale ponctuelle, mobilisable à la demande : **Indicative**

Thème	Exp national h.mois	Exp international h.mois
R1 Renforcement capacités de coordination de suivi et partenariat chez les acteurs régionaux		
Méthode de planification communale et régionale pour l'élaboration de la stratégie p 12	1	1
Formation des équipes aux techniques d'animation	1	
Appui montage suivi-évaluation	3 DEP/ME/IA	
Réalisation enquête sur l'économie des ménages des éleveurs (état initial)	3	
Réalisation enquête sur l'économie des ménages des éleveurs (état début an 4)	3	
R2 Développement local et sécurisation de l'accès aux ressources naturelles		
Conception dispositif fonds d'appui aux initiatives	3	
Évaluation capitalisation des expériences d'aménagement des aires de pâturages	3	
Appui à la conception d'un système de gestion du fonds d'aménagement communal	1	1
R3 Amélioration et valorisation des systèmes pastoraux		
Organisation d'ateliers de capitalisation régionaux	Pm prog 1	Pm prog 1
Appui à l'organisation d'un atelier sur la politique nationale	Pm prog 1	Pm prog 1

Appui capitalisation sur les expériences de gestion marchés à bétail	3	
Appui capitalisation sur les expériences filière lait	3	
Appui capitalisation filière cuirs et peaux	3	
Appui à la formulation d'une politique de sélection du bétail	Pm prog 1	Pm prog 1
Appui à l'élaboration de plans de gestion dans les centres de Toukounous, Ibécétène, Fako et Maradi	1	
Appuis généraux non prédéterminés		
Audit	3	
Expertises ponctuelles nationales et internationales	3	3
Ensemble des appuis budgétisés	32	7

4.3 RESSOURCES MATÉRIELLES

Bâtiments des DRE/IA : le personnel sera logé directement dans les locaux des directions régionales de l'élevage et des Services Techniques Déconcentrés. Des salles de réunions seront mobilisées en tant que besoin dans les localités concernées par les différentes réunions et ateliers. Il n'est pas prévu de grands budgets de rénovation des locaux des DRE/IA (celle de Tahoua vient de bénéficier des appuis du PASEP de l'UE). Les travaux éventuels d'aménagements et rénovation des locaux à Maradi et Dosso incomberont à l'Etat du Niger.

Mobilier : un budget permettra d'acheter le complément de mobilier nécessaire à l'affectation du personnel complémentaire (Assistance technique).

Informatique et bureautique : un équipement est prévu pour mettre à niveau les équipes d'animation et de santé animale dans les départements et les régions. Un équipement informatique complet est prévu par région pour le suivi-évaluation.

Communication : le ministère devra s'assurer du bon fonctionnement des communications téléphoniques et Internet indispensable au fonctionnement des équipes du programme. Des vidéo projecteurs équiperont également les équipes dans les départements pour mener à bien le travail de concertation et de planification locale.

Véhicules : pour la coordination des actions du programme, les directions régionales seront pourvues de véhicules 4x4 et de leur budget de fonctionnement. D'autres véhicules seront également achetés sur le budget des activités, directement en lien avec les résultats : Trois pour l'animation des processus de concertation (R1), trois pour la santé animale (R2). Une vingtaine de motos équiperont également les équipes dans les régions. Le nombre de véhicules à acheter peut être adapté en fonction des investissements prévus dans le cadre de la SDR par d'autres PTFs ;

5. MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1 CADRE LÉGAL ET RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

Le cadre légal sera fixé par la Convention Spécifique relative à l'intervention à signer entre la République du Niger et le Royaume de Belgique.

Le Dossier Technique et Financier, établi lors de la formulation est annexé à la Convention Spécifique.

La responsabilité administrative est conjointe aux partenaires nigériens et belges.

Pour la partie nigérienne, le Ministère de l'Élevage et Industries Animales est l'entité responsable, qui, à ce titre, assume le rôle de maître d'ouvrage, ainsi que celui de l'ordonnateur chargé de liquider et d'ordonnancer les dépenses

Pour la partie belge, la Direction générale de la Coopération au développement (DGCD) est l'entité administrative et financière responsable de la contribution belge à l'intervention. La partie belge confie la réalisation de ses obligations pour la mise en œuvre et le suivi du programme à la Coopération Technique Belge. A ce titre, la CTB, à travers son Représentant Résident à Niamey, assume le rôle de co-ordonnateur chargé d'approuver les dépenses.

5.2 RESPONSABILITES TECHNIQUES

La responsabilité technique est conjointe aux partenaires nigériens et belges.

Toutes les décisions au niveau de l'exécution technique (plannings et rapportages, surveillance de la qualité des activités, décisions sur l'opportunité des activités et des dépenses, communications, etc.) sont prises conjointement.

Les procédures et les responsabilités y-liées sont détaillées dans les chapitres suivants.

5.3 RESPONSABILITES FINANCIERES

Ces responsabilités sont expliquées en détail dans le chapitre 5.5.2.

5.4 STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI

Le programme et sa gestion s'intègrent le plus que possible dans les organes de décision et de gestion du programme 12 de la SDR. Aucun nouvel organe n'est spécifiquement créé pour gérer et mettre en œuvre le programme. Cependant, le programme contribuera à tester et adapter les organes prévus dans le programme 12 de la SDR en se basant sur les pratiques et les besoins progressivement définis. Le programme est placé sous la tutelle du ME/IA, qui est le maître d'ouvrage du programme 12.

Au niveau national

La gestion de certaines activités partagées entre les trois régions, telles que les consultations, des études etc., sera assurée par le DEP du ME/IA, sous la responsabilité du SG de ME/IA, et en co-gestion avec l'ATi coresponsable de ce programme d'appui.

Ils prennent en charge la coordination opérationnelle de la contribution de tous les acteurs associés à la planification et à la mise en œuvre des activités du programme.

Ils auront les tâches principales suivantes :

- Regrouper en temps voulu les programmes et budgets des différentes régions impliquées dans l'intervention et les mettre en cohérence et en forme (CDMT) ;
- Examiner et consolider les projets de plan et budget annuels des régions à soumettre à la SMCL ;
- Suivre l'état d'avancement des activités trimestriellement ou semestriellement suivant les variations d'activités ;
- Examiner les rapports périodiques d'avancement et financiers élaborés par les responsables dans les régions ;

Au niveau régional

La gestion quotidienne des activités est confiée aux structures techniques et opérationnelles des ministères maîtres d'ouvrage tel que défini dans le Plan d'Action de la SDR. Les activités à mener devront faire partie intégrante des tâches programmées par ces structures et dûment budgétisées chaque année dans la loi de finances. Autrement dit, il s'agit d'une institutionnalisation de la mise en œuvre desdites activités suivant l'approche programme qui doit rentrer en vigueur au sein des ministères, avec obligation de résultats et imputabilité des acteurs (Gestion Axée sur les Résultats).

Le programme mettra à disposition une assistance technique nationale (ATn) dans chaque région pour appuyer les structures techniques et opérationnelles à assurer ses tâches. Au moins dans la première année, le programme fonctionnera en co-gestion, avec les directeurs régionaux DRE/IA de chaque région comme responsables pour le programme et les ATn mis en place par le programme avec un mandat de co-responsabilité, qui leur est délégué par l'ATiC.

Les structures techniques et opérationnelles, avec l'appui des ATn ont, entre autres, pour tâches :

- La gestion quotidienne (opérationnelle et financière) de leurs activités ;
- La préparation à temps des projets de programmes et de budgets annuels qui seront présentés au Comité Technique régional, à la DEP – ME/IA pour consolidation et soumission à la SMCL pour approbation;
- L'exécution des budgets annuels et la supervision de la mise en œuvre des programmes annuels d'activités ;

- La préparation des rapports d'avancement et des rapports financiers à présenter au Comité Technique régional, à la DEP – ME/IA pour consolidation et soumission à la SMCL pour approbation.

La coordination des activités du programme dans chaque région se fera dans le cadre du Comité Technique Régional autour du Secrétaire Général Adjoint (SGA) du Gouvernorat qui est le point focal de la SDR en région. Autour du SGA, seront représentées les directions régionales impliquées dans la SDR ainsi que la CRA et les communes.

Une réflexion nationale est actuellement en cours pour déboucher sur la mise en place du dispositif SDR au niveau régional. Ce programme s'adaptera à ce dispositif lorsqu'il sera opérationnel.

Le Comité Technique Régional finalisera et mettra en cohérence les programmes et budgets annuels. Il les partagera avec les autres acteurs de la région (coordination, complémentarité, harmonisation), notamment à travers les cadres de concertation régionaux mis en place. Une fois les programmes et les budgets validés au niveau régional, le SGA les transmettra au SE-SDR qui les transmet aux ministères de la SDR.

5.4.1 Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL)- Comité de pilotage

La SMCL est l'instance de décision mixte mise en place au niveau local pour assurer la supervision et la coordination du processus de mise en œuvre du programme.

Dans le but d'assurer une coordination optimale entre les deux interventions belges (Appui au Renforcement Institutionnel du ME/IA et Appui au Programme 12), une SMCL sera établie pour l'ensemble du programme. Il convient de noter que dans le cas idéal (dans une approche programme) les fonctions d'une SMCL seront assurées par le comité de pilotage du programme 12. Cependant, le comité de pilotage du programme 12 n'est pas encore fonctionnel, et est constitué pour le moment d'une vingtaine de membres qui ne sont pas nécessairement des acteurs clés pour discuter des interventions belges. **Une approche de flexibilité sera donc adoptée.** Au moment où le comité de pilotage du programme 12 sera opérationnel et efficace, la possibilité sera envisagée d'intégrer la SMCL des deux programmes financés par la Belgique, dans le comité de pilotage du programme 12.

5.4.1.1 Compétences et attributions

- superviser l'exécution des engagements pris par les deux Parties ;
- apprécier l'état d'avancement du programme et de l'atteinte de ses résultats sur la base des rapports d'exécution du programme ;
- approuver les plans d'activités du programme et les budgets correspondants;
- approuver les rapports annuels d'exécution du programme à la lumière des orientations stratégiques de la SDRP, la SDR et autres documents officiels ;
- approuver les termes de références des études spécifiques;
- assurer la coordination entre les deux programmes, financés par la coopération belge ;
- approuver les ajustements et/ou les modifications éventuels des résultats intermédiaires tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire attribués au programme et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- approuver les modifications des modalités d'exécution du programme

- faire des recommandations aux autorités des deux Parties dans le cadre de la mise en œuvre du programme et de l'atteinte de son objectif spécifique ;
- initier à tout moment des missions d'évaluation technique et d'audit financier, approuver les rapports et faire mettre en application les recommandations qui en découlent ;
- veiller à la bonne exécution du programme ;
- approuver le rapport final et superviser la clôture du programme.

5.4.1.2 Composition

La composition de ce comité est la suivante :

- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Élevage et Industries Animales, président de la SMCL ;
- Le Directeur Général de la Production et des Industries Animales ;
- Le Directeur Général des Services Vétérinaires ;
- Le Directeur des Etudes et de la Programmation ;
- Un représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Un représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Un représentant du MDA /code rural ;
- Le représentant du ME/IA au SE-SDR ;
- Un représentant du Réseau des Chambres d'Agriculture ou une organisation représentant les éleveurs
- Un représentant de l'association des maires du Niger);
- Le Représentant Résident de la Coopération Technique Belge (CTB)

Les directeurs régionaux du ME/IA et les Assistants techniques participent aux réunions, préparent et présentent les différents rapports.

Le Directeur des Etudes et de la Programmation est le rapporteur.

Le comité de pilotage pourra inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne susceptible d'apporter une contribution à l'intervention.

5.4.1.3 Fonctionnement de la Structure Mixte de Concertation Locale

- La SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la convention spécifique.
- La SMCL se réunit sur invitation de son président ordinairement deux fois par an (mois fin juin/juillet pour approuver le programme/budget de l'année suivante; et mois de janvier/février, suivant le rythme de la planification de la loi des finances) ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre.
- La SMCL se réunit pour la première fois au plus tard trois mois après la signature de la convention spécifique.
- La SMCL prend ses décisions selon la règle du consensus.
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres
- La SMCL tient également une réunion au plus tard 3 mois avant la fin des activités du programme afin d'examiner la proposition de rapport final et de préparer les formalités de clôture du programme.
- La SMCL tient également une réunion avant la fin de la validité de la convention spécifique afin d'approuver le rapport final et d'assurer les formalités de clôture.

5.5 DESCRIPTION DES PROCESSUS À METTRE EN ŒUVRE

5.5.1 Gestion opérationnelle

5.5.1.1 Suivi-évaluation et backstoppings

Processus	Système	Responsabilité
Baseline study	Belge	Conjointe
Evaluation à mi-parcours	Belge (adaptable)	Conjointe
Evaluation finale	Belge (adaptable)	Conjointe
Backstopping CTB	Belge	Conjointe

a) Baseline study⁹

Définition :

Etablir le système de suivi et évaluation de la prestation. Une mise à jour des indicateurs et une mesure de l'état de la situation au temps t0 des indicateurs retenus. Tous les indicateurs doivent dans la mesure du possible être différenciés selon le sexe.

Au démarrage de l'intervention une étude « baseline » sera exécutée.¹⁰ Cette baseline sera coordonnée par l'ATi coresponsable, en étroite collaboration avec les directeurs régionaux DRE/IA, les AT nationaux de chaque région et le DEP du ME/IA. C'est au moment du baseline study que les indicateurs à suivre et la façon seront validés ou définis. Les points de départ sont les cadres et les paramètres fixés par la SDRP et la SDR.

b) Evaluation à mi-parcours et évaluation finale

Classiquement, l'ordonnateur et le co-ordonnateur du projet commanditeront des évaluations du projet à mi et fin parcours. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours seront examinés par le comité de pilotage qui prendra sur cette base toute décision pour, au besoin, réorienter le projet.

L'évaluation à mi-parcours aura pour fonction d'évaluer l'état d'avancement du projet, d'analyser ses modalités de mise en œuvre et de repérer les éventuels points de blocage ou de dysfonctionnement.

L'évaluation finale aura pour principale fonction d'évaluer les impacts du projet et d'en tirer les leçons.

⁹ Un état de lieu est une analyse décrivant la situation avant le lancement de l'action de développement, et par rapport à laquelle on pourra apprécier des améliorations ou faire des comparaisons.

¹⁰ Voir le guide sur le Q-plateforme de la CTB pour toute directive et les checklists.

Les appels d'offre pour ces évaluations seront réalisés selon la législation belge.

Si dans le cadre de la SDR des opportunités se présentent pour faire des évaluations conjointes avec d'autres PTFS, la SMCL peut prendre la décision d'utiliser d'autres systèmes que les systèmes belges.

c) Capitalisation et diffusion des acquis du projet

Bien entendu, tous les documents recueillis ou édités dans le cadre du projet seront sécurisés sous forme électronique et largement diffusés.

Les résultats des acquis du projet seront capitalisés sous forme de documents didactiques du type « manuel de procédures » ou « guide pratique » facilement exploitables par ceux qui par après auront en charge les activités que l'intervention a appuyées.

d) Lien avec le système de Suivi -évaluation du ME/IA et de la SDR

Le dispositif de suivi évaluation du programme s'inscrira pleinement dans celui de la SDR. Il devra donc informer les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la SDR au niveau régional et national de la bonne progression du programme et de la situation de ses indicateurs, qu'ils aient trait à l'avancement financier, à la mise en œuvre des réalisations, l'atteinte des résultats et l'analyse des premiers effets et impacts. Le dispositif sera mis en place en première année en s'appuyant sur les compétences acquises par le ME/IA et le SE/SDR en matière de gestion axée sur les résultats. Des formations et mise à disposition des outils et instruments sont prévus dans le cadre du programme 7 de la SDR, et dans le cadre de l'Appui belge « Appui au renforcement institutionnel du ME/IA ».

Le système de suivi sera coordonné par la DEP/ME/ IA, avec l'appui de l'ATi coresponsable qui s'appuiera sur le cadre régional chargé du suivi-évaluation dans les directions régionales. Le suivi permettra d'alimenter les différents indicateurs définis dans le système de suivi axé sur les résultats mis en place par la SDR, ainsi que les autres indicateurs intégrés au cadre logique de ce programme.

La conception du système de suivi devrait articuler trois niveaux de suivi :

- **Le suivi des réalisations et résultats** : il se fera dans le cadre des activités de suivi des prestataires et des activités des partenaires mobilisés par le programme d'appui. Suivant les résultats dont il a la responsabilité chaque partenaire fournira ses données : SPR-CR, CRA, Communes, opérateur SVPP...
- **Le suivi de l'utilisation des différentes prestations par les bénéficiaires.** Il se fera par sondages réguliers auprès des concernés de manière à situer les différents indicateurs permettant d'apprécier l'appropriation par les bénéficiaires des appuis apportés par le programme.
- **Le suivi d'impact s'appuiera sur un dispositif d'enquêtes initiales centrées sur l'économie des ménages d'éleveurs.** Cette enquête sera réalisée en année 1 sur la base d'un échantillon représentatif de la diversité des systèmes d'élevage dans la région. **Le même type d'entretien** sera conduit avec les différents types d'éleveurs **en début d'année 4.** Il permettra de mesurer les différentes évolutions observées chez ses éleveurs en lien ou non avec les actions du programme. Outre l'économie des ménages, l'évolution de la vulnérabilité des ménages, on s'intéressera aussi aux impacts sociaux grâce aux actions du programme (évolution des relations sociales, grâce au processus de concertation, l'évolution des conflits...).

Les différentes données recueillies seront agrégées pour informer des différents indicateurs retenus dans le cadre logique de l'intervention. Mais l'intervention fournira aussi les éléments à l'échelle communale pour aider les communes dans le suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités programmées dans leur plan de développement communal. La DEP devra produire régulièrement des rapports d'activités, intégrant les éléments fournis par chacune des DRE/IA.

L'intervention cherchera ainsi à renforcer les capacités de pilotage des communes en permettant un examen large des résultats obtenus avec l'implication des bénéficiaires et partenaires du programme 12, en particulier dans le cadre d'un bilan annuel de la stratégie et des résultats.

5.5.1.2 Planifications et reportages

Processus	Système	Responsabilité
Elaboration planification opérationnelle	Niger	Conjointe
Suivi planification opérationnelle	Niger	Conjointe
Rapport d'exécution et plannings semestriels	Niger	Conjointe
Rapport annuel	Belge (adaptable)	Conjointe
Rapport final de l'intervention	Belge	Conjointe

Au démarrage il est proposé d'utiliser les systèmes belges pour ces processus.

Au cours de l'exécution (à approuver par la SMCL) certains processus devraient passer sous le système nigérien, notamment au niveau des planifications et reportages opérationnels, en fonction des capacités développées.

Au niveau du reportage sur la SDR et sur la DRSP, des instructions et des canevas de rapports sont en voie d'élaboration par le Niger. Dans le cadre de l'appui belge « Appui au renforcement institutionnel du ME/IA », un renforcement est prévu dans la mise en place des outils de suivi et évaluation.

Planification trimestrielle opérationnelle

Chaque trimestre les directeurs régionaux ensemble avec les AT nationaux, et en concertation avec les AT internationaux, élaboreront un planning des activités par trimestre pour la durée totale du projet. Ce planning suivra le format du cadre logique. Cette planification opérationnelle sert de base pour la planification financière.

Rapports et plannings semestriels

Des rapports semestriels d'exécution reprenant l'état d'avancement des activités et de l'exécution financière, ainsi que le planning d'activités et la programmation financière pour le semestre à venir seront préparés par les responsable et les co-responsables de chaque région et consolidé par l' ATi coresponsable et le DEP du MEIA pour présenter à la SMCL.

Rapports annuels

Un rapport de suivi-évaluation annuel, y compris un plan opérationnel des activités est préparé annuellement par les responsable et les co-responsables de chaque région du programme, et consolidé par l' ATi coresponsable et le DEP du MEIA selon les canevas de la CTB. Il constitue une base essentielle pour le suivi du programme, et de ses éventuels ajustements (aussi bien au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport, co-signé par les responsables et les co-responsables régionaux et le DEP ME/IA et l'ATI coresponsable est approuvé par la SMCL. Le canevas devrait être adapté en s'alignant plus sur le rapportage de la SDR et /ou SDRP.

Rapport final

Un rapport final sera élaboré par les responsables et les co-responsables de chaque région du programme, et consolidé par l' ATi coresponsable et le DEP du MEIA selon les canevas de la CTB. Le canevas devrait être adapté en s'alignant plus sur le rapportage de la SDR et /ou SDRP.

5.5.2 Gestion financière

5.5.2.1 Gestion du budget

Inscription

Le budget de l'intervention de la CTB sera inscrit sur le budget national du ministère technique et sera repris dans le CDMT national et les CDMT's régionaux.

Généralités

Le budget total et le budget par mode d'exécution ne peuvent pas être dépassés. Au cas où une augmentation budgétaire serait nécessaire une demande motivée d'augmentation doit être introduite par la partie nigérienne auprès de l'Etat belge, après avoir reçu l'accord du SMCL. Si la Belgique accepte la demande on procède à un échange de lettres signées par les deux parties.

Le budget du projet donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le projet doit être exécuté. Chaque changement de budget doit être approuvé par le SMCL sur base d'une proposition élaborée par la direction du projet. Les changements budgétaires possibles sont :

- Changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire),
- Réallocation des montants entre lignes budgétaires,
- Réallocation des moyens entre modes de financement,
- et Utilisation de la réserve budgétaire.

La gestion de changement budgétaire doit être faite selon les procédures de la CTB.

La réserve budgétaire peut uniquement être utilisée pour des activités de projet et après accord de la SMCL. Son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

Les engagements doivent être approuvés par les deux parties tout en respectant les mandats (voir pouvoir de signature). La direction du projet doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

5.5.2.2 Définition des modalités d'exécution financières durant année 1

Dans le cadre de la régionalisation de la SDR, la mise en place des procédures et modalités de financement des différentes activités dans le cadre de la SDR est en cours. En préparation à la formulation de ce programme, la CTB a réalisé une étude sur les modalités d'exécution et la gestion des risques.

La teneur du rapport est que si la Belgique veut suivre ses engagements pris dans la Déclaration de Paris elle doit pouvoir plus s'harmoniser avec les autres bailleurs dans le pays et plus s'aligner sur les systèmes de gestion du partenaire. Par contre, pour atteindre cet objectif, une évolution vers plus de responsabilité aux partenaires se fera de manière cadrée et progressive.

La première année de l'intervention sera utilisée pour mettre en place les dispositifs financiers dans les 3 régions, en fonction des dispositifs mis en place par la SDR et les différents PTFs, chefs de file de la régionalisation de la SDR dans chaque région (CE pour Tahoua, LuxDev pour Dosso ; et Nations Unies pour Maradi). Si nécessaire et en complémentarité avec les analyses déjà effectuées par les autres PTFs, des diagnostics des capacités de gestion des différents partenaires peuvent être effectués. Bien que le programme souhaite évoluer vers le transfert de prises de décisions et de gestion vers les organisations partenaires (au niveau régional, départemental et communal), il est clair que le renforcement des capacités de gestion de celles-ci est absolument nécessaire et devient obligatoire. Le type de renforcement de capacités nécessaire pour les différents partenaires de mise en oeuvre sera identifié lors de ces diagnostics.

L'assistant technique international co-responsable sera responsable de l'organisation du diagnostic sur les besoins et d'ensuite de coordonner les appuis nécessaires. Idéalement ces appuis s'organiseront en étroite collaboration avec les autres bailleurs dans les sous-régions. A Dosso, une coordination étroite sera recherché avec le programme ARMFD, appuyé par la coopération belge .

Des propositions pour des modalités d'exécution financière, sur base de l'étude sur les modalités d'exécution et la gestion des risques, sont faites en annexe 7.4. et serviront d'input important pour définir les modalités de mise en oeuvre.

On peut distinguer différents types de financements, dont le dispositif de financement devrait être défini:

- Un appui aux activités des différentes directions régionales : les DRE/IA, les DRDA/CodeRural
- Un appui aux CRAs
- Un fonds d'initiatives pour les OPELs
- Un fonds d'initiatives recherche-action
- Un fonds d'investissements pour les communes pour le financement d'aménagements pastoraux
- Un appui aux activités des centres d'élevage

Le programme fonctionnera en co-gestion, (double signature ATn + directeur DREIA) au niveau de chaque région, et double signature Ati coresponsable + DEP ME/IA pour les activités inter-régionales.

5.5.2.3 Comptes et pouvoir de signature

Compte principal – activités en cogestion

Dès la signature de la convention spécifique, un compte principal co-gérés par CTB (RR) et le Ministère MEIA en Euros sera ouvert auprès d'une institution bancaire selon les modalités suivantes :

- nom du compte : 'Contribution Belge _ « *Appui à la mise en ouvre du programme 12* »
- choix de la banque : une institution bancaire travaillant avec la CTB dans le pays
- pouvoir de signature (toujours double signature)

Signature 1	Signature 2	Limite
Responsable national	Coresponsable	12.500 EUR
Responsable national	Co-ordonnateur /délégué	67.000 EUR
Ordonnateur /délégué	Coresponsable	67.000 EUR
Ordonnateur	Co-ordonnateur	La limite dépend des procédures internes auprès des institutions respectives.

Le compte principal sera alimenté trimestriellement suivant les procédures de la CTB.

Comptes opérationnels - activités en cogestion

Dès la signature de la convention spécifique, trois comptes bancaires opérationnels spécifiques seront ouverts dans chaque région d'intervention au niveau du trésor régional¹¹ dans une banque commerciale.

Au fur et à mesure que les modalités financières soient détaillés d'autres comptes pourraient être ouverts, p.e. pour la gestion du fonds de recherche-action (voir au dessus).

Ces comptes seront mouvementés par le trésorier-payeur régional.

Celui-ci fera l'objet du diagnostic et sera bénéficiaire des activités du programme de renforcement des capacités en gestion.

Cependant, l'ordonnancement de chaque dépense requiert la double signature du Directeur Régional et de l'AT international ou national (co-responsable) de l'activité concernée. selon les modalités suivantes :

Signature 1	Signature 2	Limite
Responsable national	Coresponsable	12.500 EUR

Les dépenses de plus de 67.000 euros seront payées à partir du compte principal.

Une convention sera signée fixant les modalités de gestion des comptes bancaires comprenant au minimum :

- la remise de rapports mensuels des mouvements sur le compte à la CTB ainsi que des copies des fiches de contrôle et des fiches récapitulatives
- la remise régulière des pièces justificatives à la CTB
- la remise des extraits bancaires mensuels à la CTB
- le respect intégral de toutes les dispositions législatives en vigueur

¹¹ Le système national prévoit que la gestion de la trésorerie régionale est réalisée par le Trésorier-Payeur Régional. Les directions techniques régionales ne possèdent pas de compte bancaire. Pour les interventions de la Belgique au niveau régional, il sera dès lors prévu que le compte bancaire opérationnel de l'intervention sera logé et géré (sous conditions) au niveau de la trésorerie régionale.

- l'engagement de l'Etat à mettre tout en œuvre afin de faire respecter les termes de la convention
- la réalisation d'audits annuels (idéalement conjoint)
- de la participation aux activités du programme de renforcement des capacités en gestion
- les institutions de l'Etat informeront la CTB de toute visite de contrôle de l'Etat et de ces résultats

Sur base des diagnostics et sur base des résultats des renforcements des capacités les modalités au niveau de l'ordonnancement pourront évoluer (voir en dessous).

Comptes bancaires – activités en régie

Pour les dépenses locales en régie un compte principal (et un compte opérationnel si nécessaire) sera ouvert avec double signature au niveau de la CTB.

Les activités qui seront gérées en régie sont :

- diagnostic
- activités de renforcement de capacités
- audits et évaluations
- coût de l'Ati et des ATn
- etc. (cfr budget)

5.5.2.4 Mise à disposition des fonds

Alimentation des comptes principaux

Premier transfert

Dès la notification de la Convention de Mise en Oeuvre entre l'état belge et la CTB, un *appel de fonds* par mode de financement peut être introduit à la représentation locale de la CTB. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois. Pour la partie cogérée, l'appel de fonds doit être signé par l'ordonnateur.

Transferts suivants

Afin de recevoir des fonds, le programme d'appui doit introduire à la représentation locale de la CTB un appel de fonds par mode de financement au début du mois précédant le trimestre suivant. Cet appel de fonds doit être signé par le directeur DEP ME/IA et l'Ati co-responsable et aussi par l'ordonnateur pour la partie cogérée. Les appels de fonds par région, signés par les responsables et co-responsables des régions seront annexés.

Le montant de l'appel de fonds est égal aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant avec une réserve.

Le transfert de fonds par la CTB se fait au début du trimestre. La CTB peut aussi proposer un schéma de financement spécifique (paiements en plusieurs tranches ou paiement à la demande).

Le transfert des fonds se fait uniquement à condition que :

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel ait été transmise à la représentation locale de la CTB.
- La mise à jour de la programmation financière ait été transmise à la représentation locale de la CTB
- Le montant de l'appel de fonds n'est pas plus élevé que le solde budgétaire

En cas d'urgence, le projet peut introduire un appel de fonds anticipé en justifiant le besoin.

Alimentation des comptes opérationnels

Régulièrement, le DEP ME/IA et l'ATi co-responsable alimenteront le compte opérationnel du programme à partir du compte principal, tout en limitant les fonds sur ce compte.

Les modalités d'alimentation d'autres éventuels comptes opérationnels, liés à des conventions avec des partenaires de mise en œuvre, seront définis en première année.

5.5.2.5 Rapportage financier

Comptabilité

Mensuellement, la *comptabilité* doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité de chaque région doit être signée pour accord par le responsable et le co-responsable et transmise à l'ATn, basé à Tahoua qui consolide les différentes comptabilités pour transmission à l'ordonnateur et au co-ordonnateur (représentation locale de la CTB). La comptabilité à envoyer à la représentation locale de la CTB comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

Programmation financière

Trimestriellement, les responsables et co-responsables du programme de chaque région doivent élaborer une *programmation financière* pour les trimestres suivants et pour le trimestre en cours et les années suivantes et le soumettre à l'ATn basé à Tahoua, qui consolide, avec l'appui de l'ATi coordonnateur, les différentes programmations financières. La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée à la représentation locale de la CTB.

Rapportage financier au SMCL

A chaque réunion de SMCL, le directeur DEP avec l'ATi coordonnateur du programme doivent présenter *l'information financière* suivante:

- Rapport d'exécution budgétaire
- Mise à jour de la programmation financière
- Liste des engagements importants
- Aperçu des soldes bancaires
- Liste des fonds reçus par mode de financement et paiements par le siège CTB (uniquement régie)
- Proposition de changement budgétaire si nécessaire
- Plan d'action lié aux recommandations d'un audit financier

Rapportage financier des différents partenaire de mise en œuvre (communes, CRA, Opel, ..)

Les obligations de reporting financiers des différents partenaires de mise en œuvre se préciseront lors du démarrage du programme, en fonction de l'analyse des procédures et modalités de collaboration mis en place par les autres PTFs (MOU, convention d'exécution, ..), chefs de file pour la SDR dans les différentes régions.

5.5.2.6 Audit financier

Audit projet

Le projet doit être audité après chaque année. L'audit portera sur

- La vérification que les comptes du projet reflètent la réalité
- Le contrôle de l'existence et le respect des procédures.

Une attention particulière sera donnée aux modalités d'exécution financière.

Le SMCL peut demander des audits supplémentaires s'il les juge nécessaires.

Le SMCL charge le représentant résident de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon standards internationaux) indépendante.

Le rapport d'audit doit être présenté à la SMCL. Si nécessaire la direction doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

Audit Locaux

Dans le cadre de l'évolution des modalités d'exécution financières de certaines activités, des audits locaux spécifiques seront prévus et gérés par la CTB.

Audit CTB

Chaque année les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre ils réalisent également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.5.2.7 Clôture financière

Bilan Financier

Six mois avant la fin du projet un bilan financier doit être élaboré par le DEP et l'ATi - coordonnateur sur base des bilans soumis par les responsables du programme dans les régions (ATn + Directeur DREIA) selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté au SMCL de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

5.5.2.8 Soldes

Les montants gérés en régie et non utilisés à la fin du projet, ainsi que le reliquat de la contribution financière non versé sur les comptes cogérés tomberont en annulation à la fin du projet. Le solde disponible sur les comptes bancaires cogérés sera réalloué d'un commun accord.

5.5.2.9 Dépenses après Convention

Après la fin de la Convention Spécifique il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans le PV de SMCL.

5.5.3 Gestion des ressources humaines

5.5.3.1 Gestion de l'assistant technique

Le recrutement des assistants techniques (nationaux et internationaux) et le comptable est fait sous la responsabilité belge selon les procédures belges. La partie nigérienne donnera son avis de non-objection sur la personne sélectionnée.

5.5.4 Gestion des marchés publics

Pour les marchés publics la législation nigérienne sera suivie pour tous les appels d'offres sauf pour certains appuis ponctuels et les évaluations à mi-parcours et finales qui suivront la législation belge.

En ce qui concerne les marchés publics selon la législation nigérienne, la CTB interviendra dans certaines étapes : planification des marchés, élaboration des termes de référence, participation aux comités de dépouillement, avis de non-objection à partir de 12.500€.

Processus	Système	Responsabilité
Planification des marchés	Belge	Conjointe
Elaboration des TDR	Nigérienne	Conjointe
Assurance qualité	Nigérienne	Conjointe
Visa du service des marchés du ministère concerné	Nigérienne	Nigérienne
Publication	Nigérienne	Conjointe
Dépouillement	Nigérienne	Conjointe
ANO RR (entre 12.500€ et 67.000€)	Belge	Belge
ANO Partie nationale (selon seuils nigériens) ¹²	Nigérienne	Nigérienne
Visa juriste local CTB (à partir de 67.000€) et mandat pour RR à partir du siège CTB	Belge	Belge
Information à l'ARMP (agence de régulation des MP)	Nigérienne	Nigérienne
Mise au point du marché	Nigérienne	Conjointe
Signature et notification du marché	Nigérienne	Conjointe

5.6 MÉCANISME D'APPROPRIATION DES ADAPTATIONS AU DTF

A l'exception de l'objectif spécifique du programme, de la durée de la Convention spécifique, et des budgets totaux pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettres entre les Parties belge et nigérienne, le ME/IA responsable pour l'exécution du programme et la CTB peuvent adapter le présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement du programme.

¹² Actuellement la CTB demande ANO du RR et Ordonnateur pour des montants entre 12.500 et 67.000€. Pour l'Ordonnateur il s'agit du Ministère Technique au niveau central; Pour les marchés attribués au niveau des projets (ancrés au niveau de la Région) il est conseillé de s'aligner plus sur la réglementation nationale qui dit que le Gouverneur (niveau des Régions) donne son ANO

Pour les aspects ci-dessous, la consultation préalable de la SMCL est requise :

- Les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie nigérienne,
- Les résultats, y compris leurs budgets respectifs,
- les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la structure mixte de concertation locale,
- Le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF,
- Les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique,
- Les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties.
- Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

La partie nigérienne et la CTB informent l'Etat belge si de telles modifications sont apportées au projet.

Si des changements à l'objectif spécifique, au montant total ou à la durée de la convention spécifique sont proposés par le pays partenaire et sur demande motivée des entités responsables pour la mise en œuvre, le pays partenaire introduit une requête auprès de l'Ambassade de la Belgique. Le pays partenaire et l'Etat belge peuvent convenir de ces changements par échange de lettres.

5.7 CLÔTURE DE LA PRESTATION

La durée globale de la convention spécifique est de 60 mois ; la durée de l'exécution du programme est de 48 mois.

Un rapport final est établi à la fin de la 4ème année du Programme de mise en œuvre du dossier technique et financier. Ce rapport sera établi par le Responsable et le co-Responsable du Programme.

A la fin du Programme, les sommes restées éventuellement disponibles sur les comptes cogérés du Programme et les investissements feront l'objet d'une affectation décidée de commun accord entre les parties belge et nigérienne.

6. THEMES TRANSVERSAUX

6.1 ENVIRONNEMENT

Le programme aura un **double effet environnemental**. En premier lieu, à travers les aménagements physiques et biologiques prévus sur les aires de pâturage à aménager (sous-résultat RA2.2.) qui ont pour effet de limiter l'érosion, permettre une meilleure infiltration des eaux, accélérer la régénération des ligneux et des herbacées. Par exemple dans la région de Tahoua les populations s'accordent à reconnaître une nette amélioration de la diversité de la flore herbacée et ligneuse après les interventions des projets tant au plan de la diversité que de la productivité qui passe de 0 à 650 voire 870 kg de matière sèche à l'hectare après aménagement.

Au-delà des aspects biologiques et physiques, les effets recherchés vont aussi dans le sens du **renforcement de la gouvernance des ressources naturelles partagées**. On fait référence ici au travail important prévu dans le renforcement du capital social de gestion des ressources naturelles à travers l'appui aux communes, aux organisations d'éleveurs et aux commissions foncières dans la construction d'une vision de l'aménagement et de la gestion des ressources pastorales de leur territoire, dans l'élaboration de règles de gestion des aires de pâturages (sous-résultat RA 2.3.). Des sessions d'information et de sensibilisation relatives à la gestion durable des ressources naturelles feront partie des formations prévues dans ce cadre (voir RA 2.3- A.3).

La combinaison de ces mesures aura aussi des effets à souligner en termes de **protection de la biodiversité** dans les espaces pastoraux aux ressources partagées.

Capacités d'intégration de l'environnement dans les actions. Les acteurs impliqués dans la planification, implémentation et suivi du programme 12 dans les régions seront sensibilisés et renforcés dans leurs capacités d'intégrer les aspects genre et environnement dans leur travail, à travers la prise en compte de ces aspects dans les méthodologies développés et les formations et exercices organisées dans le cadre de la planification et suivi et évaluation(voir Résultat 1).

Fixation du carbone. En préservant et réhabilitant les aires de pâturage l'action menée contribuera aussi à améliorer la fixation de carbone. L'effet régénérateur du pâturage commence à être reconnu au Sahel où on observe comme au Niger une relance significative du couvert végétal depuis le début des années 2000. Les herbivores contribuent fortement au traitement des semences et au semis de nombre de ligneux, notamment les caprins et les bovins.

Effet de serre. L'élevage sahélien est un élevage très extensif favorisant l'émission de méthane qui contribue à l'effet de serre. La réduction de ces émissions par une alimentation plus concentrée est irréaliste vu que cet élevage est construit sur la valorisation de fourrages naturels produits de manière aléatoire par de vastes espaces sub-sahariens. Néanmoins cet élevage présente un bilan écologique de très loin plus positif, que la plupart des élevages intensifs supposés être proportionnellement moins émetteurs de méthane, mais qui au final auraient une empreinte écologique incomparablement plus lourde : motorisation et chimisation des cultures fourragères intensives, irrigation, pollution des sols (nitrates liés à la fertilisation des cultures fourragères et concentration des effluents des stabulations).

Le risque climatique. Le changement climatique devrait se faire sentir au travers d'une plus grande variabilité des pluies, combinant sécheresses plus fréquentes et événements pluviométriques de plus forte intensité. Les aménagements des aires sylvo-pastorales et la délimitation des espaces

indispensables à la sécurisation de la mobilité des troupeaux correspondent à des actions susceptibles de limiter la vulnérabilité face à de telles évolutions.

Les responsables du programme **veilleront à intégrer dans le fonctionnement les préoccupations environnementales** (équivalent EMAS) en particulier au niveau de la rationalisation de la consommation énergétique, de l'économie de papier, de l'utilisation des véhicules etc.

6.2 GENRE

Il ne s'agit pas dans le cadre de ce programme de créer une « composante » spécifique aux femmes mais de faire en sorte que de manière généralisée, leurs intérêts soient pris en compte. De ce fait, dans chacune des activités et résultats, un effort particulier doit être fait en vue d'intégrer l'égalité des sexes (mainstreaming).

Pour le premier résultat, lié aux aspects de planification et suivi du programme 12, l'implication réelle des femmes dans les exercices de diagnostic, planification et suivi du programme 12 sera promue, afin d'assurer que les contraintes des hommes et des femmes partenaires, et ceci dans toute leur diversité, seront pris en compte. Pour assurer leur participation consciente et active, l'accès à l'information et aux connaissances des femmes devra être amélioré via un renforcement des capacités.

Dans le cadre de la réalisation d'une enquête initiale et de contrôle de situation de l'économie des éleveurs par type de système par région, l'aspect genre dûment pris en compte. Dans la démarche d'intégrer plus largement les organisations de base d'éleveurs dans les débats organisés pour la mise en œuvre du programme 12 au niveau communal, départemental et régional, une représentation des éleveuses à tous les niveaux sera recherchée.

Le programme vise des impacts sociaux très importants à travers le résultat 2 de sécurisation foncière des infrastructures et des aménagements (dans la délimitation concertée des aires de pâturage et des axes de mobilité des troupeaux). L'action de renforcement des capacités des commissions foncières, la contribution au Dossier Rural des communes, au Schéma d'Aménagement Foncier de la région visent à renforcer les capacités des instances d'arbitrage et de gestion non violente des conflits. Ceci est particulièrement important à la phase cruciale actuelle de croissance des surfaces agricoles alors que l'intérêt public et l'équité dans l'accès aux ressources naturelles rares doivent être réhabilités et/ou soutenus, à un moment où le relais doit être passé entre un Etat en pleine restructuration et des collectivités décentralisées récemment mises en place. A travers ces impacts socio-environnementaux le programme s'adressera autant aux hommes qu'aux femmes. Les femmes sont en effet directement bénéficiaires de l'amélioration des conditions de transhumance : étapes moins longues, parcourues avec plus de sérénité du fait des accords sociaux, points d'eau plus fréquents sur les itinéraires, aires de repos sécurisées pour les troupeaux, et donc aussi pour les familles d'éleveurs.

Pour le résultat 3, lié à l'amélioration et la valorisation des productions des systèmes pastoraux, l'aspect genre sera pris en compte dans la privatisation des services vétérinaires. Le nombre de vétérinaires privés installées et le nombre d'auxiliaires ou agents d'élevage sera suivi par genre. La capacité des fournisseurs de services d'appui-conseil de répondre aux besoins à la fois des éleveurs et des éleveuses sera renforcée.

Dans le financement des initiatives recherche-action dans le cadre de valorisation des productions animales, l'impact sur le genre sera pris en compte dans le choix des projets à financer. L'implication des femmes dans l'amélioration des initiatives existantes, en particulier en ce qui concerne la fabrication et la commercialisation de fromage, sera favorisée.

L'intégration de l'aspect genre dans les différents sous-résultats est présenté dans le tableau en dessous.

	Sous-résultat	Intégration du genre
R1	R1. Les capacités de coordination, de suivi et de partenariat sont renforcées chez les différents acteurs en charge de la mise en œuvre du programme 12 dans les trois régions considérées	
R1.1.	Un diagnostic et une planification du programme 12, qui tient compte des aspects genre et environnement, sont élaborés par les acteurs régionaux aux échelles communales, départementales et régionale	Renforcer les capacités des représentantes du secteur d'élevage dans leur participation et contribution active dans les espaces de concertation
R1.2.	L'évaluation-planification annuelle du programme 12 est réalisée par les acteurs régionaux aux échelles communales, départementales et régionales	
R1.3.	Les acteurs régionaux sont impliqués dans le suivi évaluation de la mise en œuvre du programme 12 en lien avec la SDR au niveau régional	Intégrer l'aspect genre dans l'enquête de base Intégration des aspects genre dans le système de suivi et évaluation/ Indicateurs par genre
R2	L'accès aux ressources naturelles est sécurisé	
R2.1.	Des organisations d'éleveurs et d'éleveuses sont intégrés et renforcés dans la mise en œuvre du programme 12	Dans la sélection des organisations d'éleveurs qui bénéficieront du fonds d'initiatives en faveur de leur renforcement, des critères de genre seront inclus.
R2.2	Les initiatives locales d'aménagement et de gestion de l'espace pastoral à l'échelle communale et intercommunale sont appuyées	Les femmes sont directement bénéficiaires de l'amélioration des conditions de transhumance : étapes moins longues, parcourues avec plus de sérénité du fait des accords sociaux, points d'eau plus fréquents sur les itinéraires, aires de repos sécurisées pour les troupeaux, et donc aussi pour les familles d'éleveurs. Leur implication dans les instances de concertation et décision sur les infrastructures sera promue
R2.3.	Sécurisation foncière de l'accès aux ressources pastorales et des aménagements réalisés au niveau communal et intercommunal	
R3	Les productions des systèmes pastoraux sont améliorées et mieux valorisées	
R3.1.	La santé animale est améliorée	Renforcer les capacités des fournisseurs de services d'appui-conseil à répondre aux besoins à la fois des éleveurs et des éleveuses
R3.2.	Des productions animales sont valorisées	L'analyse critique des différentes expériences sera faite en intégrant l'aspect genre. Dans le financement des initiatives recherche-action dans le cadre de valorisation des productions animales, l'impact sur le genre sera pris en compte dans le choix des projets à financer. L'implication des femmes dans l'amélioration des initiatives existantes, en particulier en ce qui concerne la fabrication et la commercialisation de fromage, sera favorisée.
R3.3.	Le potentiel génétique des races est préservé et amélioré	Dans la capitalisation des expériences et dans l'élaboration de la stratégie d'amélioration génétique, l'aspect genre sera pris en compte, en valorisant aussi les expériences belges (projet Azawak et chèvre rousse)

6.3 ECONOMIE SOCIALE

Par son travail sur la compréhension des différents systèmes d'élevage et de leur évolution, le programme permettra de mieux appréhender les conditions de vulnérabilité des différents types de ménages d'éleveurs dans les régions. Par les expériences qu'il conduira dans l'amélioration de la valorisation des produits de l'élevage ce programme ouvrira la voie à des améliorations de l'économie des petits éleveurs et des porteurs d'initiatives.

6.4 DROITS DE L'ENFANT

L'analyse des pratiques des acteurs institutionnels dans le règlement des litiges agro-pastoraux au Niger a démontré dans la région de Zinder, où une étude a été conduite en 2007 par des juristes, que les droits des enfants sont souvent remis en question voire bafoués. Arrestations abusives, détention de mineurs... semblent des pratiques fréquentes dans le traitement des litiges de champs. Le travail important envisagé de formation, information, concertations, jouera un rôle fondamental pour un meilleur respect du droit à la mobilité pour les pasteurs, en particulier pour leurs enfants.

7. **ANNEXES**

7.1 ANNEXE N°1 – CADRE LOGIQUE

Titre du Projet: Programme d'appui à la mise en œuvre du Programme 12 de la SDR dans les régions de Maradi, Tahoua et Dosso			
OBJECTIF GLOBAL	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES & HYPOTHESES
La performance du secteur de l'élevage au Niger est améliorée et contribue à la réduction de la pauvreté rurale	<p>Réduction de la vulnérabilité des ménages de pasteurs et d'agro-pasteurs, indice de pauvreté, genre spécifique</p> <p>Amélioration des revenus des éleveurs et éleveuses par réduction des pertes d'animaux et amélioration de la productivité des troupeaux</p> <p><u>Contribution des productions animales au PIB agricole</u></p> <p>Niveau de régénération des aires de pâturages</p>	<p>Système de suivi régional de la SDR et de la SRP</p> <p>Enquête initiale et de contrôle de situation de l'économie des éleveurs par type de système</p> <p>Rapports techniques de suivi et d'évaluation</p>	
OBJECTIF SPECIFIQUE DU PROGRAMME	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES & HYPOTHESES
Une stratégie et des actions prioritaires d'aménagement pastoral et de sécurisation des systèmes pastoraux sont définies et mises en œuvre dans les régions de Dosso, Tahoua et Maradi	<p><u>Proportion des surfaces pastorales aménagées et sécurisées à l'échelle de la région par rapport à la situation initiale</u></p> <p>Grâce aux accords sociaux les conflits sont moins nombreux dans les espaces où les ressources pastorales sont critiques</p> <p><u>Rendement et volumes des principales productions animales</u></p>	<p>Rapports de suivi interne de l'organisation</p> <p>Documents PDC, PAR et PAD</p> <p>Rapports de suivi et d'évaluation de l'intervention</p> <p>Etude des changements dans les relations sociales</p>	<p>Instabilité politique</p> <p>Volonté de changement d'attitude et de comportement</p> <p>Conditions climatiques extrêmes</p> <p>Mise en place et fonctionnement des instances exécutives de la SDR au niveau Régional</p> <p>Mise en place et intégration des nouvelles assemblées décentralisées département et région</p>
RESULTATS	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	
R1. Les capacités de coordination, de suivi et de partenariat sont renforcées chez les différents acteurs en charge de la mise en œuvre du programme 12 dans les trois régions considérées.	<p>Une stratégie de mise en œuvre du programme 12 est élaborée par les acteurs en fin d'année 1 intégrant PDC, PAD, PAR. et intégrant les aspects genre et environnement</p> <p>Un plan d'action annuel mis en œuvre et évalué chaque année comme composante du PAR.</p> <p>Part des budgets des collectivités locales consacrés aux actions de sécurisation de l'élevage.</p> <p>Evolution du % de représentants des pasteurs et des éleveurs par genre dans les instances de planification de la SDR, et des collectivités décentralisées.</p>		<p>Rapports du programme et document de stratégie PAR</p> <p>Document annuel de suivi évaluation mise en œuvre programme 12 par Région</p>
R2. Le développement local, et la sécurisation de l'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux (OS1)	<p>% de communes dotées d'un dossier communal intégrant les ressources et infrastructures pastorales sécurisées et à sécuriser (cartographie, plans d'aménagement et de gestion des ressources pastorales).</p> <p><u>Superficie des aires de pâturages aménagées et nombre de points d'eau pastoraux aménagés.</u></p> <p><u>Kilomètres de couloirs de passage sécurisés et enregistrés.</u></p> <p>Budget investi par OP d'éleveurs appui à la formation, information et défense des droits des membres.</p> <p><u>100% des COFOCOM fonctionnelles dans les zones d'interventions retenues pour cet objectif spécifique.</u></p>		<p>Dossiers communaux,</p> <p>SAF et dossier communal</p> <p>SAF et dossier communal</p> <p>Rapport des OP et CRA</p> <p>Rapport SPR-CR</p>
R3. L'amélioration et la valorisation des productions des systèmes pastoraux (OS2)	<p><u>Augmentation de la couverture des régions en SVPP et de la couverture vaccinale.</u></p> <p>Nombre d'expériences novatrices et adaptées de valorisation des produits animaux réalisée et évaluée par Région, genre spécifique</p> <p>Des plans de gestion et de développement des centres de Fako, Toukounous, Ibécétène et Maradi réalisés</p> <p>Un réseau d'éleveurs spécialisés en relation avec les centres de sélection et promoteurs des races locales est mis en place.</p>		<p>Document de stratégie</p> <p>Rapport des DREIA</p> <p>Rapport de capitalisation</p> <p>Rapport d'évaluation expériences</p> <p>Plan de gestion des centres</p> <p>Document de politique</p> <p>Liste des membres du réseau</p>

Résultat 1: Les capacités de planification, de coordination, de suivi et de partenariat sont renforcées chez les différents acteurs en charge de la mise en œuvre du programme 12 dans les trois régions concernées			
SOUS -RESULTAT RA.1.1	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Un diagnostic et une planification du programme 12 , qui tient compte des aspects genre et environnement, sont élaborés par les acteurs régionaux à l'échelle communale, départementale et régionale.	Un Plan d'action de qualité du programme 12, intégrant les PDC, PAD et PAR , et prenant en compte les aspects genre et environnement, est élaboré. DRE/IA reconnue dans l'animation du processus par les acteurs.	Document de programme, PDC, PAD et PAR Enquêtes et interview auprès des partenaires en fin d'année 2 et fin d'année 3	Mise en place et fonctionnement des instances exécutives de la SDR au niveau Régional Mise en place et intégration des nouvelles assemblées décentralisées département-région
PRINCIPALES ACTIVITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RESULTAT		MOYENS	COUTS
A.1. Organisation de la démarche de planification communale et régionale pour l'élaboration de la stratégie du programme 12, qui tient compte des aspects genre et environnement, dans chaque Région (mission d'appui et test avec les acteurs)		Expertise ponctuelle /mission d'appui : méthodologie et outils	40.000€
A.2. Formation pour le renforcement des capacités de pilotage et d'animation du programme 12 des équipes régionales		Niveau d'efficacité des équipes régionales (Formation-animation et logistique)	20.424€
A.3. Organisation d'ateliers locaux et régionaux pour l'élaboration du programme 12 dans la région		Ateliers (134 au niveau communal / 19 au niveau départemental et 3 au niveau régional)	69.920€
A.4. Renforcement capacités de partenariat des DRE/IA pour la mise en œuvre des priorités prog. 12		Formation des partenaires communaux et départementaux : animation et logistique	13,800€
A.5. Equipements et fonctionnement nécessaires à l'animation et au suivi de la mise en œuvre du programme 12 dans la région et à sa pleine imbrication avec le PAR,		Équipement en moyens de communication et de déplacement,	299.200€
SOUS-RESULTAT RA.1.2	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
L'évaluation-planification annuelle du programme 12 est réalisée par les acteurs régionaux aux échelles communales, départementales et régionales	Plan d'action programme 12 évalué et ajusté par année et par région Augmentation des actions d'appui à l'élevage dans la région	Document de plan d'action annuel Document de suivi annuel DREIA, PDC, PAD et PAR	Synergie des intervenants au niveau régional Capacité du comité de pilotage régional de la SDR à dynamiser la mise en œuvre des PAR et PAD
PRINCIPALES ACTIVITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RESULTAT		MOYENS	COUTS
A.1. organisation d'ateliers communaux et régionaux pour l'évaluation-planification annuelle prog 12 dans la région		Animation et logistique ateliers au niveau commune/département/région	139.840€
A.2. participation et soutien aux comités de pilotage du PAR de la SDR,		Logistique CP SDR	16.500 €
A.3. organisation de séances d'information et de concertations au niveau régional avec les différents intervenants et PTF concernés par le programme 12,		Animation et logistique	4.560€
SOUS-RESULTAT RA.1.3	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES & HYPOTHESES
Les acteurs régionaux sont impliqués dans le suivi évaluation de la mise en œuvre du programme 12 en lien avec la SDR au niveau régional.	Une contribution significative apportée par les OP et les communes dans les données fournies pour le suivi évaluation. Le débat sur l'analyse des effets provoque des décisions de révisions de la stratégie et des actions. Les données nécessaires au niveau national sont fournies au SP-SDR via le SPR-SDR et le MEIA	Liste des personnes formées au suivi-évaluation Comptes rendus de rencontres et du CPR-SDR, études spécifiques Rapport annuel de suivi	Poursuite du processus de régionalisation de la SDR et engagement des acteurs institutionnels Implication forte du niveau central dans le suivi des expériences régionales

PRINCIPALES ACTIVITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RESULTAT	MOYENS	COUTS
A.1. réalisation d'une enquête initiale et de contrôle de situation de l'économie des éleveurs par type de système par région	Rapports (Enquête initiale + année 4 dans chaque région)	22.200€
A.2. renforcement des capacités des équipes régionales dans l'évaluation, la capitalisation et l'élaboration de stratégies opérationnelles	Rapports (Missions d'appui : Expertise spécifique) documents	18.000€
A.3. suivi coordination inter-régionale par la DEP du ME/IA, à travers des missions de suivi régulières dans chaque région et l'analyse des documents transmis par ces directions régionales	Rapports (Mission de suivi : Logistique de déplacement)	24.000€
A.4. organisation d'ateliers thématiques de capitalisation des actions menées dans le cadre du programme 12	Animation et logistique ateliers	18.240€

Résultat 2: L'accès aux ressources naturelles est sécurisé et le développement local renforcé

(= OS1 du PA Programme 12 : Développement local et sécurisation de l'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux)

SOUS-RESULTAT RA.2.1	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES & HYPOTHESES
Des organisations d'éleveurs et d'éleveuses sont intégrés et renforcés dans la mise en œuvre du programme 12. (RA.1.1. prog 12)	<u>Nombre d'organisations d'éleveurs et d'éleveuses appuyées.</u> <u>Nombre de centres de services installés.</u> <u>Nombre de projets initiatives des organisations d'éleveurs appuyées, genre spécifique.</u> <u>Nombre de forum de prévention des conflits, foires pastorales.</u>	Rapport de la DRE/IA et des CRA Rapports DRE/IA et CRA Comptes rendus des fora	Poursuite de la politique de décentralisation et de déconcentration. Renforcement du respect des droits des citoyens par les acteurs institutionnels.
PRINCIPALES ACTIVITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RESULTAT		MOYENS	COUTS
A.1. Organisation d'ateliers annuels et mise sur pieds d'une plate-forme régionale ou départementale des organisations d'éleveurs		Rapports (Ateliers: Animation et logistique)	9.120€
A.2. Renforcement et soutien à l'organisation des Chambres Régionales d'Agricultures et à leur mise au service des organisations d'éleveurs		Salaires 3 conseillers/animateurs Équipement	99.240€
A.3. Mise en place d'un système de gestion du fonds d'initiatives en faveur du renforcement des organisations des éleveurs		Document (Appui manuel de procédures simples) Formation comité d'octroi.	7.200€
A.4. Pré-qualification des organisations éligibles au fonds d'initiatives		Animation et logistique	4.500€
A.5. Appui au montage de projet et suivi de leur mise en œuvre par les Opel		Appui conseil	22.800€
A.6. Organisation de sessions trimestrielles des comités d'octroi + financement		Fonds d'initiatives OPs Organisation comités d'octroi : logistique/méthodologie	379.680€
A.7. Organisation des comités d'évaluation des initiatives des Opel soutenues		Rapports (Animation et logistique)	18.000€
SOUS-RESULTAT RA.2.2	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES & HYPOTHESES
Des initiatives locales d'aménagement et de gestion de l'espace pastoral à l'échelle communale et intercommunale sont appuyées. (RA.1.4-1.5-1.6. prog. 12)	<u>Nombre de plans d'aménagement communaux des ressources pastorales et cartographie des RP</u> <u>Nombre (Km) de couloirs de passages, de pistes à bétail, d'aires de repos, de zones d'accueil matérialisées,</u> <u>Nombre de cadres de concertation créés, ou redynamisés et fonctionnels</u> <u>Km de pare-feu réalisés</u> <u>Nb. de points d'eau réalisés et réhabilités</u> Nb. d'ha sous conventions locales de gestion	Rapports DREIA Dossier communal des COFOCOM Dossier communal des COFOCOM Comptes rendus des conseils communaux et des COFODEP Dossier communal des COFOCOM	Poursuite de la politique de décentralisation et de déconcentration Bon déroulement des élections communales et départementales Renforcement du respect des droits des citoyens par les acteurs institutionnels

PRINCIPALES ACTIVITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RESULTAT		MOYENS	COUTS
A.1. Appui à la planification de l'aménagement des ressources pastorale à l'échelle communale et intercommunale		Rapports Conseil Ateliers : animation et logistique	129.420€
A.2. Evaluation capitalisation des expériences d'aménagement et de gestion des aires de pâturages (y compris méthodes de lutte contre envahissement par <i>Sida cordifolia</i>)		Consultance nationale Atelier	15.060€
A.3. Appui à la faisabilité sociale, environnementale et technique des aménagements projetés		Déplacement/appui-conseil	72.000€
A.4. Mise sur pieds du dispositif de décision et de gestion de ces subventions à l'aménagement communal		Expertise nationale + internationale Appui conseil	26.500€
A.5. Financement, mise en œuvre des aménagements et de la gestion d'aires de pâturages dégradées, aménagements de mares de zones de plateaux, puits pastoraux en lien avec les axes de transhumance, sécurisation de stations de pompage en zone pastorale grâce à l'aménagement de contre-puits)		Financements aménagements pastoraux du fonds d'appui, appui conseil aux procédures de passation et de suivi des marchés	3.091.000€
A.6. Organisation d'un système de suivi de la mise en œuvre et de la gestion des aménagements		Déplacements	27.000€
SOUS-RESULTAT RA.2.3	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES & HYPOTHESES
Sécurisation foncière de l'accès aux ressources pastorales et des aménagements réalisés au niveau communal et intercommunal (RA.1.3.)	<u>Nombre de COFOCOM appuyées</u> <u>Nb. de supports de vulgarisation conçus</u> <u>Niveau d'application des textes sur les droits des éleveurs par les acteurs institutionnels</u>		Poursuite de la politique engagée avec le Code Rural Validation de la nouvelle Loi Pastorale par la nouvelle assemblée nationale
PRINCIPALES ACTIVITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RESULTAT		MOYENS	COUTS
A.1. Identification des espaces intercommunaux stratégiques à accompagner en vue de l'aménagement et de la gestion des ressources pastorales en concertation avec les autres intervenants et sous la responsabilité du SPR-CR		Rapports (Animation concertation)	0€
A.2. Renforcement du réseau des structures du Code Rural dans les communes d'intervention (formation et équipement)		Rapports (Appui conseil aux COFOCOM et logistique Appui conseil aux COFODEP et logistique)	258.000€
A.3. Appui méthodologique et logistique à la préparation des plans d'aménagement et de gestion des ressources pastorales au niveau communal et intercommunal		Rapports (Formations et apprentissage)	3500€
A.4. Facilitation des processus de sécurisation des espaces pastoraux dans la construction des accords sociaux sur l'affectation et la gestion des espaces et des aménagements pastoraux : points d'eau pastoraux, délimitation des couloirs de passage		Rapports (Appui conseil et logistiques ; 30 sites/région)	27.000€
A.5. Appui à la maîtrise d'ouvrage par les COFODEP des travaux de balisage des espaces sécurisés, et suivi des mécanismes de passation des marchés de travaux de balisage		Rapports (Accompagnement travaux balisage +/-1500 km)	1.050.000€
A.6. Enregistrement et versement des aménagements et espaces sécurisés par les accords sociaux acquis dans le dossier rural		Cartographie, logistique de déplacement	15.300€
A.7. Intégration de ces éléments dans le schéma d'aménagement foncier à l'échelle régionale		Cartographie	56.000€
A.8. Suivi et contrôle de mise en valeur des espaces et des aménagements sécurisés		Animation et logistique	12.000€
A.9. Audit et équipement complémentaire des COFODEP en année 1		Rapports (Expertise, formation et financement équipements complémentaires)	300.000€

Résultat 3 : Des productions des systèmes pastoraux sont améliorées et valorisées

(= OS2 du PA Programme 12 : Amélioration et valorisation des productions des systèmes pastoraux)

SOUS-RESULTAT RA.3.1	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
La santé animale est améliorée (RA.2.2. du PA programme 12)	Un document de stratégie est disponible au terme des débats au niveau régional et national <u>Nombre de vétérinaires privés installés (par genre)</u> <u>Taux de couverture vaccinale</u> <u>Nombre d'agents recrutés par genre (auxiliaires d'élevage, agents publics),</u> Nombre d'animaux vaccinés par espèces par SVPP et services publics	Document de capitalisation et de stratégie Rapport de l'opérateur appui SVPP Rapport de la DRE/IA Rapports DRE.IA et CRA	Poursuite de la politique de privatisation des services vétérinaires Volonté des services publics d'évoluer dans leurs nouvelles fonctions de contrôle
PRINCIPALES ACTIVITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RESULTAT		MOYENS	COUTS
A.1. Organisation d'ateliers de capitalisation et d'échanges sur la politique nationale, dans les régions		Rapports (Atelier : animation + logistique)	4.500€
A.2. Soutien aux services publics de santé animale dans leurs fonctions régaliennes		équipement CIB (kits) formation	15.660€
A.3. Sélection et contractualisation avec un opérateur national pour l'accompagnement des SVPP dans les régions		Rapports (Assistance technique/DRE/IA)	0€
A.4. Appui-renforcement des communes et du secteur privé pour le suivi et le développement des services vétérinaires privés de proximité existants		Suivi, appui-conseil ; animation	152.500€
A.5. Appui à l'installation de nouveaux SVPP		Équipement et accompagnement à l'installation	270.000€
A.6. Soutien à l'investissement communal (réalisation de quelques parcs à vaccination après évaluation des infrastructures existantes et de leur utilisation)		Parcs à vaccination (nombre estimé à 30)	138.000€
A.7. Appui logistique et formation pour les services publics de santé animale en vue d'offrir des services de qualité dans les zones non couvertes par les SVP.		Équipement (motos CIB/véhicule)	636.000€
SOUS-RESULTAT RA.3.2	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Les productions animales sont valorisées (RA.2.5. du PA programme 12)	Un document de capitalisation critique des expériences déjà menées dans le domaine <u>Nombre de projets pour filières animales soumis à financement</u> <u>Nb. d'aires d'abattage équipées pour séchage des cuirs et peaux,</u> <u>Nb. de marchés à bétail améliorés et gérés avec une forte implication des organisations d'éleveurs et des communes</u>	Document dans chaque région Rapport DREIA	Poursuite de la politique de décentralisation et de déconcentration Bon déroulement des élections communales et départementales Renforcement de la fiscalité locale au profit des communes et des OPel
PRINCIPALES ACTIVITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RESULTAT		MOYENS	COUTS
A.1. Mener une réflexion et capitalisation avec les organisations d'éleveurs, les communes, les partenaires sur les expériences d'appui à : commercialisation du bétail, aménagement des marchés à bétail et leur gestion, collecte et la transformation du lait, traitement et commercialisation des peaux, transformation des viandes.		3 ateliers régionaux expertise ponctuelle nationale	27.000€
A.2. Recenser les financements prévus sur la région par les différents intervenants (SNV, PRODEX, Programme Conjoint Nations Unies, FIDA...)		Assistance technique/DRE/IA	pm
A.3. Appui conseil, renforcement des structures de gestion mises en place après avoir établi un bilan conjoint avec ces dernières		Assistance technique/DRE/IA	pm
A.4. Organisation de voyages d'échanges avec des OPel et des collectivités ayant mis en place des mécanismes de gestion pertinents dans la région		Logistique voyages d'échange	69.300€
A.5. Etude de faisabilité des initiatives dans une démarche de recherche action sur au moins deux sites par région (filère lait, bétail, aménagement gestion de marché à bétail, cuirs et peaux...)			4.140€
A.6. Financement et suivi de la mise en œuvre d'initiatives recherche-action (aménagement de marchés, magasins de stockage de céréales et d'aliment du bétail sur les marchés à louer par les communes aux éleveurs, collecte et transformation du lait, commercialisation des cuirs et peaux)		Fonds d'investissement initiatives	706.000€

SOUS-RESULTATS RA.3.3	INDICATEURS DE RESULTAT	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Le potentiel génétique des races est préservé et amélioré (RA.2.3. du PA programme 12)	Plans de gestion des centres de sélection <u>Nombre de reproducteurs vendus par centre</u> <u>Evolution de la production laitière des éleveurs périurbains</u> Evolution du nombre d'éleveurs utilisateurs des reproducteurs des centres	Plan de gestion par centre Rapport annuel centres Document de suivi des troupeaux utilisateurs de reproducteurs Azawak	Reconnaissance de l'autonomie de gestion des centres Application et soutien à la stratégie élaborée au niveau national
PRINCIPALES ACTIVITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RESULTAT		MOYENS	COUTS
A.1. Financement d'activités prioritaires en vue de préserver les acquis du projet Azawak dans l'esprit de l'approche programme, (six premiers mois de suivi des troupeaux)		Rapports (Financement des moyens de déplacement pour le suivi)	76.000€
A.2. Appui aux centres de Toukounous, Ibécétène, Fako et Maradi pour l'élaboration d'un plan d'action à moyen terme, intégrant la gestion des troupeaux, l'évolution des effectifs et l'équilibre financier		Rapports (Expertise conseil national)	18.000€
A.3. Elargissement et soutien au réseau d'éleveurs sélectionneurs en vue d'une participation durable à la sélection et à la diffusion du zébu Azawak		Rapports (Animation par les DRE/IA)	31.196€
A.4. Mise en œuvre à titre pilote du concept de gestion concertée pour le centre de Fako avec une meilleure implication des éleveurs riverains		Rapports (Appui conseil consultation nationale)	3000€
A.5. Identification de petits éleveurs, promoteurs privés périurbains véritablement engagés et concernés par les résultats de l'amélioration génétique et mise en relation avec les centres d'élevage et les éleveurs sélectionneurs		Rapports (Animation DRE/IA et CRA)	25.000€
A.6. Soutien technique et suivi des troupeaux de promoteurs privés porteurs de projet de valorisation de la race Azawak et chèvre rousse (viande, lait, fromage).		Rapports (Animation DRE/IA et CRA)	50.000€
A.7. Renforcement des capacités des différents centres CMB en fonction de résultats à atteindre (formation des agents, infrastructures hydrauliques, moyens de déplacement et fonctionnement)		Rapports (Formation et équipement)	46.900€

7.2 LE BUDGET PAR RÉGION, SUIVI PAR LE BUDGET PAR ANNÉE

BUDGET TOTAL					Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	Maradi	Tahoua	Dozzo
Code FIT								3.045.854	2.727.978	2.808.468
A	R 1	Les capacités de planification, de suivi, de coordination et de partenariat sont renforcées chez les acteurs				686.684	6,2%	229.195	231.575	225.915
A 1	R 1.1	Un diagnostic et une planification du prog 12 sont élaborés par les acteurs régionaux				443.344	4,0%	148.081	150.461	144.801
A 1 1	A 1.1.1	Organisation de la démarche de planification communale et régionale pour l'élaboration de la			cogestion	40.000		13.333	13.333	13.333
		Formation pour le renforcement des capacités de pilotage et animation des équipes régionales			cogestion					
A 1 2	A 1.1.2					20.424		6.808	6.808	6.808
A 1 3	A 1.1.3	Organisation d'ateliers locaux et régional élaboration du programme 12			cogestion	69.920		23.940	24.320	21.660
A 1 4	A 1.1.4	Renforcement des capacités de partenariat des DREIA pour la mise en œuvre des priorités prog 12			cogestion	13.800		4.600	4.600	4.600
A 1 5	A 1.1.5	Equipement et fonctionnement nécessaire à l'animation et au suivi de la mise en œuvre P12/DREIA			cogestion	299.200		99.400	101.400	98.400
A 2	R 1.2	L'évaluation-planification annuelle du P12 est réalisée par les acteurs communaux et régionaux				160.900	1,5%	53.633	53.633	53.633
A 2 1	A 1.2.1	Organiser des ateliers communaux et régionaux d'évaluation planification annuelle			cogestion	139.840		46.613	46.613	46.613
A 2 2	A 1.2.2	Participation et soutien au comité de pilotage de la SDR			cogestion	16.500		5.500	5.500	5.500
A 2 3	A 1.2.3	Organisation de séances d'information et de concertation au niveau régional			cogestion	4.560		1.520	1.520	1.520
A 3	R 1.3	Les acteurs régionaux sont impliqués dans le suivi évaluation de la mise en œuvre du programme 12 en lie				82.440	0,7%	27.480	27.480	27.480
A 3 2	A 1.3.1	Réalisation d'une enquête initiale et de contrôle de l'économie des éleveurs			cogestion	22.200		7.400	7.400	7.400
A 3 3	A 1.3.2	Capitalisation et valorisation des acquis			cogestion	18.000		6.000	6.000	6.000
A 3 4	A 1.3.3	Suivi coordination inter régionale de la DEP			cogestion	24.000		8.000	8.000	8.000
A 3 5	A 1.3.4	Organisation atelier thématique de capitalisation			cogestion	18.240		6.080	6.080	6.080
B	R 2	L'accès aux ressources naturelles est sécurisé et le développement local renforcé				5.623.320	51,1%	1.801.440	1.987.440	1.834.440
B 1	R 2.1	Intégration et renforcement des organisations d'éleveurs dans la mise en œuvre prog 12				540.540	4,9%	181.180	178.180	181.180
B 1 1	B 2.1.1	Organisation d'atelier annuels et mise sur pieds d'une plateforme régionale ou départementale			cogestion	9.120		3.040	3.040	3.040
B 1 2	A 2.1.2	Renforcement soutien aux CRA mise au service des Opel			cogestion	99.240		34.080	31.080	34.080
B 1 3	A 2.1.3	Mise en place dispositif de gestion du fonds d'initiatives des Opel			cogestion	7.200		2.400	2.400	2.400
B 1 4	A 2.1.4	Préqualification des Opel éligibles au fonds d'initiatives			cogestion	4.500		1.500	1.500	1.500
B 1 5	A 2.1.5	Appui au montage de projet d'initiatives			cogestion	22.800		7.600	7.600	7.600
B 1 6	A 2.1.6	Organisation des sessions du comité d'octroi + financement			cogestion	379.680		126.560	126.560	126.560
B 1 7	A 2.1.7	Organisation des comités d'évaluation des initiatives			cogestion	18.000		6.000	6.000	6.000
B 2	R 2.2	Appui aux initiatives locales aménagement et gestion espace pastoral communes et intercom				3.360.980	30,6%	1.036.993	1.253.993	1.069.993
B 2 1	A 2.2.1	Appui planification aménagt pastoral communal intercommunal			cogestion	129.420		43.140	43.140	43.140
B 2 2	A 2.2.2	Evaluation des expériences d'aménagement et gestion aires de pâturage			cogestion	15.060		5.020	5.020	5.020
B 2 3	A 2.2.3	Etudes de faisabilité pour l'aménagement des sites prioritaires			cogestion	72.000		24.000	24.000	24.000
B 2 4	A 2.2.4	Mise sur pieds système décision gestion fonds aménagement communal			cogestion	26.500		8.833	8.833	8.833
B 2 5	A 2.2.5	Financement et mise en œuvre aménagements pastoraux			cogestion	3.091.000		947.000	1.164.000	980.000
B 2 6	A 2.2.6	Organisation système de suivi et gestion aménagements			cogestion	27.000		9.000	9.000	9.000
B 3	R 2.3	Sécurisation foncière de l'accès aux ressources pastorales et des aménagements réalisés				1.721.800	15,7%	583.267	555.267	583.267
B 3 1	A 2.3.1	Identification des espaces intercommunaux stratégiques à aménager			cogestion	0		0	0	0
B 3 2	A 2.3.2	Renforcement du réseau des structures du Code Rural dans les communes d'intervention			cogestion	258.000		86.000	86.000	86.000
B 3 3	A 2.3.3	Appui logistique et méthodologique prép plans d'aménagement			cogestion	3.500		1.167	1.167	1.167
B 3 4	A 2.3.4	Facilitation du processus d'accords sociaux délimitation foncier pastoral			cogestion	27.000		9.000	9.000	9.000
B 3 5	A 2.3.5	Appui à la maîtrise d'ouvrage des travaux de balisage			cogestion	1.050.000		350.000	350.000	350.000
B 3 6	A 2.3.6	Enregistrement et versement au dossier rural			cogestion	15.300		5.100	5.100	5.100
B 3 7	A 2.3.7	Contribution au SAF Régional pour intégration espaces sécurisés			cogestion	56.000		28.000	0	28.000
B 3 8	A 2.3.8	Suivi contrôle de mise en valeur des espaces et des aménagements			cogestion	12.000		4.000	4.000	4.000
B 3 9	A 2.3.9	Audit et équipement complémentaire des COFODEP			cogestion	300.000		100.000	100.000	100.000

R 3 Les productions des systèmes pastoraux sont améliorées et valorisées			2.272.296	20,7%	1.015.219	508.963	748.113
R 3.1	La santé animale est améliorée		1.216.660	11,1%	498.543	313.483	404.633
1 C 3.1.1	Organisation d'ateliers de capitalisation et d'échanges	cogestion	4.500		1.500	1.500	1.500
2 A 3.1.2	Soutien aux services publics exerce fonctions régaliennes	cogestion	15.660		8.210	3.150	4.300
3 A 3.1.3	Sélection et contractualisation avec un opérateur privé national accompagnement SVPP	cogestion	0		0	0	0
4 A 3.1.4	Soutien et suivi des SVPP existants	cogestion	152.500		50.833	50.833	50.833
5 A 3.1.5	Appui à l'installation de nouveaux SVPP Maradi 2, Doutchi 1	cogestion	270.000		180.000	0	90.000
6 A 3.1.6	Soutien à l'investissement communal	cogestion	138.000		46.000	46.000	46.000
7 A 3.1.7	Appui aux services publics là où pas de SVPP	cogestion	636.000		212.000	212.000	212.000
R 3.2	Les productions animales sont valorisées		806.440	7,3%	305.480	195.480	305.480
1 A 3.2.1	Organiser une réflexion capitalisation exp et définir stratégie	cogestion	27.000		9.000	9.000	9.000
2 A 3.2.2	Recensement des financements et initiatives dans le domaine dans la région	cogestion pm			0	0	0
3 A 3.2.3	Appui conseil aux structures de gestion existantes	cogestion pm			0	0	0
4 A 3.2.4	Organisation de voyages d'échanges d'expériences	cogestion	69.300		23.100	23.100	23.100
5 A 3.2.5	Faisabilité des initiatives recherche action commercialisation	cogestion	4.140		1.380	1.380	1.380
6 A 3.2.6	Financement et suivi de la mise en œuvre d'initiatives recherche-action	cogestion	706.000		272.000	162.000	272.000
R 3.3	Le potentiel génétique des races est préservé et amélioré		249.196	2,3%	211.196	0	38.000
2 A 3.3.1	financement d'activités prioritaires de soutien acquis prog Azawak	cogestion	76.000		38.000	0	38.000
3 A 3.3.2	Appui à l'élaboration de plans d'affaire Toukounous, Fako, Maradi	cogestion	18.000		18.000	0	0
4 A 3.3.3	Elargissement soutien réseau éleveurs Azaouak	cogestion	31.196		31.196	0	0
5 A 3.3.4	Mise en œuvre pilote stratégie de gestion concertée Fako	cogestion	3.000		3.000	0	0
6 A 3.3.5	Identification et appui conseil aux petits éleveurs engagés dans amélioration génétique	cogestion	25.000		25.000	0	0
7 A 3.3.6	Soutien technique et suivi des troupeaux de promoteurs de projets azaouak	cogestion	50.000		50.000	0	0
8 A 3.3.7	Renforcement personnel et équipement centres CMB	cogestion	46.000		46.000	0	0
X	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)		0	0,0%			
X 01	<i>Réserve budgétaire</i>		0				
X 01 01	Réserve budgétaire COGESTION	cogestion	0	0,0%			
X 01 02	Réserve budgétaire REGIE	regie		0,0%			
Z	Moyens généraux		2.417.700	22,0%	312.700	312.700	312.700
Z 01	<i>Frais de personnel</i>		1.663.800	15,1%	110.400	110.400	110.400
Z 01 01	Assistant technique international	regie	1.200.000				
Z 01 02	assistant technique national(3)	regie	331.200		110.400	110.400	110.400
Z 01 03	Comptable coordination	regie	57.600	0	0	0	0
Z 01 04	Expertise ponctuelle non définie nat et internat.	regie	75.000				
Z 02	<i>Investissements</i>		217.500	2,0%	72.500	72.500	72.500
Z 02 01	Véhicules Directions Régionales	regie	180.000		60.000	60.000	60.000
Z 02 02	Equipement bureau	regie	30.000		10.000	10.000	10.000
Z 02 03	Equipement informatique		7.500		2.500	2.500	2.500
Z 03	<i>Frais de fonctionnement</i>		419.400	3,8%	129.800	129.800	129.800
Z 03 01	Frais de fonctionnement des véhicules (6)	cogestion	374.400		124.800	124.800	124.800
Z 03 02	Fournitures de bureau	regie	15.000		5.000	5.000	5.000
Z 03 03	Missions	regie	30.000				
Z 03 04	Autres frais de fonctionnement						
Z 04	<i>Audit et Suivi et Evaluation</i>		117.000	1,1%			
Z 04 01	Frais de suivi et évaluation	regie	60.000				
Z 04 02	Audit	regie	32.000				
Z 04 03	Backstopping interne CTB	regie	25.000				
TOTAL			11.000.000		3.358.554	3.040.678	3.121.168
			REGIE	2.043.300			
			COGESTION	8.956.700			

BUDGET TOTAL					Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	Année1	Année 2	Année 3	Année 4
Code FIT											
A	R 1	Les capacités de planification, de suivi, de coordination et de partenariat sont renforcées chez les acteurs				686.684	6,2%	328.729	138.925	138.925	80.105
A 1	R 1.1	Un diagnostic et une planification du prog 12 sont élaborés par les acteurs régionaux				443.344	4,0%	302.944	46.800	46.800	46.800
A 1 1	A 1.1.1	Organisation de la démarche de planification communale et régionale pour l'élaboration de la	cogestion	40.000		40.000	0	0	0		
		Formation pour le renforcement des capacités de pilotage et animation des équipes régionales	cogestion								
A 1 2	A 1.1.2			20.424		20.424	0	0	0		
A 1 3	A 1.1.3	Organisation d'ateliers locaux et régional élaboration du programme 12	cogestion	69.920		69.920	0	0	0		
A 1 4	A 1.1.4	Renforcement des capacités de partenariat des DREIA pour la mise en œuvre des priorités prog 12	cogestion	13.800		13.800	0	0	0		
A 1 5	A 1.1.5	Equipement et fonctionnement nécessaire à l'animation et au suivi de la mise en œuvre P12/DREIA	cogestion	299.200		158.800	46.800	46.800	46.800		
A 2	R 1.2	L'évaluation-planification annuelle du P12 est réalisée par les acteurs communaux et régionaux				160.900	1,5%	4.125	75.565	75.565	5.645
A 2 1	A 1.2.1	Organiser des ateliers communaux et régionaux d'évaluation planification annuelle	cogestion	139.840		0	69.920	69.920	0		
A 2 2	A 1.2.2	Participation et soutien au comité de pilotage de la SDR	cogestion	16.500		4.125	4.125	4.125	4.125		
A 2 3	A 1.2.3	Organisation de séances d'information et de concertation au niveau régional	cogestion	4.560		0	1.520	1.520	1.520		
A 3	R 1.3	Les acteurs régionaux sont impliqués dans le suivi évaluation de la mise en œuvre du programme 12 en lie				82.440	0,7%	21.660	16.560	16.560	27.660
A 3 2	A 1.3.1	Réalisation d'une enquête initiale et de contrôle de l'économie des éleveurs	cogestion	22.200		11.100	0	0	11.100		
A 3 3	A 1.3.2	Capitalisation et valorisation des acquis	cogestion	18.000		0	6.000	6.000	6.000		
A 3 4	A 1.3.3	Suivi coordination inter régionale de la DEP	cogestion	24.000		6.000	6.000	6.000	6.000		
A 3 5	A 1.3.4	Organisation atelier thématique de capitalisation	cogestion	18.240		4.560	4.560	4.560	4.560		
B	R 2	L'accès aux ressources naturelles est sécurisé et le développement local renforcé				5.623.320	51,1%	137.460	1.101.300	2.360.700	2.023.860
B 1	R 2.1	Intégration et renforcement des organisations d'éleveurs dans la mise en œuvre prog 12				540.540	4,9%	25.380	123.600	199.200	192.360
B 1 1	B 2.1.1	Organisation d'atelier annuels et mise sur pieds d'une plateforme régionale ou départementale	cogestion	9.120		2.280	2.280	2.280	2.280		
B 1 2	A 2.1.2	Renforcement soutien aux CRA mise au service des Opel	cogestion	99.240		0	37.080	31.080	31.080		
B 1 3	A 2.1.3	Mise en place dispositif de gestion du fonds d'initiatives des Opel	cogestion	7.200		7.200	0	0	0		
B 1 4	A 2.1.4	Préqualification des Opel éligibles au fonds d'initiatives	cogestion	4.500		4.500	0	0	0		
B 1 5	A 2.1.5	Appui au montage de projet d'initiatives	cogestion	22.800		11.400	11.400	0	0		
B 1 6	A 2.1.6	Organisation des sessions du comité d'octroi + financement	cogestion	379.680		0	72.840	156.840	150.000		
B 1 7	A 2.1.7	Organisation des comités d'évaluation des initiatives	cogestion	18.000		0	0	9.000	9.000		
B 2	R 2.2	Appui aux initiatives locales aménagement et gestion espace pastoral communes et intercom				3.360.980	30,6%	108.580	676.400	1.306.000	1.270.000
B 2 1	A 2.2.1	Appui planification aménagt pastoral communal intercommunal	cogestion	129.420		67.020	62.400	0	0		
B 2 2	A 2.2.2	Evaluation des expériences d'aménagement et gestion aires de pâturage	cogestion	15.060		15.060	0	0	0		
B 2 3	A 2.2.3	Etudes de faisabilité pour l'aménagement des sites prioritaires	cogestion	72.000		0	36.000	36.000	0		
B 2 4	A 2.2.4	Mise sur pieds système décision gestion fonds aménagement communal	cogestion	26.500		26.500	0	0	0		
B 2 5	A 2.2.5	Financement et mise en œuvre aménagements pastoraux	cogestion	3.091.000		0	571.000	1.260.000	1.260.000		
B 2 6	A 2.2.6	Organisation système de suivi et gestion aménagements	cogestion	27.000		0	7.000	10.000	10.000		
B 3	R 2.3	Sécurisation foncière de l'accès aux ressources pastorales et des aménagements réalisés				1.721.800	15,7%	3.500	301.300	855.500	561.500
B 3 1	A 2.3.1	Identification des espaces intercommunaux stratégiques à aménager	cogestion	0		0	0	0	0		
B 3 2	A 2.3.2	Renforcement du réseau des structures du Code Rural dans les communes d'intervention	cogestion	258.000		0	129.000	129.000	0		
B 3 3	A 2.3.3	Appui logistique et méthodologique prép plans d'aménagement	cogestion	3.500		3.500	0	0	0		
B 3 4	A 2.3.4	Facilitation du processus d'accords sociaux délimitation foncier pastoral	cogestion	27.000		0	17.000	10.000	0		
B 3 5	A 2.3.5	Appui à la maîtrise d'ouvrage des travaux de balisage	cogestion	1.050.000		0	0	525.000	525.000		
B 3 6	A 2.3.6	Enregistrement et versement au dossier rural	cogestion	15.300		0	5.300	7.500	2.500		
B 3 7	A 2.3.7	Contribution au SAF Régional pour intégration espaces sécurisés	cogestion	56.000		0	0	28.000	28.000		
B 3 8	A 2.3.8	Suivi contrôle de mise en valeur des espaces et des aménagements	cogestion	12.000		0	0	6.000	6.000		
B 3 9	A 2.3.9	Audit et équipement complémentaire des COFODEP	cogestion	300.000		0	150.000	150.000	0		

R 3	Les productions des systèmes pastoraux sont améliorées et valorisées		2.272.296	20,7%	122.500	838.132	678.332	633.332
R 3.1	La santé animale est améliorée		1.216.660	11,1%	7.000	621.660	294.000	294.000
1 C 3.1.1	Organisation d'ateliers de capitalisation et d'échanges	cogestion	4.500		4.500	0	0	0
2 A 3.1.2	Soutien aux services publics exerce fonctions régaliennes	cogestion	15.660		0	15.660	0	0
3 A 3.1.3	Sélection et contractualisation avec un opérateur privé national accompagnement SVPP	cogestion	0		0	0	0	0
4 A 3.1.4	Soutien et suivi des SVPP existants	cogestion	152.500		2.500	50.000	50.000	50.000
5 A 3.1.5	Appui à l'installation de nouveaux SVPP Maradi 2, Doutchi 1	cogestion	270.000		0	90.000	90.000	90.000
6 A 3.1.6	Soutien à l'investissement communal	cogestion	138.000		0	46.000	46.000	46.000
7 A 3.1.7	Appui aux services publics là où pas de SVPP	cogestion	636.000		0	420.000	108.000	108.000
R 3.2	Les productions animales sont valorisées		806.440	7,3%	9.000	181.240	308.100	308.100
1 A 3.2.1	Organiser une réflexion capitalisation exp et définir stratégie	cogestion	27.000		9.000	18.000	0	0
2 A 3.2.2	Recensement des financements et initiatives dans le domaine dans la région	cogestion	pm		0	0	0	0
3 A 3.2.3	Appui conseil aux structures de gestion existantes	cogestion	pm		0	0	0	0
4 A 3.2.4	Organisation de voyages d'échanges d'expériences	cogestion	69.300		0	23.100	23.100	23.100
5 A 3.2.5	Faisabilité des initiatives recherche action commercialisation	cogestion	4.140		0	4.140	0	0
6 A 3.2.6	Financement et suivi de la mise en œuvre d'initiatives recherche-action	cogestion	706.000		0	136.000	285.000	285.000
R 3.3	Le potentiel génétique des races est préservé et amélioré		249.196	2,3%	106.500	35.232	76.232	31.232
2 A 3.3.1	financement d'activités prioritaires de soutien acquis prog Azawak	cogestion	76.000		76.000	0	0	0
3 A 3.3.2	Appui à l'élaboration de plans d'affaire Toukounous, Fako, Maradi	cogestion	18.000		18.000	0	0	0
4 A 3.3.3	Elargissement soutien réseau éleveurs Azaouak	cogestion	31.196		0	10.399	10.399	10.399
5 A 3.3.4	Mise en œuvre pilote stratégie de gestion concertée Fako	cogestion	3.000		0	3.000	0	0
6 A 3.3.5	Identification et appui conseil aux petits éleveurs engagés dans amélioration génétique	cogestion	25.000		0	8.333	8.333	8.333
7 A 3.3.6	Soutien technique et suivi des troupeaux de promoteurs de projets azaouak	cogestion	50.000		12.500	12.500	12.500	12.500
8 A 3.3.7	Renforcement personnel et équipement centres CMB	cogestion	46.000		0	1.000	45.000	0
X	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)		0	0,0%	0	0	0	0
X 01	Réserve budgétaire		0		0	0	0	0
X 01 01	Réserve budgétaire COGESTION	cogestion	0	0,0%				
X 01 02	Réserve budgétaire REGIE	regie		0,0%				
Z	Moyens généraux		2.417.700	22,0%	652.550	665.050	535.050	565.050
Z 01	Frais de personnel		1.663.800	15,1%	415.950	415.950	415.950	415.950
Z 01 01	Assistant technique international	regie	1.200.000		300.000	300.000	300.000	300.000
Z 01 02	assistant technique national(3)	regie	331.200		82.800	82.800	82.800	82.800
Z 01 03	Comptable coordination	regie	57.600	0	14.400	14.400	14.400	14.400
Z 01 04	Expertise ponctuelle non définie nat et internat.	regie	75.000		18.750	18.750	18.750	18.750
Z 02	Investissements		217.500	2,0%	117.500	100.000	0	0
Z 02 01	Véhicules Directions Régionales	regie	180.000		90.000	90.000		
Z 02 02	Equipement bureau	regie	30.000		20.000	10.000		
Z 02 03	Equipement informatique		7.500		7.500			
Z 03	Frais de fonctionnement		419.400	3,8%	104.850	104.850	104.850	104.850
Z 03 01	Frais de fonctionnement des véhicules (6)	cogestion	374.400		93.600	93.600	93.600	93.600
Z 03 02	Fournitures de bureau	regie	15.000		3.750	3.750	3.750	3.750
Z 03 03	Missions	regie	30.000		7.500	7.500	7.500	7.500
Z 03 04	Autres frais de fonctionnement							
Z 04	Audit et Suivi et Evaluation		117.000	1,1%	14.250	44.250	14.250	44.250
Z 04 01	Frais de suivi et évaluation	regie	60.000			30.000		30.000
Z 04 02	Audit	regie	32.000		8.000	8.000	8.000	8.000
Z 04 03	Backstopping interne CTB	regie	25.000		6.250	6.250	6.250	6.250
TOTAL			11.000.000		1.241.239	2.743.407	3.713.007	3.302.347
		REGIE	2.043.300					
		COGESTION	8.956.700					

7.3 CALENDRIER D'EXÉCUTION

La mise en œuvre de ce programme d'appui au programme 12 dans les régions de Maradi, Tahoua et Dosso devrait suivre un calendrier progressif, les grandes dominantes des quatre années seront :

Année 1 : mise en place du dispositif d'appui, audit institutionnel des DRE/IA, formations des équipes, investissements et aménagements éventuels.

Participation au processus régional de la SDR et travaux de planification dans les communes, les départements et les régions pour le programme 12. Appui aux rencontres en associations d'éleveurs au niveau départemental et mise sur pieds du dispositif de décision d'octroi de financement aux initiatives des OP élevage. Appuis à la capitalisation des expériences dans les différents domaines couverts par le programme 12. Accompagnement et renforcement des expériences en cours dans les régions : SVPP, gestion des marchés, plate formes d'association des éleveurs. Préparation des ateliers nationaux santé animale et amélioration des races locales.

Année 2 : Appui à l'élaboration des stratégies départementales et accompagnement des accords sociaux dans les sous-ensembles intercommunaux, faisabilité sociale et technique des aménagements pastoraux communaux. Appui à l'élaboration du bilan annuel du programme 12 et programmation année suivante, et intégration de ces éléments dans le PAR au niveau régional. Financement et suivi des initiatives de renforcement des organisations d'éleveurs. Faisabilité des initiatives de valorisation des produits de l'élevage et début de mise en œuvre. Faisabilité de l'installation de SVPP dans les zones pré-identifiées et appui au renforcement des services de santé animale dans le contrôle et le suivi épidémiologique.

Année 3 : mise en œuvre des marchés de travaux et suivi des travaux (hydraulique pastorale, infrastructures marchés... Financement et suivi des initiatives de renforcement des organisations d'éleveurs. Appui à l'élaboration du bilan annuel du programme 12 et programmation année suivante, et intégration de ces éléments dans le PAR au niveau régional. Appui à la mise en œuvre des initiatives de valorisation des produits de l'élevage.

Année 4 : Réception des travaux par les communes et appui la gestion des aménagements pastoraux. Financement et suivi des initiatives de renforcement des organisations d'éleveurs. Appui à l'élaboration du bilan annuel du programme 12 et programmation année suivante, et intégration de ces éléments dans le PAR au niveau régional. Consolidation et bilan des initiatives de valorisation des produits de l'élevage.

7.4 TDR PERSONNEL LONG TERME

7.4.1 Experts nationaux (3) en gestion, planification, suivi et évaluation

Durée : 4 ans

Lieu de travail : DRE/IA Dosso(1), Tahoua(1) , Maradi (1)

Description du poste :

Ils/elles oeuvreront au renforcement des structures et instances partenaires, en collaboration avec le(s) responsable(s) local (-aux) et sous la direction d'un groupe de pilotage. Ils/elles seront en charge de l'appui méthodologique aux équipes régionales, en particulier dans le domaine de la gestion administrative et financière, planification et suivi et évaluation.

Ils/Elles assumeront plus précisément les responsabilités suivantes :

- Appui à la coordination de l'ensemble des activités dans la région, avec tout ce que cela inclut comme tâches de gestion du cycle du programme;
- Appui à assurer la gestion des partenariats et des consultances ;
- Appui à la préparation et coordination de la planification et la mise en œuvre des activités du projet au niveau financier ;
- En lien avec l'ARI du ME/IA et le SE SDR, renforcer les DRE/IA dans les aspects de planification et budgétisation concertée et suivi-évaluation ;
- Exercer la coresponsabilité administrative et financière du projet et, entre autres, planifier les dépenses et suivre l'évolution des budgets, approuver les engagements de dépenses (co-signature), superviser les marchés publics, contrôler et signer la comptabilité
- Réaliser les analyses périodiques devant porter sur les procédures administratives, financières et comptables et sur les mécanismes de gestion et proposer les améliorations jugées utiles ;
- Accompagner tout au long du programme les évolutions et les adaptations des procédures qui permettront une harmonisation des procédures de la régionalisation de la SDR.

Profil et compétences

- Niveau d'études jusqu'au Master, de préférence dans le domaine de l'économie ou de la gestion publique;
- 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du développement rural ;
- Une vaste expérience en animation d'équipes de travail, de réunions, de relations partenariales et/ou contractuelles ;
- très bonne expérience de la mise en place des audits et l'accompagnement des institutions dans la gestion de qualité ;
- aptitude à faciliter et animer des réunions,
- très bonne connaissance (parlée et écrite) du français;
- bonnes aptitudes à la communication, la présentation, la rédaction et la formation ;
- Expérience dans le domaine de la planification et le suivi de projets ;
- Capacités de travail en équipe, en réseau et capacités de résolution de conflits ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique.

7.4.2 **Expert international en gestion décentralisée des ressources pastorales.**

Durée : 4 années

Lieu de travail : basé à Tahoua, avec rayon d'action dans toute la zone d'intervention du programme (régions de Dosso, Maradi et Tahoua)

Fonctions :

Il/elle oeuvrera au renforcement des structures et instances partenaires (DRE/IA, communes, CRA, SPR/CR), en collaboration avec le(s) responsable(s) local (-aux) et sous la direction d'un groupe de pilotage. Il sera en charge de l'appui méthodologique aux équipes régionales, en particulier dans le domaine de la gestion décentralisée des ressources pastorales.

Il/Elle assumera plus précisément les responsabilités suivantes :

- concerne l'application des procédures de financement spécifiques à chaque fonds ;
- Facilitation à la capitalisation des expériences des initiatives engagées depuis une dizaine d'années dans la région, dans le domaine de gestion décentralisé de ressources pastorales ;
- Rédaction de documentation et de procédures ;
- Facilitation sur le plan du développement des capacités techniques et de gestion auprès du partenaire durant toute l'exécution du programme :
 - Contribuer à la capitalisation de l'expérience engrangée et la traduire en processus de changement au sein des structures partenaires ;
 - Organiser la formation ;
 - Organiser des échanges et impliquer l'expertise locale.
- Veiller à l'intégration des aspects genre et environnement au sein du programme ainsi qu'à la formation et sensibilisation du personnel en ces matières

Profil et compétences

- Diplôme de niveau universitaire dans un domaine pertinent (aménagement du territoire, ingénieur, zootechnicien ...)
- Expérience solide en appui et gestion de ressources agro-pastorales, dans un contexte sahélien ;
- Expertise confirmée dans les domaines suivants :
 - la mise en œuvre et la gestion des infrastructures liées à l'élevage, la décentralisation et la gestion des ressources pastorales,
 - l'appui à la décentralisation et la gestion décentralisée des ressources pastorales,
 - la maîtrise des procédures de financement des collectivités locales,
 - la gestion du foncier pastoral et la sécurisation des systèmes pastoraux ;
- Expertise en intégration du thème de l'environnement ;
- Fortes aptitudes et références méthodologiques ;
- Une vaste expérience en animation d'équipes de travail, de réunions, de relations partenariales et/ou contractuelles ;
- Expertise en suivi et évaluation, capitalisation des expériences ;
- Bonne maîtrise orale et écrite du français ;
- Capacités de travail en équipe, en réseau et capacités de résolution de conflits ;
- Solides compétences d'analyse et de synthèse ;
- Expertise en matière de genre constitue un atout ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique.

7.4.3 **Expert international coresponsable : expert en développement de filières animales**

Durée : 4 ans

Lieu de travail : basé à Tahoua, avec rayon d'action dans toute la zone d'intervention du programme (régions de Dosso, Maradi et Tahoua)

Fonctions : il/elle oeuvrera au renforcement des structures et instances partenaires, en collaboration avec le responsable national et le(s) responsable(s) régional(-aux) et sous la direction d'un groupe de pilotage. Il sera en charge de l'appui méthodologique aux équipes régionales, en particulier dans le domaine de l'économie de l'élevage, du développement des filières agro-pastorales et de l'organisation professionnelle des éleveurs, et assurera avec le responsable la coordination du programme.

Il/Elle assumera plus précisément les responsabilités suivantes :

- Facilitation à la capitalisation des expériences des initiatives engagées depuis une dizaine d'années dans la région, dans le domaine de valorisation des productions animales ;
- Appui aux études de faisabilité d'organisations et d'expériences innovantes dans le domaine de la valorisation des produits animaux ;
- Facilitation de la mise sur pieds par les organisations d'éleveurs d'initiatives d'information, de soutien aux éleveurs et d'initiatives de valorisation des filières d'élevage ;
- Rédaction de documentation et de procédures ;
- Facilitation sur le plan du développement des capacités techniques et de gestion auprès du partenaire durant toute l'exécution du programme :
 - Contribuer à la capitalisation de l'expérience engrangée et la traduire en processus de changement au sein des structures partenaires,
 - Organiser la formation,
 - Organiser des échanges et impliquer l'expertise locale.
- Assurer la conduite des activités prévues au démarrage du programme et superviser les activités de suivi et d'évaluation ;
- Superviser tous les processus de préparation de signature et de suivi des conventions avec les partenaires et bénéficiaires du projet ;
- Superviser la préparation de tous les rapports financiers et techniques de l'intervention à l'intention de la Structure Mixte de Concertation Locale et participer à toutes les réunions de cette dernière ;
- Exercer la coresponsabilité administrative et financière du programme au niveau national
- Responsable de l'organisation d'un diagnostic sur les besoins en renforcement des capacités gestionnaires auprès du partenaire et responsable pour la coordination des formations qui en découleront
- Assurer la responsabilité de la clôture opérationnelle et financière de l'intervention à la fin de la période d'exécution
- Veiller à l'intégration des aspects genre et environnement au sein du programme ainsi qu'à la formation et sensibilisation du personnel en ces matières

Profil et compétences

- Diplôme de niveau universitaire dans un domaine pertinent (économie agricole, zootechnicien, vétérinaire...);
- Expérience solide en appui et développement de filières agro-pastorales, dans un contexte de développement ;

- Expertise confirmée dans les domaines suivants :
 - l'économie de l'élevage et les systèmes de production en milieux sahéliens et soudano-sahéliens,
 - Développement et appui du secteur privé (surtout organisations paysannes, services de vétérinaires privés, commerçants),
 - le renforcement, suivi et évaluation des capacités des organisations professionnelles d'éleveurs,
 - Les dispositifs de santé animale combinant services publics et services privés ;
- Expérience de gestion et de coordination de projets en milieu rural ;
- Connaissance des marchés publics
- Fortes aptitudes et références méthodologiques ;
- Une vaste expérience en animation d'équipes de travail, de réunions, de relations partenariales et/ou contractuelles ;
- Expertise en suivi et évaluation, capitalisation des expériences ;
- Bonne maîtrise orale et écrite du français ;
- Capacités de travail en équipe, en réseau et capacités de résolution de conflits;
- Solides compétences d'analyse et de synthèse ;
- Des connaissances en matière de genre et d'environnement constituent un atout

7.5 LE DISPOSITIF DU CODE RURAL DANS LES RÉGIONS

Le découpage administratif et l'état d'avancement du dispositif de code rural dans les trois régions sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Découpage administratif et dispositif institutionnel du Code Rural dans les trois régions

Région	Départements	Cofodép	Nbre de cantons	Nbre de groupements	Nbre communes	Nbre cofocom installées	Nbre villages	Nbre de tribus	Nbre de cofob installées	SPR/Cod e Rural
Dosso	Boboye	1	3	1	10	2	328	0	67	1
	Dogondoutchi	1	3	3	10		372	45	9	
	Dosso	1	1		11	11	412	13	10	
	Gaya	1	6	0	9	5	275	40	7	
	Loga	1	3	0	3	0	124	13	0	
	Total Dosso	5	16	4	43	18	1511	111	93	
Maradi	Aguié	1	2	2	4	0	183	37	10	1
	Dakoro	1	4	6	14	10	914	113	48	
	G.Roundji	1	5	1	5	0	490	28	32	
	Madarounfa	1	5	2	6	3	265	111	105	
	Mayahi	1	2	2	8	8	326	21	27	
	Tessaoua	1	3	2	7	0	235	64	31	
	Communauté urbaine				3	3				
Total Maradi	6	21	15	47	24	2413	374	253		
Tahoua	Abalack	1	0	7	5	5	123	176	48	1
	Bouza	1	2	0	7	7	212	33	99	
	Keita	1	3	1	4	4	223	14	103	
	Konni	1	2	2	6	6	239	49	145	
	Madaoua	1	1	4	6	6	253	130	78	
	Tahoua	1	3	1	6	6	233	17	113	
	Tchintabaraden	1	0	7	4	4	73	222	57	
	Illéla	1	1	1	4	4	173	25	89	
	Communauté urbaine				2	2				
Total Tahoua	8	12	20	44	44	1529	666	732		

Source : Secrétariat Permanent du Code Rural

7.6 LA RÉPARTITION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES PRIVÉS DE PROXIMITÉ DANS LES RÉGIONS DE DOSSO, MARADI ET TAHOUA

Pour faire face à l'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers des services publics de santé animale, le Ministère chargé de l'élevage a autorisé l'installation de services vétérinaires privés de proximité (SVPP) et l'ouverture de cliniques vétérinaires rurales (CVR) appuyés par des réseaux d'auxiliaires d'élevage issus des communautés d'éleveurs, directement approvisionnés en médicaments et supervisés par les professionnels et agissant sous leur responsabilité. La situation est très hétérogène entre les trois régions ; elle est présentée à travers le tableau ci-dessous :

Services Vétérinaires Privés de Proximité installés dans les régions de Dosso, Maradi et Tahoua

Région	Départements	SVPP installés	Partenaires	Date d'installation	Observations
Dosso	Boboye	1	APELDO	2008	
	Dogondoutchi				
	Dosso	1	APELDO	2009	
	Gaya				
	Loga				
	Total Dosso	2			
Maradi	Aguié				
	Dakoro	1	PROXEL	2006	Démarrage nouvelle phase (SAREL) en juillet 2009
	Guidan Roundji				
	Madarounfa				
	Mayahi				
	Tessaoua				
	Communauté urbaine				
	Total Maradi	1			
Tahoua	Abalak	1	PROXEL	2007	Démarrage nouvelle phase (SAREL) en juillet 2009
	Bouza	1	PASEP	2009	Fin du projet en sept 2009 Accompagnement par SAREL
	Keita				
	Konni	1	PASEP	2009	Fin du projet en sept 2009 Accompagnement par SAREL
	Madaoua	1	PASEP	2009	Fin du projet en sept 2009 Accompagnement par SAREL
	Tahoua	1	PASEP	2009	Fin du projet en sept 2009 Accompagnement par SAREL
	Illéla				
	Tchintabaraden				
	Communauté urbaine				
	Total Tahoua	5			

7.7 L'HISTORIQUE DE L'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE

L'effectif du cheptel du Niger est estimé à 7 336 088 bovins, 11 238 268 caprins, 9 192 017 ovins, 1 565 420 camélins, 1 477 073 asins et 230 174 équins (RGAC, 2007). Le Niger possède des races animales hautement recherchées dans la sous région pour leurs aptitudes bouchères et/ou laitières (moutons Balami et Bali Bali, zébu Azawak, zébu Goudali, zébu Bororo, chèvre rousse de Maradi.). Ainsi, dans le contexte régional Ouest africain, le Niger est considéré comme un grand pays d'élevage et il est généralement admis qu'il a un excellent avantage comparatif de par ses effectifs et le savoir-faire des populations bien établies dans le domaine de l'élevage. Le cheptel est élevé selon trois systèmes de production de type extensif mais adaptés aux conditions agro-écologiques du pays, à savoir l'élevage sédentaire, l'élevage transhumant et l'élevage nomade.

Les travaux d'amélioration génétique des races animales locales ont débuté avec le zébu Azawak en 1931 au centre d'élevage de Filingué transféré à Toukounous en 1954 sous l'appellation de Station Sahélienne Expérimentale de Toukounous. Suite aux sécheresses des années 60 et 70, l'Etat a créé quatre autres centres d'élevage pour les bovins à Ibécétène (région de Tahoua), Bathé (région de Zinder) ; Fako (région de Maradi) et Sayam (région de Diffa). Les deux premiers centres étaient prévus pour l'élevage du zébu Azawak, celui de Fako initialement réservé au zébu Bororo a été reconverti pour l'élevage du zébu Azawak et celui de Sayam élève le taurin Kouri.

Le centre d'élevage caprin de Maradi a été créé en 1962 pour la sélection et la diffusion de la chèvre rousse de Maradi, alors que le centre de Déréki (région de Dosso) créé en 1987 est réservé à l'élevage du mouton bali..

Stations et centres d'élevage

Structure	Création	Espèces élevées	Superficie (ha)
Toukounous	1931	Bovin Azawak	4474
Ibécétène	1975	Bovin Azawak	42000
Fako	1977	Bovin Azawak	28000
Bathé	1980	Bovin Azawak	33000
Sayam	1979	Taurin Kouri	29000
Déréki	1987	Mouton bali bali	250
Maradi	1962	Chèvre rousse	1850
Total			248574

Source : Document Cadre de Relance du Secteur de l'Elevage

La station de Toukounous et le centre caprin de Maradi ont bénéficié d'une réhabilitation de leurs installations physiques et d'appuis pour leur fonctionnement dans le cadre des projets Azawak et chèvre rousse financés par la coopération belge. Le centre de multiplication du bétail de Fako a bénéficié d'un appui beaucoup plus léger pour son fonctionnement à travers le projet Azawak. En dehors de la station de Toukounous et du centre caprin de Maradi, toutes les autres infrastructures sont dans un état de vétusté avancé.

L'ensemble de ces structures est actuellement regroupé au sein d'un Etablissement public à caractère administratif (EPA) jouissant de l'autonomie financière, mais les structures subissent de fréquentes interférences qui compromettent les résultats techniques et leur équilibre financier.

L'élevage avicole, malgré son effectif relativement important (environ 12 millions de têtes) demeure de type traditionnel, peu structuré et peu développé. En vue de l'amélioration de la volaille locale, trois stations avicoles avaient été créées à Maradi, Mirriah (région de Zinder) et

Goudel (Niamey). Les deux premières ont cessé toute activité ; Goudel a été mise en location et utilisée pour la production d'œufs de consommation.

C'est dans un tel contexte de dégradation de la plupart des infrastructures spécialisées et de déficit de ressources humaines spécialisées (généticiens, biologistes, statisticiens, informaticiens, économistes...) et d'équipements techniques que le MEIA s'est lancé dans un programme d'amélioration génétique des bovins et d'inséminations artificielles avec des semences de races exotiques. Dans le même temps, on observe des initiatives privées non contrôlées d'introduction de races exotiques et de croisement avec des races locales. A l'évidence, tout ceci comporte des risques importants pour la préservation du potentiel et de la pureté génétique des races locales. Il est donc urgent d'agir afin de mieux encadrer ces initiatives, aussi bien celles des pouvoirs publics que celles des particuliers.

7.8 LES PRINCIPAUX PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

Extrait de l'état des lieux et proposition d'une stratégie nationale en hydraulique pastorale au Niger, mars 2009 complété par la mission de juin 2009.

Intitulé sigle	Type de projet	Objectif général	Objectif spécifique résultats	Source et montant des financements	Début-fin	Localisation géographique	Méthode et stratégie	Volet élevage – hydrau. pastorale	Partenariat	Enseignements
Projet Azawak Phase II	Amélioration et diffusion du Zébu Azawak	Développement de l'élevage	Amélioration génétique de la race Azawak	Coopération belge	Fin 2009	Filingué, Tahoua et Dakoro	Appui aux stations de Toukounous et centre de Fako Partenariat avec éleveurs multiplicateurs	Spécifiquement amélioration génétique	CTB	Enjeux importants de préservation et diffusion race Azawak Mais faible ancrage auprès d'éleveurs qui seraient de véritables promoteurs de la race
Projet chèvre Rousse de Maradi	Amélioration et diffusion de la race caprine	Développement de l'élevage et amélioration des conditions de vie des femmes	Appui à la sélection, à la promotion et à la diffusion de la chèvre rousse de Maradi	Coopération belge	Fin 2009	Maradi	Appui au centre d'élevage de Maradi Appui aux groupements féminins	Spécifiquement amélioration génétique et organisation des femmes	CTB	Enjeux importants de préservation et diffusion race Caprine Mais faible ancrage auprès d'éleveurs investissant véritablement dans cet élevage Fragilité de l'engagement des femmes
Programme d'Appui aux collectivités locales et à la mise en œuvre de la SDR	Appui au développement communal	En cours de formulation	En cours de formulation	LuxDev ; 11, 5 mill. €	2009-2014	Dosso	tout le SDR sauf progr12 et 13		LUXDEV	
CARE DAKORO	Lutte contre la pauvreté en milieu agro-pastoral	Augmentation des revenus des plus pauvres	Accompagnement des stratégies de lutte contre la pauvreté	Union Européenne, CARE Danemark,	2° Phase jusqu'à 2004 ?	Dakoro	Approche communautaire en grappes	Embouche, crédit Habanae, couloirs secondaires	AREN Collectif des éleveurs, Services Technique PROZOPAS	Typologie de la pauvreté, nature des liens sociaux et des mécanismes de solidarité, Forme et impact de l'exode,

Intitulé sigle	Type de projet	Objectif général	Objectif spécifique résultats	Source et montant des financements	Début-fin	Localisation géographique	Méthode et stratégie	Volet élevage – hydrau. pastorale	Partenariat	Enseignements
PASR –Appui au Secteur rural	Appui à la mise en œuvre de la SDR		Les objectifs de la SDR	Danemark 20.000.000	2009-2013	SE-SDR et Régions de Zinder et Diffa	Approche expérimentale de la SDR		Chambres Agriculture ; ANIP; MDA	En cours de démarrage
PADL Diffa	Appui au développement local	Sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté	Amélioration des conditions des productions pastorales et Accroissement sur une base durable des productions agricoles	BAD/FAD	2004-2009	Diffa	Approche communale	Puits past. Réh. forages	DRH DREIA en perspective ONG Demi E	Accompagnement de la dynamique communale par l'implication des conseils communaux
Programme Liptako Gourma	Appui à l'élevage dans les régions de Tillabéry Niamey et Dosso	Aménagement pastoral	Aménagements pastoraux, appuis aux OP, diffusion Code Rural, marchés à bétail, BAB, mares, laiterie	BID	2006-2011	les régions de Tillabéry Niamey et Dosso	Intervention au travers des services de l'Etat	Spécialisé élevage	Etat	Contraintes fortes à la mise en œuvre liées aux procédures de prêts de la BAD et financement partiel acquis
Puits de la Paix	Hydraulique pastorale et formation	Réduire la pauvreté au Niger oriental en contribuant à une meilleure maîtrise des ressources pastorales par les communautés gestionnaires	Sécuriser un accès équitable et durable à l'eau pour les pasteurs de la région de Diffa en particulier pour les communautés pauvres et marginalisées	UE et Care	2006-2010	Diffa, Mainé, Nguigmi	Recherche action en gestion inclusive	15 puits neufs	3 ONG ARVER NIYA I et A VND NUR	Connaissance du milieu et des acteurs Concertation locale Apprentissage de méthodes de concertation
REPPAD	Réhabilitation des points d'eau pastoraux de Diffa (région)	Accès de manière durable aux points d'eau pour les pauvres	Approvisionnement en eau et amélioration de l'hygiène et bonnes pratiques	Fondation Howard Buffet	2008-2010 ?	Diffa	Approche communautaire accompagnement du projet PdeP	Réh de 15 puits et 1 forage, formation	Projet Puits de la Paix ONG Demi E CREPA CRS	

Intitulé sigle	Type de projet	Objectif général	Objectif spécifique résultats	Source et montant des financements	Début-fin	Localisation géographique	Méthode et stratégie	Volet élevage – hydrau. pastorale	Partenariat	Enseignements
PAAPB	Micro-réalisation et animation d'éleveurs	Accompagner la structuration des éleveurs	Augmentation des revenus et du niveau de formation,	SOS-Sahel, Coop. suisse, G-B	Juin 2001 – juin 2004	Bermo arrondissement	Montage de micro-projet et de crédit avec les associations d'éleveurs.	Crédit bétail, crédit collectif pour la reconstitution	Comité de Coordination Locale (AREN, Daddo, APEB), Care Dakoro	Difficultés pour un projet d'animation, de faire du crédit, Manque d'appui méthodologique et de partenariat avec projet,
SOS SAHEL	Appui par les communautés des actions environnement-ales	Maîtrise de la gestion de forêts classées de Takietta, Recherche méthodologique concernant les aires pastorales.	Utilisation rationnelle des aires de pâturage, Diminution atténuation des conflits, Concertations avec l'ensemble des usagers d'un espace.	Coopération hollandaise	Jusqu'à 2008	Zinder	Concertation avec les acteurs, Médiation et réflexions sur des contrats d'usages collectifs des aires pastorales	Travail sur la gestion des aires de pâturage	COFO, Associations d'éleveurs, Services de l'Elevage, DED.	Approche inclusive de l'ensemble des usagers d'un terroir, Approche sociale de la médiation et de la concertation,
PSSP	Sécurisation des Systèmes pastoraux	Contribution à la cohésion sociale et à la gestion durable des ressources naturelles par la sécurisation les systèmes pastoraux	Les acteurs de la GRN et du foncier de la région de Zinder intègrent des mesures de régulation équitables et durables de l'accès aux ressources pastorales	AFD	2005-2009	Zinder	Négociation, concertation et passage d'accords sociaux en vue du maintien de la paix sociale	80 Puits pastoraux (neufs et à réhabiliter) Axes de transhumance et aires de pâturages sécurisés, plaidoyer	COFO Services techniques Chefferies traditionnelles Elu(e)s	Programmation en Hydraulique pastorale par les différents acteurs Concertation des acteurs et paix sociale maintenue
LUCOP-GTZ	Appui au Développement socio-économique décentralisé	Contribution à la réduction de la pauvreté en milieu rural	-Planification locale et gestion investissements, -Fonds d'Investissement aux Collectivités, -Mise en œuvre de la décentralisation, -Gestion valorisation des RN	BMZ-KFW	Démarrage septembre 2003, sur 12 ans, jusqu'à 2015, en phases successives	Département de Tillabéri, Dont Arrondissement de Filingué Et Tahoua (retrait d'Agadez suite à l'insécurité et arrêt LUCOP TAN spécialisé sur pb pastoraux	Appui au développement local, Renforcement des capacités d'expertise locale, Appui à la décentralisation	Expérimentation dans le domaine de la gestion des espaces pastoraux et l'organisation des éleveurs Fora de concertation.	Intervention contractualisée avec des opérateurs locaux, associations, ONG, bureaux d'études et services	Évalué en octobre 2002, Démarrage en 2003. Nouvelle phase en cours de préparation en lien avec SDR programme 4 (4.1)

Intitulé sigle	Type de projet	Objectif général	Objectif spécifique résultats	Source et montant des financements	Début-fin	Localisation géographique	Méthode et stratégie	Volet élevage – hydrau. pastorale	Partenariat	Enseignements
PASEL	Espaces et équipements pastoraux	Sécurisation des infrastructures pastorales	Tracé des couloirs internationaux,	Coopération suisse	Réalisé 2001-2002	Arrondissement de Filingué	Appui à une commission sous-préfectorale de matérialisation des axes de transhumance	Gestion espace pastoral	Organisations éleveurs agriculteurs, autorités coutumières et administration locale	Processus de négociation engagé à poursuivre,
PASEP	Appui à la Sécurisation de l'Economie Pastorale	Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire	Atténuer les risques inhérents aux activités d'élevage par une exploitation plus équilibrée des ressources agro-pastorales et une valorisation des productions	UE (9 ^e FED)	2005-2009	Tahoua	Processus participatif Identification des OPE et des opérateurs et appuis en formation et en infrastructures	Hydraulique et économie pastorale	contractualisée avec des opérateurs locaux, associations, ONG, bureaux d'études et services (le savoir-faire)	Processus participatif et dynamique privée et associative stimulée
PROXEL SAREL	Santé animale communautaire	Amélioration des productions du cheptel	Alimentation, Sécurisation sanitaire du cheptel,	Fonds de Survie belge, VSF Belgique	6 ans avec 1 ^o phase 3 ans Démarrage SAREL	Arrondissements de Dakoro puis Abalak progressivement	Mise en place d'un service vétérinaire privé de proximité	Santé animale, investissements vulnérabilité	Organisations d'éleveurs, CAPONG CAPEN KARKARA	Identification faite en janvier 2002 Démarrage SAREL en cours
APELDO	Appui à l'élevage dans la Région de Dosso	Prise en compte de l'élevage par les communes	Appui PDC Appui SVPP Appui femmes Renforcement des organisations	VSF Belgique						
PRODEX	Promotion des exportations des produits agropastoraux			Banque Mondiale 40 millions dollars US	5 ans	National		Commercialisation, exportations produits animaux		En cours de démarrage doit intégrer les expériences du PAEAP précédent
PAC Phase 2	Développement communautaire décentralisation	Lutte contre la pauvreté	Appui communautaire Appui à la gouvernance locale	Banque Mondiale	2008-2013 en cours de signature	Démarrage sur l'ensemble du pays, attente du démarrage de la deuxième phase	Fonds d'investissement local Appui au développement local	Inséré aux autres initiatives	Ouvert aux différents acteurs de développement	Phase 1 : Difficulté de planification avec les communes, qualité des travaux en hydraulique pastorale médiocres